

Liens des RèglementsIndex (Suite)

Date	Règlement N°:	Concernant	Folio
20/09/82	208 A	Abroger Rég. n° 208	449
15/12/82	211	Stationnement des Véhicules routiers et abrogeant tous les Rég. antérieurs	450
15/12/82	125 H	Régl. amendant le ^{régl.} n° 125	452
15/12/82	212	Régl. de Ratification de l'amendement de l'Ar- ticle 1 du texte de l'en- tente sur la délégation de compétence en matière d'évaluation de la M.R.C.	454
07/03/83	213	Régl. établissant un programme de Subvention pour Constr. Domiciliaire	457
07/03/83	214	Construction d'un Réseau d'égouts dans le Secteur Carières?	460
07/03/83	215	Construction d'un Réseau d'égouts dans le Secteur Masse?	464
05/04/83	216	Création d'un Comité Consultatif Ad Hoc des Loisirs et d'un service des Loisirs et abrogeant les règlements antérieurs.	468

Municipalité
St-Louis de France

Cité Champlain, Qué.

9549.18

St-Louis de France, Le 12 août 1961

Etat des dépenses du poste à incendie

Chls Ed. Demontigny.....	Matériaux	\$23024.56	
" " "	Salaire....	13891.61	36816.17
Pierre Thibeault Inc	Camion...	17850.00	17850.00
	Coût des dépenses..	\$54066.17	

216838
9549.18
Sub 1668.56

Octrois à recevoir....	Pour Camion. Octroi Prov....	8500.00	4284.08
	" - Poste à incendie id.	8280.00	5355.10
	Octroi Hamel	16454.57	16454.57
			26093.75
			33234.57
			\$20831.60

25000
14000
8150
42150
25700
27000
42400

Part de la Municipalité

Emprunts

Obligations....	25400.00	autorisé
Billet....	16450.00	autorisé
Billet....	11886.17	non autorisé
	54066.17	
	11666.17	non autorisé
	54066.17	

Octroi
Nouvel - 16454.57
Sous - 8280.

Pour budget 1961-1962

Octroi Hamel en 4 versements = \$\$\$ \$16454.57 / 4 = 4113.64

Remise sur oblig. par année	1270.00
"	11886.00
	16454.57
28340.57 en 4 ans	7085.00
	8355.00
Intérêts...	2745.00
	1745.00
Eval environs	9605.00
à 1.00 le cent	10000.00
	9200.00

Déficit \$ 800.00



Gazette officielle de Québec

(PUBLIÉE PAR LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE)

Quebec Official Gazette

(PUBLISHED BY THE PROVINCIAL GOVERNMENT)

PROVINCE DE QUÉBEC

QUÉBEC, LUNDI 11 JANVIER 1960

PROVINCE OF QUEBEC

QUEBEC, MONDAY, JANUARY 11th, 1960

CONSEIL EXÉCUTIF
BUREAU DU GREFFIER

Québec, le 8 janvier 1960.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur de nommer:

L'honorable Antonio Barrette,
L'honorable John-S. Bourque,
L'honorable Jos.-D. Bégin,
L'honorable Antonio Élie,
L'honorable Laurent Barré,
L'honorable Antonio Talbot,
L'honorable Camille-E. Pouliot,
L'honorable Roméo Lorrain,
L'honorable Paul Beaulieu,
L'honorable Antoine Rivard,
L'honorable Yves Prévost,
L'honorable W.-M. Cottingham,
L'honorable Paul Dozois,
L'honorable Arthur Leclerc,
L'honorable Wilfrid Labbé,
L'honorable Jacques Miquelon,
L'honorable Daniel Johnson,
L'honorable Jean-Jacques Bertrand,
L'honorable Gérard Thibeault,
L'honorable Maurice Bellemare,
L'honorable Maurice Custeau,
L'honorable Armand Maltais,

membres du Conseil exécutif de la province de Québec.

EXECUTIVE COUNCIL
OFFICE OF THE CLERK

Quebec, January 8, 1960.

His Honour the Lieutenant-Governor has been pleased to appoint:

The Honourable Antonio Barrette,
The Honourable John-S. Bourque,
The Honourable J.-D. Bégin,
The Honourable Antonio Élie,
The Honourable Laurent Barré,
The Honourable Antonio Talbot,
The Honourable Camille-E. Pouliot,
The Honourable Roméo Lorrain,
The Honourable Paul Beaulieu,
The Honourable Antoine Rivard,
The Honourable Yves Prévost,
The Honourable W. M. Cottingham,
The Honourable Paul Dozois,
The Honourable Arthur Leclerc,
The Honourable Wilfrid Labbé,
The Honourable Jacques Miquelon,
The Honourable Daniel Johnson,
The Honourable Jean-Jacques Bertrand,
The Honourable Gérard Thibeault,
The Honourable Maurice Bellemare,
The Honourable Maurice Custeau,
The Honourable Armand Maltais,

members of the Executive Council of the Province of Quebec.

Québec, le 8 janvier 1960.

Quebec, January 8, 1960.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur de nommer:

L'honorable Antonio Barrette, premier ministre et ministre du travail;

L'honorable John-S. Bourquē, ministre des finances de la province;

L'honorable Jos-D. Bégin, ministre de la colonisation;

L'honorable Laurent Barré, ministre de l'agriculture;

L'honorable Antonio Talbot, ministre de la voirie;

L'honorable Camille-E. Pouliot, ministre des pêcheries et de la chasse;

L'honorable Roméo Lorrain, ministre des travaux publics;

L'honorable Paul Beaulieu, ministre de l'industrie et du commerce;

L'honorable Antoine Rivard, procureur général et ministre des transports et communications;

L'honorable Yves Prévost, secrétaire de la province;

L'honorable W.-M. Cottingham, ministre des mines;

L'honorable Paul Dozois, ministre des affaires municipales;

L'honorable Arthur Leclerc, ministre de la santé;

L'honorable Jacques Miquelon, ministre des terres et forêts;

L'honorable Daniel Johnson, ministre des ressources hydrauliques;

L'honorable Jean-Jacques Bertrand, ministre de la jeunesse et ministre du bien-être social.

(Signé) L. DÉSILETS,
Greffier du Conseil exécutif.

His Honour the Lieutenant-Governor has been pleased to appoint:

The Honourable Antonio Barrette, Prime Minister and Minister of Labour.

The Honourable John-S. Bourque, Minister of Finance;

The Honourable Jos-D. Bégin, Minister of Colonization;

The Honourable Laurent Barré, Minister of Agriculture;

The Honourable Antonio Talbot, Minister of Roads;

The Honourable Camille-E. Pouliot, Minister of Fisheries and Game;

The Honourable Roméo Lorrain, Minister of Public Works;

The Honourable Paul Beaulieu, Minister of Trade and Commerce;

The Honourable Antoine Rivard, Attorney General and Minister of Transportation and Communications;

The Honourable Yves Prévost, Provincial Secretary;

The Honourable W. M. Cottingham, Minister of Mines;

The Honourable Paul Dozois, Minister of Municipal Affairs;

The Honourable Arthur Leclerc, Minister of Health;

The Honourable Jacques Miquelon, Minister of Lands and Forests;

The Honourable Daniel Johnson, Minister of Hydraulic Resources;

The Honourable Jean-Jacques Bertrand, Minister of Social Welfare and Minister of Youth.

(Signed) L. DÉSILETS,
Clerk of the Executive Council.



Gazette officielle de Québec

(PUBLIÉE PAR LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE)

Quebec Official Gazette

(PUBLISHED BY THE PROVINCIAL GOVERNMENT)

PROVINCE DE QUÉBEC

QUÉBEC, LUNDI 11 JUILLET 1960

PROVINCE OF QUEBEC

QUEBEC, MONDAY, JULY 11th, 1960

CONSEIL EXÉCUTIF
BUREAU DU GREFFIER

Québec, le 6 juillet 1960.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur de nommer:

L'honorable Jean Lesage,
L'honorable Georges Lapalme,
L'honorable René Hamel,
L'honorable Paul Gérin-Lajoie,
L'honorable Alcide Courcy,
L'honorable René Lévesque,
L'honorable C. A. Kirkland,
L'honorable Paul Earl,
L'honorable Gérard Cournoyer,
L'honorable Bernard Pinard,
L'honorable Émilien Lafrance,
L'honorable Lionel Bertrand,
L'honorable Alphonse Couturier,
L'honorable Gérard-D. Levesque,
L'honorable André Rousseau,
L'honorable Bona Arsenaault,

EXECUTIVE COUNCIL
OFFICE OF THE CLERK

Quebec, July 6, 1960.

His Honour the Lieutenant-Governor has been pleased to appoint:

The Honourable Jean Lesage,
The Honourable Georges Lapalme,
The Honourable René Hamel,
The Honourable Paul Gérin-Lajoie,
The Honourable Alcide Courcy,
The Honourable René Lévesque,
The Honourable C. A. Kirkland,
The Honourable Paul Earl,
The Honourable Gérard Cournoyer,
The Honourable Bernard Pinard,
The Honourable Émilien Lafrance,
The Honourable Lionel Bertrand,
The Honourable Alphonse Couturier,
The Honourable Gérard D. Levesque,
The Honourable André Rousseau,
The Honourable Bona Arsenaault,

Le Conseil exécutif de la province de Québec.

members of the Executive Council of the Province of Quebec.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa, Canada.

Authorized by the Canada Post Office, Ottawa, as second class mailable matter.

Québec, le 6 juillet 1960.

Quebec, July 6, 1960.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur de nommer:

L'honorable Jean Lesage, premier ministre et ministre des finances;

L'honorable Georges Lapalme, procureur général;

L'honorable René Hamel, ministre du travail et ministre des affaires municipales;

L'honorable Paul Gérin-Lajoie, ministre de la jeunesse;

L'honorable Alcide Courcy, ministre de l'agriculture et ministre de la colonisation;

L'honorable René Lévesque, ministre des travaux publics et ministre des ressources hydrauliques;

L'honorable Paul Earl, ministre des mines;

L'honorable Gérard Cournoyer, ministre des transports et communications;

L'honorable Bernard Pinard, ministre de la voirie;

L'honorable Émilien Lafrance, ministre du bien-être social;

L'honorable Lionel Bertrand, secrétaire de la province;

L'honorable Alphonse Couturier, ministre de la santé;

L'honorable Gérard-D. Levesque, ministre des pêcheries et de la chasse;

L'honorable André Rousseau, ministre de l'industrie et du commerce;

L'honorable Bona Arsenaault, ministre des terres et forêts.

His Honour the Lieutenant-Governor has been pleased to appoint:

The Honourable Jean Lesage, Prime Minister and Minister of Finance;

The Honourable Georges Lapalme, Attorney General;

The Honourable René Hamel, Minister of Labour and Minister of Municipal Affairs;

The Honourable Paul Gérin-Lajoie, Minister of Youth;

The Honourable Alcide Courcy, Minister of Agriculture and Minister of Colonization;

The Honourable René Lévesque, Minister of Public Works and Minister of Hydraulic Resources;

The Honourable Paul Earl, Minister of Mines;

The Honourable Gérard Cournoyer, Minister of Transportation and Communications;

The Honourable Bernard Pinard, Minister of Roads;

The Honourable Émilien Lafrance, Minister of Social Welfare;

The Honourable Lionel Bertrand, Provincial Secretary;

The Honourable Alphonse Couturier, Minister of Health;

The Honourable Gérard D. Levesque, Minister of Fisheries and Game;

The Honourable André Rousseau, Minister of Trade and Commerce;

The Honourable Bona Arsenaault, Minister of Lands and Forests.

(Signé) L. DÉSILETS,
Greffier du Conseil exécutif.

(Signed) L. DÉSILETS,
Clerk of the Executive Council.

Vain sous Ministe Lafrance



PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de

ST-LOUIS DE FRANCE, COMTE DE CHAMPLAIN, P.Q.

Aux Contribuables de la susdite municipalité:

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

MERCREDI, le onzième jour du mois de Mai, mil neuf cent soixante, (heure avancée) à dix heures de l'avant-midi, à la salle du Couvent, lieu ordinaire des séances du Conseil, il y aura nomination à la charge de conseillers, remplaçant Messieurs:

- Damien Lamotte
Jean-Louis Trépanier
Aldéric Desilets

Tous trois sortant de charge.

Si la Votation est nécessaire, elle aura lieu Lundi, le seizième jour du mois de mai, mil neuf cent soixante, de huit heures du matin à (six heures) six heures du soir, aux bulletins secrets, à la salle du Couvent.

Je soussigné, Lucien Héon, Secrétaire-Trésorier et président d'élection, nomme par les présentes, Monsieur Adonai Desilets, Secrétaire-d'élection.

Donné à St-Louis de France ce trentième jour du mois d'avril mil neuf cent soixante.

Lucien Héon Secrétaire-Trésorier

DONNE à 30 Avril ce jour de mil neuf cent 68

Lucien Héon Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. — No. 200-o

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Articles 335 et 348 du Code Municipal) (Articles 364 et 372 de la Loi des Cités et Villes)

Je, soussigné, résidant à St-Louis de France, ----- certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 3 hrs et 4 ----heures de l' après- -midi, le trentième jour de Avril---- 19 60, et en le lisant à voix haute et intelligible à la porte de l'église à l'issue du service divin, le jour de 19

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce trentième jour de Avril--- mil neuf cent soixante-----

Signé: Lucien Héon Titre



PROVINCE OF QUEBEC

Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, THAT:-

GIVEN at this
day of one thousand nine hundred
and

Secretary-Treasurer

(Français au verso)

Municipal Forms Ltd., Farnham, Que. — No. 200-o

CERTIFICATE OF PUBLICATION

(Articles 335 and 348 of the Municipal Code)
(Articles 364 and 372 of the Cities and Towns' Act)

I, the undersigned, residing at
do hereby certify under my oath of office that I have published the public notice here-
unto annexed, by posting two copies thereof, at the places designated by the Council,
between the hours of and o'clock in the noon,
on the day of 19, and by reading the same
in a loud and distinct manner, at the church door, at the close of divine service on the
day of 19.

IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate, this day of
one thousand nine hundred and

Signed

Title

Province de Québec

Municipalité de Louisbourg

Comté de Beauport

Revue des résolutions

Le 1^{er} septembre,
1959

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle de la Municipalité St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le quatorzième jour du mois de septembre mil neuf cent cinquante-neuf à huit heures du soir, séance tenue du septième jour du mois de septembre et au fêle légale; les avis de convocation ont été signifiés tel que requis par la loi
sont présents.

Joseph Parbin

Parbin Danthe

Poland Morris et son

honneur le maire Roger Lesieur formant quorum sous la présidence de ce dernier

Les procès de la séance régulière précédente sont lus et adoptés à l'unanimité

Attendu que la Municipalité St Louis de France a adopté un règlement pour la construction des trottoirs dans le village St Louis de France et sont en partie exécutés
- a suivre -

Attendu qu'il y a mécontentement de la part de la Municipalité avec Messieurs Marcel Rivière, Armand Marchand et Lucien Hamelin au sujet de leur terrain sur lequel doit passer les trottoirs.

Attendu que, de plus, deux maisons que terrain appartenant à M. Louis Philippe Larou, faisant coin avec la route Nationale No 19 et rang de Jean ^{est} dans le village de St Louis de France, font obstruction à la continuation de la construction des trottoirs et à la route nationale No 19.

Il est proposé par M. Louis Larou
 secondé par M. Roland Morin
 et résolu à l'unanimité que
 le conseil demande et sollicite
 ardemment les autorités du
 Ministère de la Ville de bien
 vouloir faire l'expropriation des
 propriétés et desus nommés qui
 sont une nuisance publique tant
 pour la Municipalité que pour la
 Ville provinciale.

Proposé par M. Armand Hamelin
 et résolu à l'unanimité que la
 balance de compte de M. Gérard
 Arthur Hamelin au montant de
 cent vingt cinq dollars (\$125) lui soit
 versé comme compte final pour
 l'année 1958-1959 concernant l'entre-
 tien des chemins de river.

a suivre

Trottoirs

Armand Hamelin

J. Couto, Conditor, J. Samson

Proposé par M. Damien Samothe et résolu à l'unanimité que les versements, devant être dus à M. Gérard Arthur Hamel pour entretien des chemins d'hiver 1959-1960, devront se faire en quatre versements égaux et consécutifs dont le premier versement sera dû le quinze janvier 1960.

Cours d'eau Maurice et Maurice

Proposé par M. Damien Samothe et résolu à l'unanimité que demande soit faite au ministère de la Voirie provinciale de bien vouloir faire le creusement du fossé de la route 19 côté Nord, longeant la courbe Maurice Proussier jusqu'à la résidence Maurice Imbeault.

ass. publique

Proposé par M. Roland Morin et résolu à l'unanimité que la carte d'assistance publique de Mlle Valour Marchand soit refusée considérant qu'elle est une inconnue dans la paroisse et que ce conseil refuse aussi l'assistance à Mme René Blautier considérant qu'elle n'a jamais été connue comme résidente dans la paroisse.

ass. publique

Proposé par M. Roland Morin et résolu à l'unanimité que le compte des Bien-Être sociaux de Mme Ghls Roberts soit renvoyé à Monsieur Ghls Ed, Bourgeois considérant que ce conseil s'obstine à payer ce compte ou que celle personne n'a jamais eu domicile dans la paroisse.

Propose par M. Damien Ramothé
et résolu à l'unanimité qu'une
somme de cinq dollars soit
versée par le centre de réhabilitation
des enfants infirmes.

Propose par M. Lorenzo Barbieri
et résolu à l'unanimité que toute
entrée ou connection (à l'égout) aux
tuyaux d'égout dans le village
St Louis de France doit être faite
par M. Charles Edouard Demontigny
qui est qualifié pour ce genre de
travaux. La résolution de la
séance régulière du dixième
jour de Août concernant cette résolu-
tion est par les présentes abrégée

Propose par M. Damien Ramothé
et résolu à l'unanimité que
demande soit faite à M. Rodrigue
Bailey, Registrateur du Comté
de Charplais de bien vouloir fournir
mensuellement à la municipalité
St Louis de France, les noms de
ceux qui ont fait des transactions
par contrat enregistré et autres
détails pouvant servir aux fins
du rôle d'évaluation, à partir du
premier janvier 1969.

Propose par M. Lorenzo Barbieri
et résolu à l'unanimité que
l'avis de motion donné à la dernière
séance régulière par M. Georges
Masse concernant des amendements
au règlement de construction

Propose par M. Damien Ramothé
et résolu à l'unanimité qu'une
somme de cinq dollars soit
versée par le centre de réhabilitation
des enfants infirmes.

Propose par M. Lorenzo Barbieri
et résolu à l'unanimité que toute
entrée ou connection (à l'égout) aux
tuyaux d'égout dans le village
St Louis de France doit être faite
par M. Charles Edouard Demontigny
qui est qualifié pour ce genre de
travaux. La résolution de la
séance régulière du dixième
jour de Août concernant cette résolu-
tion est par les présentes abrégée

Propose par M. Damien Ramothé
et résolu à l'unanimité que
demande soit faite à M. Rodrigue
Bailey, Registrateur du Comté
de Charplais de bien vouloir fournir
mensuellement à la municipalité
St Louis de France, les noms de
ceux qui ont fait des transactions
par contrat enregistré et autres
détails pouvant servir aux fins
du rôle d'évaluation, à partir du
premier janvier 1969.

Propose par M. Lorenzo Barbieri
et résolu à l'unanimité que
l'avis de motion donné à la dernière
séance régulière par M. Georges
Masse concernant des amendements
au règlement de construction

soit maintenant pour être considéré
à la prochaine séance régulière.

Proposé par M. Wamier Lamotte
et résolu à l'unanimité que les
comptes ci-après mentionnés
soient acceptés et payés.

Jucien Néon	101.50
Shaw. Walter R.P.	83.31
Girard Arthur H.	125.00
Leon Marchand	30.50
Fredoly Marchand	45.45
Emile Lefebvre	48.00
Cirine-Tartin	102.50
Thomas Doucet	61.50
Corp. Bulletin Regal	70.18

compte ligne 21 (après quoi la séance est levée)

W.H.

Proposé par M. Wamier Lamotte
et résolu à l'unanimité que la
présente assemblée soit adaptée à

compte ligne 22 (après quoi la séance est levée)

W.H.

Jucien Néon Secrétaire

Province de Quebec

Municipalité St-Henri de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle
du conseil de la municipalité St-Henri
de France tenue au lieu ordinaire
de ses séances le jeudi cinquante
jour du mois d'octobre mil neuf
cent cinquante neuf à huit heures
du soir à laquelle sont présents
messieurs les conseillers

Georges Massé

Lorenz Harbin

Beladine Perletti

Dominic Parrothe et son

domaure le ^{M. J. G.} M. J. G. Desjardins formant
quorum sous la présidence de ce
dernier

Proposé par M. Lorenz Harbin

secondé par M. Georges Massé

Et résolu que le rôle d'évaluation
tel que déposé par les estimateurs
nommés par la Municipalité au
montant de huit cent dix sept mille
huit cent quatre vingt dollars (\$817 880.00)
est et est homologué tel que soumis
avec les amendements suivants:

Carrière St-Maurice diminution de deux
mille dollars sur évaluation établie par
les estimateurs

Regional Asphalt diminution de
cinq mille dollars sur évaluation
établie par les estimateurs

[REDACTED]

Je, soussigné,
serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM.

, certifie sous mon

en en laissant une copie à

entre et heures de l' -midi, le
jour du mois de mil neuf cent

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce jour du mois de
mil neuf cent

.....
Secrétaire-Trésorier

19

Avis de Convocation

DE

SESSION SPECIALE

POUR

(Original)

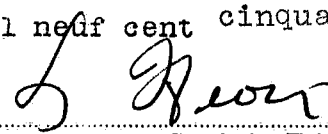
A:

Monsieur:-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Son Honneur le Maire Roger Lesieur pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, vendredi le deuxième jour du mois de octobre prochain, 19 59 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

1. Rencontrer les autorités de la Carrière St-Maurice pour discuter leur évaluation et étudier les autres plaintes reçus.
2. Passer Résolution s'il y a lieu.

DONNE ce vingt-neuvième jour du mois de septembre , mil neuf cent cinquante-neuf


.....
Secrétaire-Trésorier

- ↳ " Paul Thellier
- ↳ " Lorenzo Inudel évaluation à \$ 3200.00
- ↳ " Georges Goyette # ~~1500 et 200~~ = 1500.00
- ↳ " Lorenzo Inudel terramiel maison 3500.00
- ↳ " Nap. Desautt .. " 2440.00
- ↳ " Joachin Garsseau .. " 1700.00
- ↳ " ~~Goyette Georges~~ .. " 1500.00
- ↳ " M. Marcel Dubois 3000

Proposé par M. Georges Masse et résolu à l'unanimité que la séance soit reportée à mardi le six Octobre de 1959

Province de Québec

Municipalité St-Hovis de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle de la Municipalité St-Hovis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le cinquième jour du mois d'octobre mil neuf cent cinquante neuf à huit heures du soir à laquelle sont présents messieurs les conseillers

Georges Masse

Lorenzo Parkin

Clotilde Desilets

Damien Samothe et son honneur le maire Roger Desjardins formant quorum sous la présidence de ce dernier

Proposé par M. Lorenzo Parkin

secondé par M. Georges Masse

Et résolu à l'unanimité que:

le rôle d'évaluation tel que déposé par les estimateurs en date du vingt-huitième jour du mois d'août 1959 au montant de huit cent soixante quinze mille dollars (\$875000) soit homologué tel que soumis par les estimateurs nommés par la dite municipalité

— a suivre —

homologation

annulé
ci-contre

R. H.

Propose par M. Lorenzo Karbin
 secondé par M. Georges Masse
 et résolu à l'unanimité que les amende-
 ments suivants soient apportés au
 rôle d'évaluation tel que exposé
 par les estimations nommées par
 la dite municipalité en date du
 vingt huitième jour du mois d'août
 mil neuf cent cinquante-neuf
 s'élevant au de \$ 861500.00 savoir: —

Carrière St Maurice	Proposé 38250.00	Amendé à 31450.00
Regional Asphalt Co	18870.00	le tout 13870.00
Paul Tellier	3720.00	le tout 3200.00
Georges Goyette	1900.00	le tout 1500.00
Lorenzo Lucel	4200.00	le tout 3500.00
Marcel Dubois	3450.00	No 277 3360.00

Amendement au rôle

Demande de Carrière & Travaux

Propose par M. George Alderic Veillebo
 et résolu à l'unanimité que ce conseil
 appui la demande de la Compagnie
 Carrière & Travaux Ste à la Régie des
 transports pour obtenir un service
 d'autobus entre La Tuque et Lecha-
 St-Jean

Ile Ste Marg.

Propose par M. Lorenzo Karbin
 et résolu à l'unanimité que appui
 la requête des contribuables de l'île
 Ste. Marguerite demandant la réparation
 et l'élargissement du Ste. Marguerite
 Nord communément appelé Plé Ste.
 Marguerite et que demande sera
 faite au Ministère de la Vaine Province
 de leur vouloir venir en aide
 à la municipalité pour la réa-
 lisation de ce projet
 à suivre

Ile Ste Marg.

Proposé par M. Damien Hamolhe et
résolu à l'unanimité que la présente
séance soit remise à mardi, le treizième
jour d'octobre mil neuf cent cinquante
neuf à huit heures au lieu ordinaire
de ses séances

Après quoi la séance est
levée sans que la séance soit adoptée

Joseph Louis Haice
Médéric Héon

Assemblée de la Municipalité
de Louis de France tenue au lieu
ordinaire de ses séances mardi le
treizième jour du mois d'octobre
mil neuf cent cinquante neuf
à la salle du Couvent, et qui
est une continuation de la séance
régulière du cinquième jour
d'octobre mil neuf cent cin-
quante neuf, à laquelle
sont présents messieurs les
conseillers

Damien Hamolhe

Georges Masse

Jean Louis Trépanier

Pierre Darbin et son

honneur le maire Roger Lurieu
formant chacun pour la présidence
de ce dernier

Les avis de convocations
ont été signifiés à messieurs
Jean. Ls Trépanier et Roland Morin
absents à la séance du 5 octobre

à suivre

A: Messieurs les Conseillers Alderie Desilets
et Paul Emile Bussiere

Monsieur:-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par le Secrétaire-Trésorier M. Lucien Héon--- pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le dix-neuvième jour du mois de octobre--- prochain, 19 59 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

Continuation de la séance régulière remise et adopter homologation du rôle d'évaluation.

DONNE ce quinzième jour du mois de octobre

, mil neuf cent cinquante neuf

(Copie conforme)

(Signé)

Secrétaire-Trésorier

Secrétaire-Trésorier

Le soussigné, Lucien Neon, certifie
sous mon serment d'office, que
cet avis a été signifié aux conseillers
absent de la dernière séance du Conseil
par maille enregistrée le quinzième jour
d'octobre 1959.

Lucien Neon Sec. Trés.

Demande de Roland Mourin par Bureau

Propose par M. Lorenzo Barbin et résolu à l'unanimité que la démission de M. Roland Mourin ^{par écrit} soit ^{comme conseil} acceptée.

Propose par M. Jean Louis Trefanier et résolu à l'unanimité que Monsieur Paul René Bussières soit et est nommé conseiller par ce conseil, conseiller de cette municipalité remplaçant Monsieur Roland Mourin démissionnaire

Demande avec député de M. Lucien Héron par Bureau

Propose par M. Damien Lamotte et résolu à l'unanimité que le secrétaire trésorier Monsieur Lucien Héron soit autorisé à faire demande au Monsieur le député du Comté de Champlain Maurice Bellemare et ministre d'Etat de bien vouloir déléguer un ingénieur pour délimiter l'emplacement où il serait avantageux de construire des trottoirs sur la Marguerite et Route nationale no 19 dans la dite municipalité sur une longueur de un mille pieds.

Propose par M. Damien Lamotte et résolu à l'unanimité que le secrétaire trésorier M. Lucien Héron soit autorisé au nom de la municipalité à faire une plainte à la Bue Bell Téléphone, pour le service médiocre qu'elle donne aux abonnés de notre paroisse,

- a suivre -

Proposé par M. Lorenzo Barbin et résolu à l'unanimité que la présente
 soit acceptée.

Après quoi la séance est levée.

86/190
 Lorenzo Barbin et résolu à l'unanimité que la présente
 soit acceptée.

considérant que une ~~rapport~~ ^{plainte} de
 verbale de plusieurs ^{présents de} ~~membres~~ de
 la paroisse ont fait ~~plainte~~ la demande.

Proposé par M. Damien Lamotte
 et résolu à l'unanimité que les
 comptes ci-après mentionnés
 soient acceptés et payés.

- J. H. Gauthier 20.75
- Jean Marchand 3.50
- Geoff. Billet Regal 79.18
- Shaw W & P 2.00

(Proposé par M. Damien Lamotte
 et résolu à l'unanimité que la

Proposé par M. Lorenzo Barbin
 secondé par M. Jean Louis
 et résolu à l'unanimité que
 étant donné que les membres du
 conseil n'ont pas les renseignements
 nécessaires concernant l'~~Ho~~
 délégation du rôle d'évaluation
 la présente séance est remise
 à lundi prochain le dix-neuvième
 jour d'octobre mil neuf cent cinquante
 neuf au lieu ordinaire des séances
 du conseil.

Proposé par M. Damien Lamotte et résolu
 à l'unanimité que l'avis de motion de
 monsieur Aldéric Desilets donné à la
 séance du cinquième jour d'octobre
 à la séance régulière du mois et
 concernant la construction des
 trattans coin St Marguerite et route
 nationale soit maintenu pour
 la prochaine assemblée régulière.

à suivre

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée de la Municipalité
St Louis de France, qui est une conti-
nuation de l'assemblée ^{régulière ajournée} du treizième
jour d'Octobre mil neuf cent cinquante
neuf tenue au lieu ordinaire de
ses séances lundi le dix-neuvième
du mois d'octobre mil neuf cent
cinquante neuf à huit heures du
soir à laquelle sont présents
messieurs les conseillers:

Jean Louis Trépanier Paul Emile Buis-
sières
Aldéric Desilets

Rogez Harkin et son honneur
le maire Roger Desjardins faisant quorum
sous la présidence de ce dernier

Les avis de convocations ont été signifiés
aux membres absents de la dernière
séance régulière ajournée tel que
requis par la loi

Proposé par M. Jean Louis Trépanier
Secondé par M. Aldéric Desilets
et résolu à l'unanimité que la
prochaine séance soit ajournée à
vendredi le treizième jour d'Octobre
mil neuf cent cinquante neuf.

Proposé par M. Rogez Harkin
Secondé par Paul Emile Buisières

et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit adoptée.

P. J. - L. H. annulé en contre de Lucien Neon Directeur

Proposé par M. Aldéric Deulets
 Secondé par M. Jean-Benoît Trépanier
 et résolu à l'unanimité que le secrétaire
 trésorier soit autorisé à notifier M.
 Kalibeile, président du "Golf Club,"
 de bien vouloir se conformer au
 règlement et demander au conseil
 de la Municipalité de permettre à la
 dite société "Golf Club" de construire
 une clôture de plus de quatre pieds de
 haut.

Après quoi la séance est levée

Lucien Neon
 Directeur

Après
 Deulets

Municipalité
 St-Louis de France
 Cité Champlain, Qué.

St-Louis de France, 195

Rev. 1959 - 31450 M.
 13870 S.

45320 à 1.30 = 5891.6 M.
 " " 2.90 = 1268.96 S.

7160.56

3600.00
1858.12

Don 1741.88 Eval. de 28341.46 + 45320 = 73661.46

1741.88 x 2.70 ÷ 3.50 = 232.40 } 1162.00
 1741.88 x 2.80 ÷ 3.50 = 929.60 }

1741.88 x 2.50 ÷ 3.30 = 176.06 } 1162.00
 1162 x 2.80 ÷ 3.30 = 985.94 }

111350 - (28341.46 + 45320) 73661.46 = 37688.54

avec don la lanière et P.A. paye sur 73661.46

Je soussigné, Marcel Dubois ayant été nommé surveillant pour l'entretien des chemins d'Anvers jure et déclare que je remplirai fidèlement mon devoir au meilleur de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assesment devant moi ce
vingt-neuf jour de Novembre mil
neuf cent cinquante neuf.
Juree Jean sep. Trés

Je soussigné, Paul Emile Bussiere
ayant été nommé conseiller de cette
municipalité, jure et déclare que je
remplirai fidèlement mon devoir au
meilleur de mes connaissances et capa-
cités.

Ainsi que Dieu me soit en aide.
Paul Emile Bussiere

Assesment devant moi ce dix-
neuf jour de Octobre mil
neuf cent cinquante neuf.

Juree Jean sep. Trés

Marcel Dubois.

Province de Québec

Municipalité et territoire de

Les Champlains

Assemblée spéciale de la
Municipalité et territoire de Les Champlains
tenue au lieu ordinaire de ses
séances vendredi le trentième jour
du mois d'octobre mil neuf cent
cinquante neuf à huit heures du
soir à laquelle sont présents messieurs
les conseillers

Tant de la
Garde

amb. é. g. g.
P. P. g.

Paul-Émile Bussières

Lorenzo Harbin

Damien Hamotte et son

honneur le maire Roger Bégin formant
quorum sous la présidence de ce
dernier

Leavis de convocation ont été
signifiés tel que requis par la loi.

Proposé par M. Harbin Lorenzo

Secondé par M. Damien Hamotte

Et résolu à l'unanimité que le rôle d'éva-
luation au montant de huit cent soixante
un mille cinq cent dollars soit accepté
tel que soumis par le secrétaire trésorier,
les amendements ci haut mentionnés de
la séance du cinq octobre dernier
pris, et que le rôle d'évaluation
soit homologué comme tels.

Verbales
1959

Proposé par M. Lorenzo Harbin
Secondé " P. Émile Bussières

et résolu à l'unanimité que le taux de la taxe générale sur les biens-fonds de cette municipalité, soit établi à soixante et dix centus le cent dollars d'évaluation et que la taxe spéciale pour les entretiens des chemins d'hiver soit établie à soixante sous le cent dollars d'évaluation

Proposé par M. Lorenzo Karkin
 Secondé par M. P. Emile Bussières
 Et résolu à l'unanimité que demande soit faite au ministre de la Voie de

Proposé par M. Lorenzo Karkin
 Secondé par M. P. Emile Bussières.
 Et résolu à l'unanimité que ce conseil accepte ^{la générosité} une subvention offerte ^{véritablement} par la Compagnie St Maurice Inc et la Régional Asphalt Co par l'entremise de leur avocat M. Gérald Héroux, à la séance du cinquiesme jour d'octobre mil neuf cent cinquante neuf.

Proposé par M. Damien Lamotte
 Secondé par M. Lorenzo Karkin
 Et résolu à l'unanimité que la présente séance qui est la séance régulière adjournée, soit adoptée à l'unanimité.

J. J. J. J. J.
 J. J. J. J. J.
 J. J. J. J. J.
 J. J. J. J. J.

Taux de la
 taxe

annulé et corrigé
 J. J. J. J. J.
 J. J. J. J. J.

Province de Québec

Municipalité de Paris de France

Boulevard de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle du conseil de la Municipalité de Paris de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le deuxième jour du mois de Novembre mil neuf cent cinquante neuf à huit heures du soir à laquelle sont présents messieurs les conseillers:

Georges Masse

Damien Hamothé

Paul Bule Reunier

J. S. J. J. J. J.

Aldéric Deslets et son

honneur de Maire Roger Reunier formant quorum sous la présidence de ce dernier

Proposé par M. Damien Hamothé
 Secondé par M. Aldéric Deslets
 Et résolu à l'unanimité que le secrétaire trésorier soit autorisé à payer pour les œuvres de la Haute "Caritas" la somme de vingt cinq dollars par et au nom de la dite municipalité.

Proposé par M. Georges Masse et résolu à l'unanimité que demande soit faite au ministre de la Voirie si il y aurait possibilité dès cet automne
 - à suivre -

de poser une couche de gravier dans la route Marcis des Plaines et dans le village aux endroits les plus dangereux surtout aux entrées des cours

Proposé par M. Aldéric Desilels et résolu à l'unanimité que ce conseil accepte la proposition écrite de M. Gérard Arthur Hamel de payer les comptes des dépenses acceptés par lui du Garage Pante Émery en diminution du montant dû par la Municipalité au dit Gérard Arthur Hamel concernant le contrat des chemins d'hiver

Proposé par M. Damien Lamothé
 Secondé par M. J. Louis Trépanier
 Et résolu à l'unanimité que M. Marcel Dubois soit nommé surveillant à l'entretien des chemins d'hiver ayant comme assistant Messieurs Maurice Beaumier pour l'arrondissement Marcis des Plaines et (Viateur Paré) pour l'arrondissement St Marguerite les surveillants sont par les présentes nommés pour l'année 1959-1960.

Proposé par M. Jean Louis Trépanier
 Et résolu à l'unanimité que le taux d'intérêts soit porté à six pour cents (6%) sur les billets promissaires à partir du premier janvier mil neuf cent cinquante neuf.

Proposé par M. Georges Maise
 Secondé par M. Damien Lamothé
 à unanimité

révisé
 vérifié

et résolu à l'unanimité que le secrétaire
trésorier soit autorisé à verser un acompte
de (# 2000) deux mille dollars à M.
Emile Kéfébre sur son compte présenté
à la Municipalité pour construction de
trottoirs et que la balance de son
compte lui soit remise sur l'ordre
verbal de son Honneur le maire, soit
(\$ 1480.35) quatorze cent quatre vingt dollars
et trente cinq cents.

Proposé par M. Jean Le Préfameur
secondé par M. Aldéric Desilets

Il est résolu à l'unanimité que son
Honneur le Maire soit autorisé à
signer la carte d'assistance publique
de M. Emile St-Hilaire, Pire.

Proposé par M. Aldéric Desilets et
résolu à l'unanimité que son Honneur
le maire soit autorisé à faire réparer
le système de lumière au mou-
vement du Saeré-Bour.

Monsieur Aldéric Desilets maintient
son avis de motion concernant la
construction des trottoirs coin route natio-
nale 19 et Rue Ste Marguerite sur
une longueur d'environ un mille
pieds du Barreau de l'école Ste Marguerite
No 6 inclus au terrain St-Hilaire inclus.

Proposé par M. J. Le Préfameur et résolu
à l'unanimité que les comptes ci-après
mentionnés soient acceptés et payés
à suivre

Municipalité SCOLAIRE
St-Louis de France
Cité Champlain, Qué.

St-Louis de France, Le 6 novembre 1959
195

Carrière St-Maurice Inc.
Trois-Rivières, P.Q.

Att: M. Eric Héroux, Surintendant

Cher Monsieur,

Veillez trouver ci-inclus une copie de résolution de la Commission Scolaire de St-Louis de France, acceptent la part de subvention offerte par la Carrière St-Maurice Inc. et la Régional Asphalt Co. conjointement, à la séance régulière du conseil du 5 octobre dernier, par l'intermédiaire de Mtre Gerald Héroux, à la Corporation et la Commission Scolaire au montant de \$3600.00 taxe comprise.

A cette séance, il y eu allusion, de la part des deux avocats représentant les deux parties en cause, à une subvention représentant la différence de l'évaluation de 1956 et celle de 1960, mais le montant offert ne concorde pas celui de la différence d'évaluation.

Après séances répétées, conseillers et commissaires en sont venus à la conclusion d'accepter ce que les autorités des deux compagnies auront la générosité d'accorder.

Espérant vous avoir donné l'idée des conseillers et Commissaires sur cette question, qui m'en ont donné l'autorisation,

Je demeure,

Votre tout dévoué,

Sec-[#]Trés.

L. Héroux

Léon Marchand Député 27.50
 L. Héon sec. Est. 7.50
 Thomas Duvet Est. 41.00
 May Marchand .. 35.00
 Amélie Jartin 32.00

Emile Lafebvre (rollus) 1191.15

Attendu que le rôle d'évaluation
 a été retardé avec l'assentiment
 de la Commission Municipale de
 Québec dans l'intention de faire
 un rôle sur une base technique
 Attendu que il y a eu diminution
 considérable dans l'évaluation
 de deux compagnies ayant des
 biens fonds dans cette municipalité
 dans un jugement rendu par
 la Cour du Banc de la Reine

Il est proposé par M. Calderie Secrétaire
 secondé par M. Darius Duvette

Et résolu à l'unanimité que demande
 soit faite à la Commission municipale
 de Québec de leur vouloir accorder
 à la dite municipalité jusqu'au
 trentième jour de juin 1960 un renouvellement
 de pouvoir d'emprunt de trois mille
 cinq cents dollars et de renouveler celui devenant
 due le quinzième jour d'octobre 1959.

dix mille
 cinq cents

ment de
 cinq cents

L. Héon

annulé ci-contre

L. Héon

~~Proposé par M.
 secondé par M.
 et résolu à l'unanimité que la présente
 séance soit~~

~~Proposé par M. Calderie Secrétaire
 secondé par M. Darius Duvette
 Et résolu à l'unanimité que le secrétaire
 a suivre~~

Treasurer soit autorisé à emprunter
une somme de deux mille dollars
pour et au nom de la ~~Church of the~~
et pour le Trésorier pour subvenir aux
besoins de la caisse et que son honneur
le maire et le secrétaire Trésorier soit
autorisé à signer le billet pour
le montant sus nommé.

Proposé par M. Lorenzo Barbin
secondé par M. Sam Hamothé
et résolu à l'unanimité que le secrétaire
Trésorier soit autorisé à faire paraître
dans la gazette "Nos Droits" les bons
souhaits des membres du Conseil
aux contribuables de la paroisse.

après quoi la séance est levée

Lucien Beaudin
Lucien Beaudin

Je soussigné Maurice Beaumier, ayant
été nommé surveillant des chemins
d'hiver jure et déclare que je remplirai
mon devoir au meilleur de mes con-
naissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en
aide

Maurice Beaumier

assermenté devant moi ce
quatorzième jour de Décembre 1939

Lucien Beaudin

Province de Quebec

Municipalité St Louis de France

Canton de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle
du conseil de la municipalité St Louis
de France tenue au lieu ordinaire de
ses séances lundi le septième jour
de décembre mil neuf cent cinquante
neuf à huit heures du soir à laquelle
sont présents messieurs les
conseillers:

Georges Masse

Edelie Desilets

Royce Parkin

Paul Emile Bussières

Damien Lamotte et son

honneur le maire Roger Desieur
formant quorum sous la presi-
dence de ce dernier.

Les procès de la séance régulière
précédente sont lus et adoptés à l'unanimité

Proposé par M. Damien Lamotte et
résolu à l'unanimité que M. Georges
Masse soit autorisé à acheter cinq
cent pieds de boyaux à vendre pour
et au nom de la municipalité, au prix
qu'il jugera le plus profitable à la
municipalité.

- à suivre -

Proposé par M. Lorenzo Larkin
 et résolu à l'unanimité que le
 secrétaire-trésorier soit autorisé à payer
 en don, des ^{comptes} fonds de la municipalité,
 une somme des dix dollars, à
 l'U.C.P.B. de St Louis de France pour
 concours d'embellissement.

Proposé par M. Alderie Desilets
 et résolu à l'unanimité que
 M. Dorat Morin soit autorisé à
 à saler les endroits glissants et
 dangereux pour la circulation aux ^{inter-}sections ^{qui sont} sous la responsabilité de
 la municipalité, la municipalité s'en-
 gageant à payer à M. Morin trois
 dollars par voyage de sable charroyé
 et étendue.

Proposé par M. Alderie Desilets et
 résolu à l'unanimité que des
 remerciements soient adressés à
 M. Ovide Neault de la police du Cap.
 pour services rendus à la municipalité
 pour réparation ^{gratuite} de la lumière de trafic.

Attendu qu'un compte produit de
 M. Pierre Houde, avocat, au montant
 de \$380.60 pour consultation sur la
 taxe de vente et autres informations
 concernant le rôle d'évaluation, (ce rôle)
 concernait plus l'intérêt de la Com-
 mission scolaire que celui de
 la Municipalité.

Il est proposé par M. Alderie Desilets
 secondé par M. Damien Lamotte

et résolu à l'unanimité que la Municipalité accepte de payer toute cinq pour cent de ce compte produit.

Attendu qu'une requête signée par plus de 80 contribuables de l'arrondissement de St Alexis et qu'en plus les contribuables en général ont demandé aux membres du Conseil de la Municipalité de bien vouloir procurer à la municipalité un système de protection contre l'incendie.

Attendu que le terrain de la Municipalité se prête bien à la procuration de l'eau à cause des rivières, et des étangs qui peuvent être facilement construits aux endroits profonds.

Et est proposé par M. Georges Masse secondé par M. Paul Gillepussière et résolu à l'unanimité que demande soit faite au ministre des Travaux Publics, division du Commissariat des Incendies, de bien vouloir désigner des experts pour rencontrer les membres du conseil aux fins d'étudier sur place le genre de système d'incendies qui conviendrait à notre municipalité.

Proposé par M. Alderie Sicileto et résolu à l'unanimité que le secrétaire trésorier soit autorisé à produire un compte au montant de cent cinquante dollars (\$150.00) par

dépenses de voyages à Québec, occasion-
nées par l'étude de la taxe de
vente, système d'im^{évaluation} rôle scientifique
surveillance des travaux de trottoirs
système pour aguerdir incendie
et plusieurs autres fais ces déplac-
ments faite avec machine dans
l'intérêt de la municipalité.

Proposé par M. Damien Lamothé
et résolu à l'unanimité que une
somme de \$500 soit versé au
bonité du Trimbres de Noël.

Proposé par M. Georges Masse.

Seconde par M. Barthez Barbin

Et résolu à l'unanimité que la
carte d'assistance publique de
Mme André Lamothé soit accepté
et que son honneur le maire soit
autorisé à signer la carte de
demande d'assistance de Mme
André Lamothé, et ^{la remise} que les cartes
d'assistance publique de
messieurs Paul Duffault, Jacques
Leboeuf, soient retardées pour plus
amples études.

Proposé par M. Georges Masse

Seconde par M. Barthez Barbin

Et résolu à l'unanimité que

à suivre -

Proposé par M. Aldéric Désilets et résolu
à l'unanimité que les comptes ci-après
mentionnés soient acceptés et payés

J. M. Martin voyages par lumière	21.25
Shaw W. P.	83.31
Genevieve Haude	133.21
Compte livres de Noël	5.00
L. U. G. P.	10.00
Louis Larou	46.50
L. Neon Lafayette	5.49
" " Pere. Pile, et	70.00
" " " voyages	150.00

M. Aldéric Désilets donne avis de
motion pour proposer un règlement,
dépendant de voter la veige de leur
propriété dans le chemin, à la prochaine
séance régulière.

Proposé par M. Georges Massé
et résolu à l'unanimité que les comptes
de taxes des contribuables arriérés de
plus de deux ans soient envoyés au
conseil de comté pour vente de propriétés
Adopté

Joséphine Massé
Lucien Neon Sec. Trés.

Municipalité
St-Louis de France
Cité Champlain, Qué.

St-Louis de France, 195

Province de Québec,
Municipalité de la Paroisse de
St-Louis de France,
Comté de Champlain.

Je, sousigné, Fortunat D. Beaumier, C.C.S.
Comptable-Vérificateur, de la Cité de Québec (Ste-Foy)
jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice
les devoirs de ma charge de vérificateur, au meilleur de
mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à
St-Louis de France, ce
5ième jour du mois de
janvier 1960.

L. D. Duro
Sec-Trés.

Beaumier

Province de Québec

Municipalité St-Henri de France

Comté de Champlain

Considérant
 l'Association qui une demande a et fait
 par l'Association diocésaine des Beaux
 Catholiques des Trois-Rivières d'annuler
 leurs taxes, demandant pour raison que
 la paroisse en retire de grands avantages
 et que cette association fait partie des
 mouvement catholiques approuvés
 par Monseigneur l'Evêque.

Considérant que les propriétés de
 l'Association des Beaux Catholiques
 du diocèse des Trois-Rivières, situées
 le long du St Maurice, sont les
 plus belles de la paroisse et dont les
 taxes ont toujours été un item très
 appréciable au budget des Corporations
 Municipales et scolaires

Considérant que les corporations
 Municipales et scolaires de St-Henri de
 France, malgré les dépenses réduites
 au plus strict nécessaire, accusent
 un déficit considérable chaque année
 et que le taux de la taxe est établi
 à un taux aussi élevé que \$4.10 pour
 les deux corporations

Il est proposé par M. Jean-Louis
 Tremblay et résolu à l'unanimité
 - annuler -

~~Que ce conseil ne peut, avec regret
 accéder à la demande de la dite
 Association aux fins de sauvegarder
 la sécurité de son existence.~~

~~Proposé par M. ^e Damien Hamel et résolu
 à l'unanimité que Son Honneur le Maire
 soit autorisé à faire tracer les lignes séparant
 par un arpenteur géomètre, entre les terrains
 de la fabrique et celui de la municipalité
 St Louis de France et que Monsieur
 Georges Marie soit nommé surveillant
 des travaux.~~

~~Propré Paul de la Rivière~~

Province de Québec
Municipalité St Louis de France
Les Champs

Assemblée spéciale
de la municipalité St Louis de France
tenue au lieu ordinaire de ses se-
ances jeudi le dixseptieme jour du
mois de decembre mil neuf cent
cinquante neuf a huit heures
du soir a laquelle sont presents
messieurs les conseillers

Georges Masse

Jean Louis Trépanier

Therese Barbin

Paul Guillepussieres

Damien Hamothé

Alderic Desilets et son

honneur le maire Roger Desreux
formant quorum sous la
presidence de ce dernier.

Les avis de convocations ont
été signifiés tel que requis par
la loi.

Considerant qu'une demande a
été faite par l'association des
Secours catholique des Trois Piviers,
d'annuler leur taxe en arriereage
demandant pour raison que les terres
en retire de grands avantages et que
cette association fait partie des mouve-
- a suivre -

A: Messieurs les conseillers Jean Louis Trépanier, Aldéric Desilets,
Damien Lamothe, Lorenzo Larkin Georges Masse Paul Emile Bussières.

Monsieur:-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Son Honneur le Maire Roger Lesieur,----- pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, jeudi le dix-septième jour du mois de decembre----- prochain, 1959 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir: passer résolution sur les sujets suivants savoir:-

- 1o Passer règlement en vue d'interdire de jeter de la neige dans les routes entretenues.
- 2o Soustraire du rôle de perception une somme de \$353.07 provenant de l'attribution des biens-fonds du Camp Scouts et les exempter de taxe pour l'avenir.
- 3o Engager un arpenteur géomètre pour tracer les lignes des propriétés de la fabrique.

DONNE ce quatorzième jour du mois de decembre , mil neuf cent cinquante-neuf

Lucien Veon

.....
Secrétaire-Trésorier

Lucien Héon, Secrétaire-Trésorier, certifie sous mon serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM. Tous les ~~Commissaires~~ conseillers.-----

en en laissant une copie à par malle

entre 10 et 11 heures de l'après-midi, le quatorzième jour du mois de décembre --- mil neuf cent cinquante neuf

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14 jour du mois de décembre mil neuf cent cinquante neuf

Lucien Héon

Secrétaire-Trésorier

Avis de Convocation

DE

SESSION SPECIALE

POUR

(Original)

catholiques approuvés par Monsieur
Grenier l'évêque

Considérant que les propriétés de
l'association des ~~jeux~~ catholiques
du diocèse des Trois Rivières, situées
le long du St Maurice, sont les
plus belles et les plus estimées de
la paroisse, dont les taxes ont
longtemps été un item très appréciable
au budget des corporations munici-
pales et scolaires

Considérant que les corporations
municipales et scolaires de St Louis
de 1^{re} classe, malgré des dépenses réduites
au plus strict, nécessaire, accusent
chaque année un déficit considérable,
et que le taux de la taxe
est établi à un taux aussi
élevé que \$4.10 pour les deux
corporations.

Il est proposé par M. J. L. Trépanier
il résolu à l'unanimité que ce
conseil ne peut avec regret céder
à la demande de la dite association
aux fins de sauvegarder la sécurité
de son existence.

Proposé par M. Damien Lamotte
il résolu à l'unanimité que son
honorable maire soit autorisé à
faire tracer les lignes par un arpenteur
géomètre entre le terrain de la
fabrique et celui de la municipalité
à suivre

et que M. Georges Masse soit
 autorisé à procéder à cette œuvre
 comme subissant homme
 par les présentes.

Il repose par M. Aldéric Desilets
 et résolu à l'unanimité que
 les minutes de l'assemblée présente
 soit et ont adoptés à l'unanimité :

Signé Georges Lacroix Maire

Lucien H. van Assche Sec. G. G.

Saint Louis de France
 Route de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle
 du conseil de la municipalité Saint Louis
 de France tenue au lieu ordinaire
 de ses séances lundi le quatrième
 jour du mois de janvier mil neuf
 cent soixante-dix (1960) à huit
 heures du soir à laquelle sont
 présents messieurs les conseillers

Georges Masse

Jean Louis Tremblay

Aldéric Desilets

Paul Embé, Bussières

Roger Desjardins

Dominic Lamotte

faisant quorum sous la presi-
 dence de son honneur le maire
 Roger Desjardins.

Proposé par M. Georges Masse

et résolu à l'unanimité que Monsieur
 Jules Guvais soit autorisé à charroyer
 le sable nécessaire et l'étendre aux
 endroits glissants pour les véhicules
 au prix de quatre dollars de voyage.

Proposé par M. Dominic Lamotte

et résolu à l'unanimité que
 son honneur le maire soit autorisé
 à faire déplacer l'armoire dans laquelle
 est déposé les publications des règlements
 de la municipalité et de la fixe
 à l'église côté gauche.

Proposé par M. Damien Lamotte
 et résolu à l'unanimité que le
 secrétaire Trésorier soit autorisé
 à faire publier dans les journaux
 Nos Droits et le Nouvelliste, un
 extrait du règlement dépendant
 de jeter de la neige dans les chemins
 entretenus de la municipalité.

Faisant suite à l'avis de motion
 le Monsieur le conseiller Aldéric Durois
 concernant le règlement intitulé
 règlement no seize (16) aux fins
 d'empêcher toute personne de jeter
 de la neige sur les routes de
 la paroisse.

Considérant que la neige
 provenant des cours ou d'autres
 endroits quelconque sont souvent
 déposés dans les chemins dont l'effet
 peut être une cause d'accident.

Il est proposé par M. Aldéric Durois
 secondé par M. François Paré

de résolu à l'unanimité qu'un
 règlement soit et est adopté et
 qu'il soit statué et décidé par
 ce règlement, comme suit savoir

- 1^o qu'il est interdit à toute personne
 ou de toute autre manière que ce
 soit, de jeter, de déposer de la
 neige, de la glace ou toutes autres
 choses dans les chemins ou sur leurs
 abords, sous le contrôle de la munici-
 palité, pouvant faire certaines obstruc-
 tions à la bonne circulation
 des véhicules qui circulent sur ces dits
 chemins.

2^o Que toute personne qui enfreindra les dispositions du present reglement sera passible d'une amende de pas moins de cinq dollars (\$5⁰⁰) et pas plus de vingt dollars (\$20.00) plus frais encourus et a defaut de paiement de l'amende et des frais, d'un emprisonnement de pas plus d'un mois lequel cessera cependant des que l'amende sera paye avec des frais imposes.

Propose par M. Paul Emile Bussiere et renvoie a l'assemblee que les minutes de la presente seance soient et soient adoptees a l'unanimité.
 J. J. Bussiere
 Greffier

Municipalité
St-Louis de France

Cité Champlain, Qué.

St-Louis de France, Le 7 ~~Janvier~~ 1960
195

Extrait du règlement n^o 16 passé en date du quatrième jour de janvier mil neuf cent soixante à une séance régulière ayant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Roger Lesieur.

"Considérant que la neige provenant des cours ou d'autres endroits quelconques ~~est~~ souvent déposée dans les chemins dont l'effet peut être une cause d'accident.

Il est proposé par Monsieur Aldéric Desilets,

Secondé par Monsieur Lorenzo Larkin,

Et résolu à l'unanimité que un règlement soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit savoir:

1^o

Qu'il est interdit à toute personne ou de toute manière que ce soit de jeter, de déposer de la neige ou de la glace ou toutes autres choses dans les chemins ou les abords qui sont sous le contrôle de la municipalité pouvant faire certaines obstruction à la bonne circulation des véhicules qui circulent sur ces dits chemins.

2^o

Que toute personne qui enfreindra les dispositions du présent règlement sera passible d'une amende de pas moins de cinq dollars (\$5.00) et pas plus de vingt dollars (\$20.00) plus frais encourus et à défaut de paiement de l'amende et des frais, d'un emprisonnement de pas plus d'un mois, lequel cessera cependant dès que l'amende et les frais seront acquittés.

Vraie copie certifiée

Lucien Héon Sec-Trés.

Donné à St-Louis de France ce septième jour de ~~janvier~~ 1960 mil neuf cent soixante.

sec-trés. *L. Héon*

Je soussigné, Lucien Héon, Sec-Trés. certifie par les présentes que j'ai publié cet avis ci-dessus le septième jour de janvier mil neuf cent soixante en en affichant une copie à deux endroits différents de la municipalité entre deux heures et trois heures de l'après midi;.

L. Héon
Sec-Trés.

St. Louis de France

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et
municipale de la Municipalité
St Louis de France tenue au
lieu ordinaire de ses séances
le lundi le quatorzième jour de Janvier
mil neuf cent dix-sept à
huit heures du soir à laquelle
sont présents messeurs les
conseillers

Georges Massé

Daniel Laroche

Ulmer Desilets

J. J. Tremblay

P. E. Dussier

Roger Desjardins formant
le bureau sous la présidence de ce
dernier.

Proposé par M. Georges Massé
et adopté à l'unanimité que
Monsieur Jules Gervais soit autorisé
à rabler les ~~endroits~~ chemins aux
endroits glissants et dangereux
dans le village de St Louis de France

Proposé par M. Daniel Laroche
et adopté à l'unanimité que les
avis publics de la dite municipalité
sont affichés sur le côté Est de l'Eglise
paroissiale.

Proposé par M. Damien Hamothé
 Et résolu à l'unanimité que le
 secrétaire trésorier soit autorisé
 à faire publier sur le Nouvelliste et
 les droits en vertu de règlement
 No 16 défendant de déposer de la
 neige dans le chemin.

Après quoi la séance est levée
 Roger Perrier Maire
 Julien Nolin Secrétaire

Province de Québec

Municipalité St-Henri de Trarose

Co Champlain

Assemblée régulière et
 mensuelle du conseil de la
 municipalité St-Henri de Trarose
 tenue au lieu ordinaire de ses
 séances lundi le premier jour de
 Février mil neuf cent vingt-sept
 à huit heures du soir à laquelle
 soit présents messieurs les conseillers

Georges Masse

P. E. Bussières

Jos Trefanier

Damien Hamothé et son
 honneur le maire Roger Perrier formant
 quorum sous la présidence de ce dernier
 les procès de la séance régulière précédente
 soit lus et adoptés à l'unanimité.

Je soussigné [redacted] après avoir
par les présentes que copie de la présente a été
signifiée à Messieurs les conseillers de la commune
et l'édile d'écrits en 10 heures à 11 heures
à midi le quatorzième jour de Février 1960
h. [redacted]

~~M. M. les conseillers communaux et l'édile~~
~~huitième~~ ~~Février~~ ~~1960~~

~~Continuer l'assemblée régulière de lundi~~
~~dernier qui a été tenu~~

~~Février~~ ~~soixante~~
~~Rue de la~~

A: *Boreys Carbert et J. L. Tremblay*

Monsieur:-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par *M. M. Les Conseillers Boreys et Tremblay* pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le *meisme* jour du mois de *Fevrier* prochain, 1960 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

*continuer l'assemblee reguliere tenue de
lundi dernier*

DONNE ce

4

jour du mois de

Fevrier

, mil neuf cent

soixante

(Copie conforme)

A. Klein

(Signé)

R. Jean Ross

Secrétaire-Trésorier

Secrétaire-Trésorier

Proposé par M. Damien Lamotte
 Secondé par M. J. Les Trépaniers
 Et résolu à l'unanimité que la
 carte d'assistance publique de
 Mme Thérèse Biron soit refusée
 considérant qu'elle n'a pas résidé
 dans la paroisse dont le temps exigé
 par la loi; ainsi que

Proposé par M. Georges Marse
 et résolu à l'unanimité que la
 carte d'assistance publique de
 M. César Petipas soit acceptée et
 que son honneur de maire
 soit autorisé à signer la carte
 d'assistance reçue.

Proposé par M. Paul Emile Bureau,
 et résolu à l'unanimité que
 la présente séance soit renvoyée
 à lundi le huitième jour de Février
 mil neuf cents soixante.

Après quoi la séance est levée.

Léonin Hovis Secrétaire

Province de Québec

Municipalité de Bois de France

Comité de Champlain

Assemblée spéciale de l'assemblée régulière du quatrième premier jour de février mil neuf cent soixante-treize au lieu ordinaire

lundi le huitième jour de février mil neuf cent soixante-treize heures du soir à laquelle sont

présents messieurs les conseillers

Henri Harbin

P. E. Desjardins

Damien Hamoth

Gildrie Desilets

Georges Massé faisant fonction

de la présidence de ce dernier

Les avis de convocations ont été signifiés tel que requis par la loi aux membres absents de la séance de lundi le premier février.

Proposé par M. Henri Harbin
deuxième par M. Damien Hamoth
et résolu à l'unanimité que demande soit faite au ministre de l'incendie au gouvernement de bien vouloir accorder un octroi temporaire pour les dépenses de force à incendie débettes par la Corporation et que copie de cette résolution soit envoyée à M. M. G. G. G.

Proposé par M. Laroque Harbin
 Secondé par M. Caillet, Beillet
 Et résolu à l'unanimité que le
 rapport de M. Fortunat Beamier
 vérificateur, soit adopté tel que
 dit et qu'il soit réengagé pour
 l'année mil neuf cent cinquante

Proposé par M. Laroque Harbin
 Secondé par P. Epile Beamier
 Et résolu à l'unanimité que
 M. Lucien Néon soit engagé
 pour l'année 1960 au salaire
 de mil quatre vingt dollars payable
 quatre vingt dix dollars par mois

Proposé par M. Caillet Beillet
 Et résolu à l'unanimité que les
 comptes ci-après mentionnés
 soient acceptés et payés

Bureau d'enregistrement	16.50
Roger Lelinas	60.00
Ch. Ed Laroque Electr.	79.92
Nov Droit	7.00

"	10.00
P. G. Bergeron	290.86
L. Néon Téléph.	31.05
"	5.00

Garage Plante Org.	189.62
Jules Laroque	8.00
J. M. Laroque	5.00
Ch. Ed Laroque Org.	10.30
Louis Laroque	13.65
Fortunat Beamier	75.00

Proposé par M. Lorenzo Barkin /
 et résolu à l'unanimité que décharge
 et quittance soit donnée à M. le
 Secrétaire-Trésorier pour les années anté-
 rieures à mil neuf cent soixante,
 ce dernier acceptant d'avoir été payé
 de tout compte en date du 31-décembre
 mil neuf cent cinquante neuf.

Proposé par M. Lorenzo Barkin et
 résolu à l'unanimité que le sommaire
 de la présente séance qui est une
 séance régulière soit adoptée

Après quoi la séance est levée

George Masse

Lucien Neosher-Trés.

POUVOIRS ET DEVOIRS DU PRESIDENT DU CONSEIL A UNE CESSION DUDIT
CONSEIL

(Art. 121)

Le président du conseil maintient l'ordre et le décorum et décide les questions d'ordre sauf appel au conseil.

Il peut arrêter ou faire arrêter toute personne troublant l'ordre du conseil durant ses séances, et la faire mettre sous garde ; et cette personne encourt, pour chaque offense, une amende n'excédant pas vingt piastres.

Le président du conseil, à l'effet de maintenir la paix et le bon ordre, peut en outre :

Art. 185)

1. Assermenter autant de constables spéciaux qu'il le juge à propos ;
2. Requérir l'assistance de tout juge de paix, constable et autre personne résidant dans la municipalité, par ordre verbal ou écrit ;
3. Commettre à vue, à la garde d'un constable ou de toute autre personne, durant quarante-huit heures au plus, quiconque trouble la paix ou le bon ordre ;
4. Faire emprisonner tel délinquant, après conviction sommaire dans la prison commune du district ou dans toute maison ou autre lieu de détention établi dans les limites de la municipalité de comté, durant une période n'excédant pas dix jours.

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et
mensuelle des membres de la
Municipalité St Louis de France
tenue au lieu ordinaire de ses
séances le mardi le septième jour
du mois de Février mil neuf
cent soixante et huit heures du
soir à laquelle sont présents
messieurs les conseillers

Georges Masse

Eugène Guerin

Luigi Barbin

Aldéric D'Amboise

Jean-Louis Trépanier

Hannier Ramothé et son

honneur le maire Roger Rivier formant
quorum pour la présidence de ce
dernier

Proposé par M. Georges Masse
secondé par M. Luigi Barbin
et résolu à l'unanimité que les nouvelles
routes, rues, ou chemins publics, ouverts
pour la circulation publique ne soient
et ne sont pas acceptés par ce conseil
à moins qu'il aient une largeur
de pas moins de soixante pieds de
largeurs.

— A suivre —

Proposé par M. Lorenzo Barkin
 secondé par M. Georges Masse
 Et résolu à l'unanimité que ce
 conseil permet, à M. Gérard Arthur
 Hamel, entrepreneur des chemins d'hiver
 dans la municipalité St. Louis de France,
 d'ouvrir pour la circulation d'hiver, des rues
 ou routes secondaires, sans engager
 la responsabilité de la dite Municipalité,
 et spécifiquement après que les chemins
 de la municipalité auront été débarrassés
 selon l'engagement l'engagement
 pris à cette fin dans un contrat
 signé par les parties intéressées.

x Proposé par M. Damien Lavothe
 et résolu à l'unanimité que la
 démission de M. Marcel Dubois
 comme surveillant des chemins
 d'hiver soit et est acceptée et que
 M. Jean-Marie Fortin est nommé
 pour le remplacer.

Proposé par M. Damien Lavothe et
 résolu à l'unanimité que le secrétaire
 Tronier soit autorisé à demander
 à la Cour Municipale de Montréal
 des informations concernant
 Mlle B. Blois Marchand hospitalisée
 à l'Hôpital Maisonneuve et dormant
 pour raison que elle est demeurée
 à St. Louis de France.

Considérant qu'une requête
 a été présentée par plus de cent vingt cinq
 à suivre.

abonnés au téléphone Bell les protestant contre le mauvais service ~~actuel~~ du téléphone, a été présentée et lue en séance régulière du mois

Considérant que cette requête est appuyée par la majorité des membres du conseil, la croient juste et raisonnable et est proposée par M. Samiel Hamothte secondé par M. Jean Louis Lepoux et résolu à l'unanimité que cette requête soit envoyée à la dite compagnie, la priant de faire les améliorations nécessaires à rendre le téléphone pratique et serviable.

Proposé par M. Kereys barbur et résolu à l'unanimité que demande soit faite à Barbur & frère de bien vouloir débayer les entrées de routes lorsque leurs charmes devaient des amas de neige dans ces intersections

Proposé par Samiel Hamothte et résolu à l'unanimité que demande soit faite à M. Bernard Degon ingénieur de la Noirie du gouvernement de bien vouloir ~~envoyer~~ réparer avec la machinerie du gouvernement un bout de chemin dans le rang St Jean Est à un mille du village, qui est en bien mauvais

état à cause d'une calvette défectueuse
qui retient l'eau qui s'introduit
dans le chemin.

Proposé par M. Jean Louis Trépanier et résolu
à l'unanimité que la carte d'assistance
République de Monsieur Claude Brandy
est refusée ainsi que celle de Rosaire
Pepin.

Proposé par M. J. L. Trépanier et
résolu à l'unanimité que les
comptes ci-après mentionnés sont
acceptés et payés.

Roger Gelinas	60.00
Le Nouvelliste	7.50
Jules Gervais	7.00
Ministre des Travaux	6.00
Bureau d'Eng. Le Chapt	6.00
Ch. J. V.	35.00

Après quoi la séance est
levée.

J. J. L. Trépanier Maire
Hubert Heo

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière
et mensuelle du conseil de la
Municipalité St Louis de France tenue
au lieu ordinaire de ses séances
lundi le quatrième jour du
mois de Avril mil neuf cent soi-
xante à huit heures et demi du
soir à laquelle sont présents
messieurs les conseillers

Horace Harbin

P. Emile Bussières

Edouard Désilets

Damien Lamotte

Jean Louis Tremblay

et son honneur le maire Roger Desrochers
formant quorum sous la présidence
de ce dernier

Les minutes de la séance regu-
lière du mois de Mars sont lues et
adoptées à l'unanimité.

1^o Proposé par M. Horace Harbin
Et résolu à l'unanimité que
le secrétaire-trésorier soit autorisé
à payer à l'O.P.J. St Louis de France
une somme de cent dollars (\$100) en
don applicable sur montant dû
par l'O.P.J. à Georges Lamotte sur terrain
acheté de ce dernier par l'O.P.J.
— a suivre —

2^o Attendu que les membres de ce conseil ont pris connaissance d'un plan de subdivision préparé par l'ingénieur de la ville de Shawinigan sud M. P. Barvert Ing. P. comprenant un projet de redressement de la route 19, du Motel Robi à la côte dite, Côte d'Almaville, dans la ville de Shawinigan sud.

Attendu que ce projet de redressement est une précaution certaine avant qu'il ne soit trop tard, à la bonne circulation des automobiles dans une ville qui est en progrès constant et achalandée par les automobiles des villes environnantes qui empruntent la route 19.

Attendu que les paroisses environnantes sont grandement intéressées à la bonne circulation à l'entrée des villes à cause de leur commerce avec les villes susnommées dont la principale est celle de Shawinigan.

Il est proposé par M. Jean Louis Dupuis Secrétaire par M. Damien Larocque et résolu à l'unanimité que ce conseil approuve fortement ce projet de redressement de la route 19 dans la ville de Shawinigan sud convaincu que la paroisse ^{de Pointe} et celle de Shawinigan en retireront de grands avantages.

— à suivre —

3° Propose par M. Edouard Wardelet
 Secondé par M. Benoît Larkin
 et résolu à l'unanimité que ce
 conseil soucrive une somme
 dix dollars (10⁰⁰) à la croix rouge
 languedimne

4° Propose par M. Damien Hamothé
 et résolu à l'unanimité que demande
 soit faite au ministre de la Navie
 comte de Champlain de bien vouloir
 faire les reparations nécessaires à
 la route Notre-Dame des Plaines
 et les chemins considérant que
 cette route est défoncée et impraticable
 au point que la maille ne peut
 se rendre à destination

5° Propose par M. J. L. Tremblay
 Secondé par M. D. Hamothé
 Et résolu à l'unanimité que
 demande soit faite au ministre de
 la Navie du comte de Champlain
 de bien vouloir accorder à la
 province de la Navie de France les travaux
 de chemins suivants savoir:

1°

Poser asphalt sur toute la largeur
 de la route 19 dans le village de
 Haut de France.

2°

Poser Asphalt en continuation de
 la route asphaltée de la route
 St-Alexis.

3°

Poser Asphalt dans la route Notre-Dame ^{des Plaines}
 jusqu'à la route Masse ^{à cause}
 - a ruine -

4^o

élargir le rang Ste Marguerite en bas de la Côte de Ben et poser gravier sur une longueur d'un mille.

5^o

Construire un pont, dans le rang des abreuvoirs, appelé Pont Alphonse Marchand.

6^o Proposé par M. J. Les Tremblais et résolu que le compte de la liste du Cef de la Madeleine qui est venu en aide au feu M. Armand Duroisier soit accepté et payé.

7^o Attendu que l'inspecteur Municipal M. Napoleon Paul Marchand a notifié M. Bellemare de réparer sa part de clôture entre Paul Marchand et Bellemare.
Attendu que M. P. Bellemare n'a pas donné suite à l'avis de l'inspecteur municipal.

Attendu que l'inspecteur Municipal a fait faire les travaux nécessaires et acheté les matériaux nécessaires à la construction de la clôture de ce genre.
Il est proposé par M. Foreys Parkin et résolu à l'unanimité que le compte de (\$300) trente huit dollars de plus par l'inspecteur Municipal soit payé et que ce montant soit réclamé.

du Propriétaire actuel M Dupont
 Proposé par M. Lorenzo Barbin
 et résolu qu'un ^{montant} ~~accrédité~~ d'un
 mille dollars (\$1000.00) soit versé à
 M. Girard Arthur Bamel contracteur
 de l'entretien des chemins et rivières
 en compte sur son dernier paiement.

Proposé par M. Lorenzo Barbin et
 résolu à l'unanimité que son
 honneur le maire Roger Desjardins
 soit autorisé à signer les cartes
 d'assistance publique de Messrs
 Romeo Pagné, Georges Lacroix et Témard
 Veault.

Resolution
 ci - contre
 annulée:

J. N. Desjardins

Attendu qu'il y a eu inévitabilité
 entre la Fabrique St Louis de
 France et la Municipalité St Louis
 de France, provenant d'une
 redondance de taxes de la dite
 fabrique en rapport avec un
 règlement de la Municipalité
 établi dans le village.

Attendu que les marguilliers en
 charge ont offert à la présente
 séance une proposition de
 règlement dans cette affaire à
 savoir que la Fabrique,
 en compensation des taxes dues
 et inscrites au livre de prestations
 au montant de huit cent
 quatre vingt deux dollars
 \$882.00 plus intérêts à date,
 céderait à la Municipalité

— a suivre —

fait le terrain extérieur à la ligne intérieure du trottoir actuel, cette dernière demeurant la ligne établie entre les deux propriétaires et le tout le long de la route 19 et le rang St. Jean seulement.

En cas d'entente finale des deux parties en cause, l'hon. M. le Maire est autorisé avec le secrétaire-trésorier, à signer le contrat pour et au nom de la dite Municipalité.

Proposé par M. Damien Lamotte
 secondé par M. Cédric Desilets
 et résolu à l'unanimité que demande soit faite à la Cie Shawinigan Water & Power de bien vouloir faire l'installation de une nouvelle lumière sur la route 19 aux environs de la résidence de M. & Charles Marchand, une autre dans le rang St. Jean Est aux environs de la demeure de M. Claude Boerov, et changer la lumière actuelle du coin Route nationale et St. Jean pour une lumière de 20 000 lumens.

Proposé par M. Damien Lamotte
 et résolu à l'unanimité que le secrétaire-trésorier soit autorisé à prendre option de M. Georges Lamotte au montant de deux cent cinquante dollars (\$250.00) sur un terrain de 50' x 94' borné à l'est par la propriété de M. Ed Demontigny au sud et à l'ouest par le terrain du vendeur, au nord par la rue Houllé.

avec droit de servitude pour la pose
d'une tuyau sous trois pieds de terre environ
du terrain de l'O.P.J. au terrain de la
Municipalité; cet octroi est valable
pour une durée de six mois et le
secrétaire trésorier est autorisé à verser
pour frais d'octroi un somme de dix
dollars à M. Georges Lamotte.

Proposé par M. François Barbin et
résolu à l'unanimité que le montant
des taxes de M. Réné Gégouë soit
absorbé par annulation et rayé des livres
de perception des taxes considérant
que Réné Gégouë a fait banqueroute
et que le syndicat parait-il, a été disqua-
lifié; le montant en question est
de 35/6 plus intérêts.

Proposé par M. J. H. Tremblay et
résolu que les comptes ci-après
mentionnés soient acceptés et payés

La Cité du Cap Madeleine	168.75
M. Martin	12.00
Garage St Ange Long	3.06
Commune Municipale Long	10.64
M. Paul Marchand	38.00
Garage Baron	6.10
Le K T M T V-13	35.00
Veille de la Croix Rouge	10.00
P. O. J.	100.00
Royal Marchand	
Gerard Arthur Hamel	800.00
Cité du Cap	168.75
Gaston Plante P. E. Art. Hamel	423.66
Reni Baron Loyer	34.15
J. M. Fortin	4.50
La Cité Doll des Loustis	37.02

Attendu qu'il y en a eu unentente entre la fabrique St Louis de France et la Municipalité St Louis de France provenant d'une redevance de taxes de la fabrique en rapport avec le règlement des trottoirs de la municipalité dans le village.

Attendu que les marguilliers en charge de la fabrique ont offert à la municipalité une proposition que les membres du conseil jugent acceptable à savoir que la fabrique en compensation des taxes dues à l'Université au livre de perception des taxes au montant de huit cent quatre vingt deux dollars (\$882.00) plus intérêts, céderait à la municipalité, une linéaire de terrain le long de la route 19 et le long du rang St Jean, sur lequel repose le trottoir et celui existant le trottoir côté Est sur la route 19 et le terrain existant le trottoir côté sud sur le rang St Jean côté sud.

Il est donc proposé par M. Paul Emile Bussières

secondé par M. Célestin Desilets et résolu à l'unanimité que ce conseil accepte la proposition des marguilliers et que son honneur le maire et le secrétaire-trésorier soit autorisés à signer le contrat d'achat pour et au nom de la ^{dite} Municipalité.

Proposé par M. Lorenzo Barbieri

secondé par M. Paul Emile Bussières et résolu à l'unanimité que
- a suivre -

demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir accorder à la dite municipalité un pouvoir d'emprunt au montant de cinq mille dollars représentant les arriérés de taxes et octroi à recevoir.

Proposé par M. Louis Barbier
 Secondé par M. Paul Bussières
 et résolu à l'unanimité que un emprunt de cinq mille dollars soit contracté pour subvenir aux besoins de la Municipalité et que son Honneur le maire et le secrétaire l'honorable soit autorisés à signer le ou les billets pour et au nom de la Municipalité de Québec de France.

Proposé par Dame Larocque
 Secondé par M. Aldéric Desilets

Il est résolu à l'unanimité que M. Pigeon Marchand, qui rendait service à la Municipalité en charroyant, avec sa machine, des boyaux, pour combattre la fievre Quissou, soit autorisé à faire réparer sa machine chez Gabriel P. Paul Buregistre pour réparation sa machine qui s'est avérée dans un accident, et offre en valant pour une durée de deux semaines et la réparation. Le montant de la même acci-^{dent} fleurit que la municipalité paye au nom des deux personnes.

Proposé par M. Aldéric Desilets
 et résolu à l'unanimité que les

membre de la Presse locale
 sont acceptés et agréés :

Signé

Roger Leduc Maire
 Georges Dion Secrétaire

Province de Québec

Municipalité de Louis de Trarac

Canton de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle du conseil de la Municipalité de Louis de Trarac tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le deuxième jour de Mai mil neuf cent vingt, à huit heures du soir à laquelle sont présents messieurs les conseillers

Georges Masse

René Larbin

Aldélie Hébert

Damien Hamothé et son honneur le maire Roger Leduc formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Attendu qu'une requête d'un grand nombre de contribuables et de locataires résidant dans le village de Louis de Trarac et des environs travaillant

aux villes de Cap et de Trois
Rivieres, ont deja presente une
requete, a la Municipalite
et transmis a la Cie d'Autobus
St Maurice, demandant
le service d'Autobus des
villages aux dits ville

Attendu que ^{avec} le nombre
des ~~voyageurs~~ ^{sera} augmenté par
de nombreux, scolaires et scolaires

Il est proposé par M. Leduc
Joseph par M. Damiens Hamelin
et résolu à l'unanimité que
demande soit faite à la
Cie de Transport d'Autobus St
Maurice de faire pression auprès
des dirigeants de cette Compagnie
pour faire ~~continuer~~ le
service d'autobus jusqu'au
village St Louis de France
considérant qu'il y aurait grand
avantage ~~personnel~~ des deux
parties en cause.

Attendu qu'une requête a
été présentée au conseil par des
contribuables résidents dans la
courbe de long de la route
nationale no 19 plus précisé-
ment dans la courbe Mauricie
Lourdeurs allant vers l'ouest
jusqu'à la résidence de M. Mauric
P. Abbeault.

a suivre page 62

Cours d'eau
Mauricie Refin

Monsieur Lucien Héon président
d'élection et secrétaire trésorier jure et
déclare que je remplirai fidèlement
mon devoir au mieux de mes
connaissances et capacités. ©

Lucien Héon Les 1^{ers}

Assurance devant moi ce
septième jour de mai mil neuf cent
soixante.

Rosine Germain
Secrétaire d'élection

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de France

Centre de Champlain

Nomination des Conseillers

Une assemblée des contribuables de la
corporation de la paroisse de la paroisse de
France tenue au lieu ordinaire de ses
séances, mercredi, le neuvième jour de
mois de mai mil neuf cent soixante
de dix heures de l'avant midi, à ~~deux heures~~^{vingt}
de l'avant midi (heure avancée) sous la
présidence de Monsieur Lucien Héon,
président d'élection et secrétaire trésorier
de la dite municipalité aux fins de
proposer trois conseillers en remplacement
de Messieurs Damien Lamotte, Jean Louis
Trefarier et Adrien Doulet aux sièges 4-6-
et 3 respectivement sortant de charge

Relevé devant avis public dûment
affiché au endroit indiqué par le conseil

de la Corporation au date du treizieme
 jour du mois d'Avril nul n'y eut ses
 auto dont l'original revêtu de
 certificat de qualification demeure
 aux archives du livres des presentes
 (Page 57)

A dix heures precise, le president
 d'election M. Louis Beon, preput
 comme secretaire d'election M.
 Rosaire Germain, ouvre la seance et
 requers les electeurs presents et
 diument qualifiés de faire la
 préjugation des candidats.

Les electeurs Pierre Levasseur, Ernest
 Houle, Frederic Gauthier, Chls Ed Hamette
 Paul Cezzer proposent que M. Jean
 Louis Trépanier soit nommé conseiller
 au siege no six (6).

Le President après examen
 des Proposeurs et du proposé
 accepte la proposition.

Messieurs Daniel Gauthier, Polcinel
 Carrière, Rosaire Germain
 Emile Lafleur, Aurand Germain
 proposent que Monsieur Maurice
 Pothé soit nommé conseiller dans
 l'arrondissement St-Jean-Baptiste au
 siege no trois (3).

Le President d'election
 après examen du Proposal et
 des Proposeurs, accepte la proposition
 Messieurs Rosaire Germain,
 Bailon Gauthier, Rosaire Bonneau
 Georges Desilets etc proposent que Monsieur
 a servir

Dameur Kamothé est nommé conseiller dans l'arrondissement St Jean Est au siège no quatre (4)

Le Président d'élection après examen du propos et des proposeurs accepte la proposition.

Messieurs Camille Bourque et Gaston Plante proposent que M. Calderie Desilets soit nommé conseiller dans l'arrondissement St Jean-Ouest au siège no trois (3)

Le Président d'élection après examen du propos et des proposeurs accepte la proposition.

A midi juste le Président d'élection n'ayant pas plus d'électeur proposi que le nombre voulu declare M. Damien Kamothé élu au siège numero quatre et n'ayant pas plus d'électeur proposi au siège no six (6) que le nombre voulu declare M. Jean Louis Trépanier élu conseiller au siège.

Le Président ayant deux électeurs propos au siège numero trois (3) declare que s'il y aura électeur au siège numero trois entre messieurs Desilets et Lôté.

Donné à St Louis de France ce premier jour de Mai 1960

Léon Desilets
Président

Suite de la page 58

ont demandé de faire creuser
le fossé le long de ces rivières
à cause de l'eau stagnante
qui demeure longtemps dans
le fossé

Il est proposé par M. L. Darbin
deuxième par M. Despremier
Et résolu à l'unanimité que
demande soit faite au ministre
des Travaux publics de bien
vouloir creuser ce dit fossé,
et que copie de cette résolution
soit envoyée à M. Maurice
Bellenger pour être notre
interprète auprès des autorités
du ministère des Travaux publics,

Proposé par M. Remy Darbin
deuxième par M. Georges Mame
Et résolu à l'unanimité que deman-
de soit faite au Ministère de l'Agriculture
de bien vouloir venir en aide
aux contribuables intéressés au
cours d'eau Robais Lefebvre verbal
à traversant produisant une
enquête il désirait faire creuser
le dit cours d'eau sur une
longueur d'environ cent mètres
et qui est devenu une nécessité
absolue

Une copie de cette résolution soit
envoyée à l'Honorable Maurice
Bellenger pour appuyer cette
demande.

à suivre

Cours d'eau
Boscare Pepin

Propose par M. Lamy herbert
deuxième par M. Georges Masso
Ed. Perle à l'unanimité que demande
soit faite au ministère de l'agriculture
de leur vouloir venir en aide aux
contribuables intéressés produisant
une requête desirant faire creuser
le cours d'eau dit Cours d'eau
Boscare Pepin sur une longueur
de murs de huit cents et que
est devenu d'une nécessité absolue
Adopté.

Propose par M. A. Desilets et renou
à l'unanimité que les minutes de
la présente assemblée sont adoptés

Rogée Juvencio Maire
Rue de la Vierge Secrétaire

Je soussigné Alderie Desilets, ayant
été nommé conseiller pour la
municipalité de St-Romain de France
jure et déclare que je remplis
mon devoir au meilleur de
mes connaissances et capacités
ainsi que Dieu me vaudra en aide
Digne Alderie Desilets

Assemblée devant moi ce
samedi jour de mai
mil neuf cent vingt
huit heures de la soirée

Je, soussigné, Maurice Coté, ayant posé ma candidature à l'élection de Conseiller pour la Paroisse de St Louis de France, déclare retirer ma candidature pour des raisons personnelles et en particulier parce que mon état de santé ne me permettrait pas d'assumer la charge et les responsabilités de Conseiller Municipal

Maurice Cote
.....

Signé à St Louis de France
Comté de Champlain, ce Quartozieme
jour du mois de mai, Dix Neuf Cent
Soixante.

Je soussigné Jean Louis Trefouier
 ayant été nommé conseiller de
 la Municipalité de Louviers de France
 jure et déclare que je remplirai
 fidèlement mon devoir au meilleur
 de mes connaissances et capacités
 ainsi que Dieu me verra en aide
 signé Jean Louis Trefouier

Je soussigné Lucien Heon,
 Secrétaire Trésorier de la Municipalité
 de Louviers de France atteste par le présent
 que M J Louis Trefouier a été assermenté
 ce jour comme conseiller.
 Lucien Heon

Je soussigné Damien Lamotte
 ayant été nommé conseiller de
 la Municipalité de Louviers de France
 jure et déclare que je remplirai
 fidèlement mon devoir au
 meilleur de mes connaissances
 et capacités
 signé Damien Lamotte

Assermenté devant moi, ce
 sixième jour de mai mil neuf
 cent vingt quatre
 Lucien Heon

Province de Québec

Municipalité de Louis de Trarac

Route de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle des membres du Conseil de cette municipalité le lundi le sixième jour de Juin mil neuf cent soixante deux au lieu ordinaire de ses séances à huit heures du soir à laquelle sont présents messieurs les conseillers

Georges Masse

Renzo Parbin

Bernier Banotte

Aldéric Desilets

Paul Gaultier

Jean Louis Trépanier et

son honneur le Maire Roger

lesieur formant quorum sous

la présidence de ce dernier

propose par M. Georges Masse

secondé par M. Jean Louis Trépanier

et résolu à l'unanimité que

une somme de un cent dollars

soit versé à la famille Thomas

Daucet en hommage pour son

garçon Jean-Paul qui doit ~~être~~ ^{être} ~~présenté~~ ^{présenté} ~~à~~ ^à ~~la~~ ^{la} ~~par~~ ^{par}

son ~~dedication~~ ^{dedication} de prière samedi

prochain et ~~pour~~ ^{pour} ~~couvrir~~ ^{couvrir} les frais

de la ~~traduction~~ ^{traduction} de son

hommage

à suivre.

20 mots rayés
AM

J.L.
A.H.

Proposé par M. Lorenzo Corbin
 et résolu à l'unanimité que
 Monsieur Alexandre Demoy soit nommé
 estimateur en remplacement de
 Monsieur Paul Marchand dont
 sa démission par écrit est
 acceptée par le conseil.

Proposé par M. Paul Emile Bessière
 et résolu à l'unanimité que
 Monsieur Marcel Gauthier soit
 nommé inspecteur agraire
 en remplacement de M. Edouard
 Beauchemin dont la démission
 par écrit est acceptée par le conseil.

Proposé par M. Paul Emile Bessière
 et résolu à l'unanimité que
 la révision du rôle d'évaluation ait
 lieu dans la semaine du 13 au
 18 juin 1960

Proposé par M. Georges Masse
 et résolu à l'unanimité que le
 contrat d'ouverture des chemins d'hiver
 pour l'année 1960-1961 soit accordé à
 M. Gerald Arthur Hamel aux mêmes
 conditions que spécifiées dans celui de
 l'année dernière à l'exception cependant
 que M. Hamel pourra se servir d'autres
 machines qui devra être adéquate à
 celles qui sont spécifiées au contrat et
 avec efficacité pour être en mesure
 de débarrasser les chemins selon les règle-
 ments de la Route Provinciale.

Proposé par M. Paul Bimble Pussier
il résulte à l'unanimité que les
comptes ci-après mentionnés sont
acceptés et payés.

2000
à
Membre de
la Société.

Gerard H. Hamel	153.84
Bureau d'Énergie	11.60
Mrs A. Hamel	10.00
Formule Municipale Éry	5.93
Garage Paul Aug	67.75
H. Gelinier	22.50
L'Est Graphique	14.43
F. Héon Mon.	14.00
J. Doucet Son	100.00
Bou Germain greffier	3.00
Bureau d'Énergie	7.90
Loyers de la salle	130.00
L. Héon Tel	31.50

Proposé par M. Alexandre Desilets
il résulte que les comptes de la
présente assemblée sont adoptés

Proposé par M. Alexandre Desilets
il résulte que les comptes de la
présente assemblée sont adoptés

Monsieur Alexandre Desmoulin, ayant été
nommé témoin de la Municipalité
et héritier de France jure et déclare
que je remplirai mon devoir au meilleur
de mes connaissances et capacités
Ainsi que Dieu me soit en aide.

Alexandre Desmoulin
Serment devant moi ce 9^e jour de Mai 1945
à Héron de la Rivière

St Louis de France

Municipalite St Louis de France

Les champs P 2.

Assemblée régulière et mensuelle du conseil de la municipalite St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses seances lundi le quatrieme jour de juillet mil neuf cent soixant et huit heures du soir a laquelle sont presents messieurs les conseillers:

Georges Masse

Alderie Berlet

Paul Emile Bessieres et son honneur le maire Roger Desier formant quorum sous la presidence de ce dernier

Propose par M. Georges Masse second par M. Alderie Berlet

il resolu a l'unanimité que le plan subdivision Dorothe Bonassa du lot P. 85 et presente au conseil ce jour et soit accepte, signe par le carpenter geometre Roger Delmas soit accepte et que presente et ayant une rue de cinquante pieds de largeur

85-1 a 85-73

60' cinquante pieds
D.A.

Propose par M. Georges Masse second par M. Alderie Berlet et resolu a l'unanimité que les lots de subdivisions acceptes par la municipalite de cinquante pieds par

assure et contre

D.A.

Propose par M. George Masse
 Secondé par M. Aldéric Desbats
 et résolu à l'unanimité que
 les lots de terre subdivisés et acceptés
 par la municipalité soient évalués
 à dix dollars par cinquante pieds
 de façade par cent pieds de pro-
 fondeur pour les terrains non vendus
 seulement, du propriétaire de la
 subdivision; exceptés les terrains
 longeant les routes municipalisées.

Propose par M. Paul Emil Juvénal
 et résolu à l'unanimité que les
 comptes ci-après mentionnés
 soient acceptés et payés.

Chau W. H. S.	92.66
D'Alton George Ham.	10.00
Bureau d'Écay.	11.50
Garage Juvénal Plante	18.00

Propose par M. George Masse
 et résolu que les minutes de
 la séance présente sont adoptées
 tels que lu.

Joseph Juvénal Juvénal
 Julien Héon Secrétaire



Province de Quebec

Municipalite St. Louis de France

Comte de Champlain

Assemblée spéciale des membres du conseil de la Municipalite St Louis de France tenue au lieu ordinaire du conseil mercredi le treizieme jour de juillet mil neuf cent soixante et huit heures et demi du soir a laquelle sont presents messieurs les conseillers:

Roseys Harkin
Darius Hamothé
Jean Louis Trépanier.

et non honneur le maire Roger Brien faisant quorum sous la présidence de ce dernier.

Propose par M. Darius Hamothé
deuxieme par M. Roseys Harkin

et résolu que l'inspecteur des
et constructions
bâtiment nommé par la municipalité
f. d. l. fasse rapport en détail, a chaque
par écrit
séance régulière, des permis de
R. L.
D. H. construction accordés.

Monsieur le conseiller Roseys Harkin donne avis de motion et propose un règlement de construction pour être adopté au prochain conseil.

Propose par M. Jean Louis Trépanier et résolu d'admettre
- a suivre -

A:

Monsieur:-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le le jour du mois de prochain, 19 et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1) Approuver le règlement de construction et autres règlements relatifs à la ville.
- 2) Approuver le règlement de l'assainissement et autres règlements relatifs à la ville.

DONNE ce

jour du mois de

, mil neuf cent

Secrétaire-Trésorier

*Je, soussigné,
serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM.*

, certifie sous mon

en en laissant une copie à

*entre et heures de l' -midi, le
jour du mois de mil neuf cent*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce jour du mois de
mil neuf cent*

.....
Secrétaire-Trésorier

Avis de Convocation

DE

SESSION SPECIALE

POUR

(Original)

que les minutes de la présente
assemblée sont adoptés.

P. Jean Lucien Marchand
Lucien Marchand

Monsieur Jean Charles Marchand
ayant été nommé inspecteur des
bâtiments jure et déclare que je
remplirai mon devoir au meilleur
de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Monsieur Jean Charles Marchand

Assurance devant moi à St Louis
de France ce vingt et unième jour de
juillet 1960

Lucien Marchand

Province de Québec

Municipalité de St-Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée spéciale de la
Municipalité de St-Louis de France
tenue au lieu ordinaire de ses séances
le mardi le dix-neuvième jour
de juillet mil-neuf-cent-soixante
à huit heures du soir à laquelle
sont présents M.m. les Conseillers

Paul Émile Bussièrès, Jean L'Infanterie
Forenzo Garbin

Damien Ramothé

Aldéric Desilets et son honneur
le maire Roger Hébert formant quorum
sous la présidence de ce dernier.

Faisant suite à l'avis de
motion de M. Forenzo Garbin,

Il est proposé par Forenzo Garbin
Secondé par Damien Ramothé

ET résolu à l'unanimité qu'un
règlement soit et est adopté et qu'il
soit statué et décrété par ce règle-
ment comme suit :

Que le règlement portant le numéro
~~11~~¹², est, par les présentes, abrogé et
remplacé par le suivant: numéro douze
(12)

- 1.- Le présent règlement s'appliquera à
tout le territoire de la municipalité
de St-Louis de France;

2. - Personne ne devra édifier de construction permanente ou temporaire, modifier ou réparer extérieurement, transporter, déménager ou démolir une construction ou une partie de construction, entreprendre des travaux d'excavation en vue d'édifier une construction sans se procurer un permis de la dite corporation à cet effet obtenu de l'Inspecteur des bâtiments.

Nul ne peut obtenir de la corporation un permis pour transporter ou déménager une bâtisse, bâtiment ou édifice quelconque sauf si ladite bâtisse, bâtiment ou édifice à transporter ou à déménager a une valeur d'au moins deux mille dollars (\$2,000). Quant aux autres travaux le permis sera nécessaire seulement si la valeur des dits travaux dépasse deux cents dollars (\$200.) pour réparations seulement.

3. - Le prix du permis de construction est de trois (\$3.00) dollars et devra être demandé par écrit. L'Inspecteur de la construction devra émettre le permis dans les deux semaines suivant la date du dépôt de la demande, s'il est conforme aux règlements, sinon il devra faire connaître son refus par écrit et le motiver. Le permis est nul s'il n'y a pas suite dans le délai de six mois de la date de son émission et aucun permis de construction sera émis sur toute subdivision de terrains et lots.

non approuvés par la dite corporation
 Pour modifier les plans acceptés
 une fois les travaux commencés, il
 faut en faire la demande à l'Inspec-
 teur qui émettra un permis autori-
 sant les modifications si elles sont
 conformes aux règlements ;

4. La superficie minimum du bâti-
 ment principal ne devra être de moins
 de sept cents pieds (700') et la lar-
 geur donnant sur la route ou rang
 devra être au minimum de vingt-
 quatre (24') pieds, de neuf (9) pieds
 au moins par étage à partir d'un
 solage de pas moins de quatre pieds
 de hauteur fabriqué en pierre de ma-
 çonnerie, ciment, d'une épaisseur
 de huit poches au minimum. Tout
 bâtiment devra avoir des fondations
 et d'extérieur de toute construction de-
 vra être terminée dans les douze
 mois de la date de l'émission du per-
 mis ;

5. L'alignement minimum des bâtisses
 devra être de trente (30') pieds de la
 ligne de la route, rang ou rue et cette
 distance se mesure entre la ligne de
 la route et la partie du solage la
 plus rapprochée de ladite ligne.
 Quant aux parties de la bâtisse qui ne
 s'appuient pas sur le solage, tels que
 perrons, portiques, balcons, galeries,
 escaliers etc... elles ne doivent pas
 dépasser ledit solage de plus de huit (8')

pieds, le long de la ligne de la route, rang ou rue;

6. L'espace compris entre la ligne de la rue ou route et celle de l'alignement des bâtisses à construire devra être libre de toute obstruction autre que les clôtures, murs, haies de hauteur approuvée;

7. Si un bâtiment, dont la construction ou l'usage se sont pas conformes à la réglementation prévue au règlement lors de son entrée en vigueur, est incendié ou endommagé dans la proportion de 50% ou plus de sa valeur sans tenir compte de ses fondations, il ne pourra être reconstruit ou restauré qu'en conformité avec les dispositions du présent règlement;

8. Tout bâtiment non conforme au présent règlement lors de sa mise en vigueur pourra continuer à être utilisé par les mêmes fins qu'en paravant mais il ne pourra être modifié ou agrandi qu'à la condition expresse que tels changements soient conformes au présent règlement;

9. La surveillance et le contrôle de la construction relèvent d'un officier nommé par le conseil et désigné comme Inspecteur des bâtiments qui peut aussi lui désigner un adjoint chargé de l'aider ou de le remplacer quand pour diverses raisons il ne peut exercer sa charge.

Il aura le droit de visiter et d'examiner toute propriété immobilière, tout édifice, maison ou bâtiment pour constater si les règlements sont observés; il peut également questionner les propriétaires, locataires ou occupants pour renseignements;

10.- L'Inspecteur des bâtiments est autorisé d'empêcher le maintien des murs souches de cheminée ou autre construction n'ayant pas la solidité voulue et de pourvoir à leur démolition si nécessaire. Les cheminées préfabriquées ne seront acceptées que pour les bâtiments de pas plus de deux étages; dans les habitations collectives chaque logis doit être accessible sans avoir à passer par un autre logis;

11.- Si les travaux de construction sont commencés sans autorisation préalable ou contraire au présent règlement, l'Inspecteur doit ordonner la suspension des travaux et en aviser par écrit le propriétaire, le Maire de la corporation et le Secrétaire-Trésorier et si le propriétaire n'en tient pas compte dans les vingt-quatre (24) heures de la signification, le conseil doit pourvoir à la démolition dont les frais seront à la charge du propriétaire et recouvrable par lui;

12.- Toute construction devra offrir le maximum de rigidité, de solidité et de confort;

13.- Toute construction principale devra être revêtue extérieurement soit de lambris de bois "clap board" bardaux d'amiante, planches à "Clem", briques, pierres, stucco, papier minéralisé ou en panneaux et bardaux; tout bois utilisé dans la partie extérieure d'une bâtisse devra être recouvert de peinture, de vernis ou d'une substance analogue;

14.- Les caves ne peuvent servir à l'habitation ni de jour ni de la nuit. Les clôtures ajourées de bois ou de métal, les murs de pierres ou de haies vives de pas plus de quatre (4) pieds de hauteur sont permises sur la ligne de rue et sur les lignes latérales du lot. Le fil barbelé est défendu pour construction de clôtures sauf sur des fermes;

15.- Tout emplacement sur lequel sont déposés ou remisés des pièces ou de la machinerie usagées, des rebuts de fer, d'acier, de fonte ou tous autres rebuts, pour les fins du commerce de rebuts, de pièces ou de machinerie usagées, doit être entouré d'une clôture de bois ou de panneaux métalliques non ajourés, d'une hauteur d'au moins six (6) pieds. Si le propriétaire d'un tel emplacement refuse ou néglige de le clôturer conformément aux stipulations du présent paragraphe, l'inspecteur devra en faire rapport à la corporation qui, après mise en demeure de quinze (15) jours, pourra faire clôturer

ledit emplacement aux frais du propriétaire; les emplacements décrits au présent paragraphe qui existent au moment de l'entrée en vigueur de ce règlement pourront continuer à être utilisés comme tels mais aucun agrandissement de l'espace ainsi occupé n'est permis;

A compter de l'entrée en vigueur du présent règlement aucun emplacement autre que ceux déjà existants et dont il est question au paragraphe précédent ne pourra être utilisé pour déposer, entreposer, remiser des pièces ou machinerie usagées, des rebuts, pour les fins d'un tel commerce;

Tout propriétaire n'a le droit de déposer, entreposer, remiser des pièces ou machinerie usagées, des rebuts sur un emplacement lui appartenant autrement qu'en conformité avec le présent article;

16. Les affiches, annonces, enseignes, panneaux-reclame, etc., sont interdits, sauf dans certain cas comme les suivants: quand ils émanent de l'autorité publique, qu'ils annoncent une manifestation religieuse ou une exposition, un bâtiment ou un terrain à vendre ou à louer; quand il s'agit d'inscription historique, quand ils indiquent la circulation sur la voie publique, quand il s'agit de la plaque d'affaires de quelqu'un ou de lettrages sur des bâtiments, même pour les caractériser, ou quand il s'agit

A:

Les Conseillers

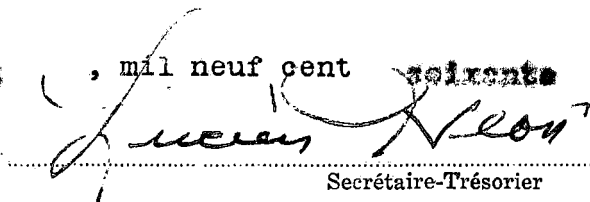
Monsieur:-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par ~~son Honneur le Maire Roger Lesieur~~ pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le ~~dix-neuvième~~ jour du mois de ~~juillet~~ prochain, 19 ~~60~~ et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1^o Adopter le règlement de construction sur avis de motion de Monsieur le conseiller Lorenzo Larkin donné séance spéciale de mercredi dernier.
- 2^o Discuter du système d'incendie et passer résolution s'il y a lieu.

L'Assemblée aura lieu à huit heures.

DONNE ce 14 14^{ème} jour du mois de juillet , mil neuf cent soixante



Secrétaire-Trésorier

Je, soussigné, _____, certifie sous mon serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM. *les conseillers* *Georges Masse, Lorenz Parkin, P. E. Bussiere,* *Alcide Desclès, J. Des Trépanier et Demmeu* *Hamolch* en en laissant une copie à *par voie*

entre *10* et *11* heures de l' *avant* midi, le *15^e* jour du mois de *juillet* mil neuf cent *vingt*

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce *15^e* jour du mois de *juillet* mil neuf cent *vingt*

H. Heon

Secrétaire-Trésorier

Avis de Convocation

DE

SESSION SPECIALE

POUR

mardi le
diminution
juillet 1962
J.H.

(Original)



PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de

St-Louis de France, Comté de Champlain, P.Q.

Aux Contribuables de la susdite municipalité:

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

Un règlement de construction portant le No douze (12) a été adopté à sa dernière séance spéciale mardi ledixneuvième jour de juillet(1960) mil neuf cent soixante, et que tout intéressé peut en prendre connaissance au bureau du Secrétaire-Trésorier.

Donné à St-Louis de France ce vingt-deuxième jour de juillet mil neuf cent soixante.

Signature of the Secretary-Treasurer

..... Sec-Trés.

DONNE à jour de

ce mil neuf cent

Signature of the Secretary-Treasurer

Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. — No. 200-o

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Articles 335 et 348 du Code Municipal) (Articles 364 et 372 de la Loi des Cités et Villes)

Je, soussigné, résidant à St-Louis de France certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 9 heures et dix heures de l'après-midi, le vingt-deuxième (22) juillet 1960, et en le lisant à voix haute à l'assemblée publique de la municipalité, le jour de 19

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22 jour de juillet mil neuf cent soixante----

Signé:.....

Titre



PROVINCE OF QUEBEC

Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, THAT:-

GIVEN at this
day of one thousand nine hundred
and

Secretary-Treasurer

(Français au verso)

Municipal Forms Ltd., Farnham, Que. — No. 200-o

CERTIFICATE OF PUBLICATION

(Articles 335 and 348 of the Municipal Code)
(Articles 364 and 372 of the Cities and Towns' Act)

I, the undersigned, residing at
do hereby certify under my oath of office that I have published the public notice here-
unto annexed, by posting two copies thereof, at the places designated by the Council,
between the hours of -- and (PM) o'clock in the -- afternoon,
on the day of 19, and by reading the same
in a loud and distinct manner, at the church door, at the close of divine service on the
day of 19.

IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate, this day of
one thousand nine hundred and

Signed
Title

d'annoncer sur un bâtiment commercial ou industriel le nom du propriétaire et le genre de commerce qui s'y exerce. Tout autre affiche est interdit;

17.- Les toits doivent être couverts de matériaux incombustibles d'une résistance au feu non inférieure à celle du carton goudronné;

18.- Toute demande de permis pour bâtiment à caractère spécial sera soumise au conseil municipale qui autorisera ou refusera l'émission du dit permis. La décision du conseil sera communiquée au requérant dans les quinze (15) jours suivant la première séance régulière du conseil après la date de la dite demande;

19.- Les ou les postes de distribution d'essence sont permis. Il doit y avoir un espace libre d'au moins vingt-cinq (25) pieds entre la ligne de la rue et la base de la ou des pompes. Tout bâtiment autre à être occupé comme poste de distribution d'essence devra avoir des murs en maçonnerie d'au moins huit (8) pouces d'épaisseur. Tout bâtiment occupé ou à être occupé comme garage public devra avoir des murs en maçonnerie d'au moins huit (8) pouces d'épaisseur et un plafond d'une résistance au feu telle que requise par le code national du bâtiment. Toute habitation au-dessus d'un garage public,

station de service ou lieu d'emmagasinage, de produit hautement inflammable devra être séparé par une dalle en béton armé d'au moins quatre (4) pouces d'épaisseur. Les isolants combustibles comme le bran de scie, planurs de bois ou autre matériaux de même nature sont interdits;

Article 22

"Toute autre construction venant en contrevention avec le présent règlement doit être soumis au conseil de la municipalité dont la décision deviendra légale en conformité avec le présent règlement."

20. Aucun changement extérieur dans l'usage d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment ne pourra être fait sans au préalable avoir obtenu l'approbation de l'Inspecteur. Les prescriptions des règlements provinciaux d'hygiène et leurs futurs amendements, font partie intégrante du présent règlement. Toute infraction au règlement rend le délinquant passible d'une amende ne dépassant pas vingt dollars (20.00) et les frais ou un (1) mois de prison. L'infraction se continuant, la continuité constitue une infraction séparée jour par jour;

21. Les restaurants mobiles où se vendent patates frites, liqueurs, etc. et qui sont souvent désignés comme "voitures à patates frites" sont interdites sur le territoire de la municipalité;

* Article 22

23. Le règlement numéro 10 en date du premier Mars mil neuf cent cinquante quatre est par les présentes abrogé.

- a suivre -

Proposé par M. Aldéric Desilets
Secondé par M. Jean Louis Trépanier
et résolu à l'unanimité que M. Jean
Charles Marchand Inspecteur des
bâtimens est autorisé à faire faire
des copies de réglemens au nombre
de cinq cents ainsi que des formules
de permis au nombre de cinq
cents, au pris ordinaire du marché.

Proposé par M. Aldéric Desilets
Secondé par M. Jean Louis Trépanier et
résolu à l'unanimité que les minutes
de la présente assemblée est adoptée à
l'unanimité. Adepté

J. J. L. Trépanier
Rue des Noirs Secteur

Province de Québec

Municipalité St-Rois de France

Côte de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle
du conseil de la Municipalité St-
Rois de France tenue en lieu or-
dinaire de ses séances, lundi le
premier jour du mois d'août mil neuf
cent soixante à huit heures du soir
à laquelle sont présents messieurs
les conseillers:

Georges Masse

Aldéric Desilets

Damien Hamothé et son

honorable le maire Roger Hébert formant
quorum sous la présidence de ce
dernier

Proposé par M. Damien Hamothé

secondé par M. Aldéric Desilets

Il est résolu à l'unanimité que le
plan de subdivision Godin à Lapointe
sur le lot P 256 et P 257 est accepté
par la dite Municipalité tel que soumis
dans un plan préparé par M. Roger
Hébert et dont la rue principale
offre une largeur de soixante pieds
de largeur.

~~Proposé par M. Damien Hamothé~~

~~secondé par M. Aldéric Desilets~~

~~et résolu à l'unanimité que~~

Je, soussigné,
serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM.

J. Louis Neon

certifié sous mon
Jean Louis Neon

Poland Morin

en en laissant une copie à *chaun d'eux, de main à main*

entre *5* et *6* heures de l' *19* -midi, le *10*
jour du mois de *octobre* mil neuf cent *59*

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, 'ce *10* jour du mois de *oct 1959*
mil neuf cent

J. Neon

Secrétaire-Trésorier

OFFICE
REGISTRE

19

Avis de Convocation
DE
SESSION SPECIALE

POUR

(Original)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

LA MUNICIPALITE DE:
St-Louis de France (Champlain)

A: Les conseillers Jean Louis Trefanier, Roland Morin

Monsieur:-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par *Rueen Decon Sec Tres.* pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le *13^{me}* jour du mois de *Octobre* prochain, 19 *59* et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

*Continuation de la séance reguliere
de lundi le 5^e Octobre*

DONNE ce *10* jour du mois de *Octobre*, mil neuf cent *59*

R. Decon
.....
Secrétaire-Trésorier



PROVINCE OF QUEBEC Municipality of

St-Louis de France, Co Champlain, P.Q.

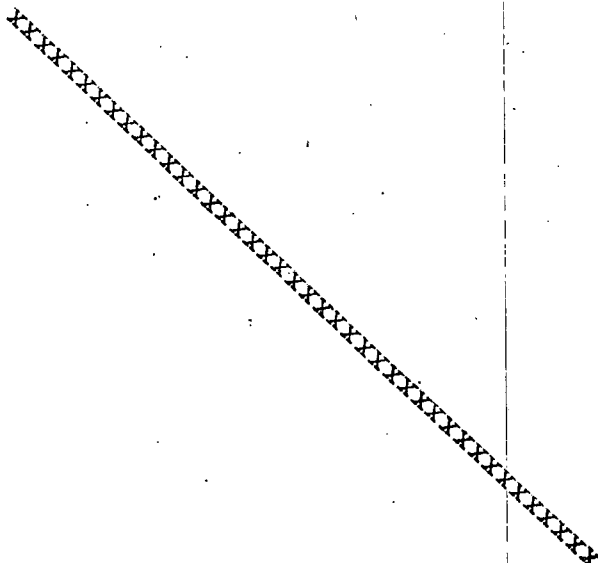
To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, THAT:-

Que le conseil revisera le rôle d'évaluation à sa session régulière (dix-neuvième) qui sera tenue à l'heure et au lieu ordinaire des séances, LUNDI LE DOUZIEME JOUR DU MOIS DE SEPT-EMBRE, 12/ 9/ 1960, Mil neuf cent soixante.

Donné à St-Louis de France ce vingt-neuvième jour de juillet mil neuf cent soixante



GIVEN at _____ this
day of _____ one thousand nine hundred
and _____

Secretary-Treasurer

(Français au verso)

Municipal Forms Ltd., Farnham, Que. — No. 200-o

CERTIFICATE OF PUBLICATION

(Articles 335 and 348 of the Municipal Code)
(Articles 364 and 372 of the Cities and Towns' Act)

I, the undersigned, residing at _____, do hereby certify under my oath of office that I have published the public notice hereunto annexed, by posting two copies thereof, at the places designated by the Council between the hours of _____ and _____ o'clock in the _____ on the _____ day of _____ 19_____, and by reading the same in a loud and distinct manner, at the church door, at the close of divine service on the _____ day of _____ 19_____.
(Note: The original image has some handwritten scribbles over this text.)

IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate, this _____ day of _____ one thousand nine hundred and _____

Signed _____



PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de

Aux Contribuables de la susdite municipalité:

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

ce conseil revisera le rôle d'évaluation à sa session régulière
qui aura lieu lundi le douzième jour de septembre mil neuf cent -
soixante au lieu et à l'heure de ses séances.

DONNE à St-Louis de France ce vingt-neuvième
jour de juillet---- mil neuf cent soixante----

Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. — No. 200-o

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Articles 335 et 348 du Code Municipal)
(Articles 364 et 372 de la Loi des Cités et Villes)

Je, soussigné, résidant à St-Louis de France Co Champlain
certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux
copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 9 ---- et 10---- heures de
l'avant- -midi, le vingt-neuvième jour de juillet 19 60, et en le
lisant à voix haute et intelligible au porte de l'église, à l'issue du service divin, le
jour de ----- 19

EN FORT DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29 jour de juillet 1960
mil neuf cent

Signé:.....

Titre

Attendu qu'une demande des propriétaires de terrains, de la subdivision Godin et Lapointe, situés sur les numéros P 256 et P 257, désirant construire des chalets dont la construction vient en contrevention avec le règlement de construction de la municipalité.

Attendu que ce conseil considère que ce genre de construction tombe dans la catégorie de caractère spécial de l'article 18 du règlement de construction et de l'article 22 autorisant le conseil à décider du genre de construction à ériger.

Il est proposé par M. Danisier Lamotte
 seconde par M. Calderie Veillets
 et résolu à l'unanimité que l'inspecteur des bâtiments soit autorisé à accorder des permis de construction aux propriétaires de terrains de la subdivision Godin et Lapointe en autant que la construction projetée soit, située au delà de cent quinze pieds de la route verbalisée appelée Rang St-Jean, érigée sur blocs de ciment et ayant une superficie d'au moins six cent pieds de surface de plancher et bâti à pas moins de trente pieds de la rue ou route projetée.

Proposé par M. Calderie Veillets et résolu à l'unanimité que demande soit faite au Ministère de la Voirie division du Ponté de Champlain, demande déjà soumise au dit ministère; de bien vouloir faire l'installation de "trou d'homme" (bous) dans les endroits nécessaires et recouvrir d'asphalte

pour résidence
non permanente

[Signature]

puissards

jusqu'au trottoir, dans les limites
du village, les parties non asphaltées
de chaque côté de la route aux fins
de donner plus d'espace pour la
circulation des véhicules et éviter
des dommages comme il y en eu cette été.

Proposé par M. Georges Masse
et résolu à l'unanimité que les
comptes ci. après mentionnés soient
acceptés et payés

Rimé Martin Estimateur	30
Alexandre Namontigny	60
Thomas Boncét	30
Rucien Neon sbe.	27

* X

Proposé par M. Georges Masse et
résolu à l'unanimité que la carte
d'assistance publique de Monsieur
Les Veillette soit refusée.

Proposé par M. Aldéric Deubois
et résolu que les minutes de la présente
assemblée sont adoptées à l'unanimité

Georges Masse
Rucien Neon sbe.

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Banlieue de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle des membres du conseil de la Municipalité St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi, le douzième jour du mois de septembre mil neuf cent soixante, à huit heures et demi de l'après midi à laquelle sont présents messieurs les conseillers:

Damien Damothé

Aldéric Desilets

Jean Le Préjannier et son honneur le maire Roger Levesque faisant quorum sous la présidence de ce dernier.

Proposé par M. Aldéric Desilets
 Secondé par M. Damien Damothé
 et résolu à l'unanimité que le terrain, sur lequel une option a été prise par la municipalité, de M. Georges Damothé, sur le numéro deux cent soixante et quatre du cadastre de la paroisse, soit acheté par la dite municipalité et que son honneur le Maire et le Secrétaire Trésorier soit autorisé à signer le contrat au nom de cette dernière pour le montant de deux cent cinquante dollars.

Proposé par M. Damien Damothé

Secondé par M. Aldéric Desilets

et résolu à l'unanimité que les cartes d'assistance publique de Mme G. Levesque

et Alphonse Marchand sont acceptés
par les membres du conseil

Proposé par M. Damien Lamotte
secondé par M. J. Le Triépanier et
résolu à l'unanimité que son Hautmar
le Maire ou l'un des conseillers sont,
par les présentes autorisés, à donner ordre
au chef des pompiers du Cap de la
Madeleine de venir prêter main forte
avec leurs pompes à feu dans la paroisse
en cas de feu que nos volontaires
ne peuvent maîtriser.

Proposé par M. Damien Lamotte
il est résolu à l'unanimité que les
comptes ci après mentionnés soient
acceptés et payés :

Corp. du Comté de Champlain	448 ⁹⁹	667
Bureau d'Enregistrement	8.50	669
Imprimerie Lesours	14.98	668
Martin & Tere	4.49	666
J. M. G. Martin	54.40	664
Comité du Cap.	150.00	665
Par C. à Raviolette Bonet		663
Ducien Héon	60.00	662

Proposé par M. Adalric Dérillers et
résolu à l'unanimité que les amendements
suivants soient inscrits au rôle d'évaluation
comme suit :

Diminution de \$400. sur propriété de Marcel D. Lamy	400.00
Annuler J. Broderick lot p. 262 aucun terrain	120.00
" " Roger Triépanier " p 262 " "	120.00
" " Bernard Gauthier p 88 " "	100.00
	<u>720.00</u>

et que le rôle d'évaluation soit homologué
au montant de neuf cent deux mille cinq
cents dollars (\$902500.) tel que présenté.

amendé le
3 Octobre 1960
atf

et que le Secrétaire Trésorier doctre
 aura publié aux contribuables de
 l'homologation pour la perception
 des taxes.

Proposé par M. Aldéric Veillet
 secondé par M. J. Desjardins
 et résolu à l'unanimité que le taux
 de la taxe demeure le même que celui
 de l'année dernière soit soixante dix
 cents le cent dollars (70%) d'évaluation
 pour la ^{taxe générale} foncière et qu'une taxe
 spéciale de soixante sous par acre est établie
 pour chemins ouverts à la circulation
 et que ces deux taxes soient prélevées
 et imposées sur les biens-fonds im-
 posables de cette municipalité.

Proposé par M. Damien Hamothé
 et résolu que les résolutions de la
 présente assemblée soient et sont
 adoptées.

Josée Lesieur
 Secrétaire Trésorier

Province de Quebec

Municipalite St Louis de France

Canti de Champlain

Assemblée réguliere
et mensuelle du Conseil de la
Municipalite St Louis de France
tenue au lieu habituel de ses seances
lundi le troisieme jour du mois
d'octobre mil neuf cent soixante
a huit heures du soir a laquelle
sont presents

son Honneur le Maire Roger Lefevre
Les Conseillers: Paul Desilets
Benjamin Gauthier
Benjamin Gauthier
Aldere Desilets
Paul Desilets
Jean Baptiste Repaire
Georges Masse
seul a la presidence

forment quorum sous la presidence
de son Honneur le Maire.

Propose par M. Benjamin Gauthier
leonde par M. Jean Baptiste Repaire
il est resolu a l'unanimité que son
Honneur le Maire ou l'un des conseil-
lers sont, par les presentes, autorises par
à recourir aux services de la brigade
des incendies de la Cite du Cap de
la Madeleine pour venir prêter main-
forte a nos pompiers volontaires pour
combattre des incendies dans les
limites de notre municipalite.
et il est resolu a l'unanimité que
le Conseil Municipal de St Louis de France
s'engage a payer soixante quinze dollars
l'heure (\$75⁰⁰) avec minimum d'une heure
a suivre

amendement a la resolution de la page 87



PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de

St-Louis de France et Commission Scolaire St-Louis de France

Comté de Champlain, P.Q.

Aux Contribuables de la susdite municipalité:

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

Que le rôle d'évaluation pour la révision est maintenant terminé ainsi que le rôle de perception et que toute personne sujet à payer taxes sont tenus de s'en acquitter dans les vingt jours de cet avis.

Donné à St-Louis de France ce vingtième jour de septembre mil neuf cent soixante.

Rueben Heon Sec-Trés.

DONNE à St-Louis de France **ce** 20 ième
jour de septembre ---- **mil neuf cent** soixante.

Rueben Heon
Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. — No. 200-o

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Articles 335 et 348 du Code Municipal)
(Articles 364 et 372 de la Loi des Cités et Villes)

Je, soussigné, résidant à St-Louis de France----
certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 4 heures et 5 --- heures de l'après -midi, le 20 ième jour de septembre 1960, et en le lisant à ~~aux heures et endroits désignés par le conseil, à l'église, et à l'issue~~ du service divin, le jour de 19

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20 ième jour de septembre mil neuf cent soixante----

Signé: *Rueben Heon*
Titre



PROVINCE OF QUEBEC
Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, THAT:-

GIVEN at this
day of one thousand nine hundred
and

Secretary-Treasurer

(Français au verso)

Municipal Forms Ltd., Farnham, Que. — No. 200-o

CERTIFICATE OF PUBLICATION

(Articles 335 and 348 of the Municipal Code)
(Articles 364 and 372 of the Cities and Towns' Act)

I, the undersigned, residing at
do hereby certify under my oath of office that I have published the public notice here-
unto annexed, by posting two copies thereof, at the places designated by the Council,
between the hours of and o'clock in the noon,
on the day of 19, and by reading the same
in a loud and distinct manner, at the church door, at the close of divine service on the
day of 19

IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate, this day of
one thousand nine hundred and

Signed
Title

et ce, chaque fois ou dans l'avant
 que nous aurons recours aux
 services de la brigade des incendes,
 de la Cite du Cap de la Madeleine.

Et que copie de cette resolution
 soit transmise a M. M. Les Superie-
 ur Municipal et H. P. Beauchance, Directeur
 de Police, de la Cite du Cap de la
 Madeleine;

Une resolution de la seance reguliere
 du douzieme jour de septembre
 redigee pour le meme but soit
 par les presentes annulee et de
 nul effet.

Propose par M. Lorenzo Barkin

Secunde par M. Damien Barothe

et resolue a l'unanimité que demande
 soit faite au Ministre de la Ville
 du Cap de la M. Comte de Beauchance
 au Cap Madeleine de bien vouloir
 prendre a sa charge l'entretien du rang
 des Cheneaux a partir de chez M. C. J. J.
 Marchand jusqu'au la propriété
 de M. Edouard Beauchance près
 des limites du lot du rang Ste Margue-
 rite.

Propose par M. Georges Mare

Secunde par M. Damien Barothe

et resolue a l'unanimité que demande soit
 faite au Ministre de la Ville de bien
 vouloir

— A suivre —

Attendu que la Municipalité de Louis de France aurait de grands avantages à relier la route masée au Boulevard Pie IX du Cap Madeleine.

Attendu que les propriétaires situés le long de la route donne le terrain nécessaire pour en faire une belle route

Il est proposé par M. Georges Masse
deuxième par M. Lorenzo Barbui
et résolu à l'unanimité que ce
conseil prie le ministère de la Navire
division Bonville de Champlain de
bien vouloir prendre à sa charge
l'arrondissement et le gravelage
de cette route jusqu'au limite
du Cap Madeleine ou aboutit le
Boulevard Pie IX.

Proposé par M. Georges Masse
deuxième par M. Lorenzo Barbui
et résolu que les membres de ce
conseil fassent les frais nécessaires
pour aller prendre à Québec les
informations nécessaires concernant
les travaux d'river, spécialement
desinstallalabon d'un système
à incendie

Attendu que l'entrée du village
dans le rang St Jean Ouest en face de
l'Eglise la route est demeurée à sa
première forme naturelle à savoir
qui une butte de quatre pieds de
hauteur sur soixante quinze pieds de longueur
obstrue la vue des automobilistes et peut
devenir facilement une cause d'accident

- à suivre -

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

LA MUNICIPALITE DE:

Relevé de l'Annuaire - 1960

A: *Les conseillers*


Monsieur:-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Monsieur Roger Lesieur, Maire pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, ²⁵ mardi le vingt-cinquième du mois de Octobre----- prochain, 19 60 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

Discuter des travaux à faire pour donner de l'ouvrage aux chômeurs spécialement preparer un plan des travaux pour combattre l'incendie.

DONNE ce vingt-et-unième du mois de octobre --- , mil neuf cent soixante

Armand Yvan
.....
Secrétaire-Trésorier

Je, soussigné,  , certifie sous mon serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM. Les conseillers

en en laissant une copie aux conseillers par maille

entre 4 et 5 heures de l'après-midi, le 21^{er} jour du mois de mil neuf cent

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^{er} jour du mois de Octobre mil neuf cent *royaute*

K. M. G. G. G.
Secrétaire-Trésorier

Avis de Convocation
DE
SESSION SPECIALE

POUR

(Original)

Il est proposé par M. Jean Louis Trépanier
 seconde par M. Aldéric Desjéts
 et résolu que ce conseil prie le Ministre
 de la Voie Provinciale de bien vouloir
 faire disparaître cette butte nuisible et
 dangereuse aux automobilistes.

Attendu que la route Ste Marguerite
 ouest (Plé) est dans un état inutilisable
 pour la circulation des ^{toute} véhicules motorisés

Attendu que l'arrondissement
 des Cheminées se développe de plus en plus
 et que les propriétaires de terrain désirent
 être dans la possibilité d'exploiter leurs bts
 propriétés de terrain.

Il est proposé par M. J. Desjardins
 seconde par M. I. Emile Bussières
 et résolu à l'unanimité que ce conseil
 prie le Ministre de la Voie division
 de la Voie de Champlain de bien
 vouloir rendre cette route utilisable
 en se servant, si nécessaire, de la terre
 de chaque côté pour mettre le chemin
 au rond et le graver sur une
 longueur d'environ mille

Proposé par M. Georges Masse
 seconde par M. Rosey Garbin
 et résolu à l'unanimité que demande
 soit faite au Bureau d'enregistrement
 du comté de Champlain de bien vouloir
 nous informer de la date d'achat des
 terrains de Gaston Buisson et de Marcel
 Buisson situés sur le lot 478 du cadastre
 de St Louis de France, division St Maurice
 ainsi que de Marcel Buisson situés sur
 le lot 273.

a suivre page 96

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Le Champlain

Assemblée spéciale de la
Municipalité St Louis de France tenue
au lieu ordinaire de ses séances, mardi
le vingt-cinquième jour du mois
d'octobre mil neuf cent soixante
à huit heures du soir à laquelle
sont présents messieurs les conseillers

Georges Masse

Rodrigue Barkin

Adelie Desilets

Paul Puley-Pussier

Jean Louis Séfamer et son

honorable maire Roger Desjardins faisant
quorum sous la présidence de ce
dernier.

Les avis de convocation ont été
signifiés tel que requis par la loi.

Proposé par M. Georges Masse

secondé par M. Adeline Desilets

et résolu à l'unanimité que le conseil de la Muni-
cipalité de St Louis de France, comté de
Champlain, prie respectueusement le
gouvernement de la Province de
Québec, de prendre immédiatement
les mesures nécessaires pour hâter la
construction d'une traverse routière
sur le St. Laurent, entre Trois-Rivières
et la rive sud ou Cap de la Madeleine
et la rive sud.

— a suivre —

Proposé par M. Aldérie Desilets et résolu à l'unanimité que les minutes de la présente assemblée sont adoptées.

Roger Desieux Maire
Quebec N. 1004

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée Générale de
la municipalité St Louis de France, tenue
au lieu ordinaire de ses séances le mardi
le trente et unième jour de Octobre
mil neuf cent soixante à huit heures
du soir à laquelle sont présents
messieurs les conseillers

Georges Masse

Joseph Darchin

Paul Emile Pussières

Aldérie Desilets et son

honneur le maire Roger Desieux formant
quorum sous la présidence de ce dernier
les avis de convocation ont été signés
de main à main le 28 Octobre 1960

Proposé par M. Joseph Darchin

secondé par M. Paul Emile Pussières

Et résolu à l'unanimité que ce conseil, acheté
de M. Georges Lamotte le terrain lui appartenant
sur le numéro deux cent soixante et quatorze,
borné à l'est par le terrain Ed. Demontigny,
à l'ouest par la rue Lamotte au sud
par le terrain de l'O.S.J. au Nord par

La rue hamothé le prix convenu est de deux mille cent dollars dont six cents dollars comptant, cinq cent dollars par année consécutive avec intérêts au taux de six pour cent l'an. Son honneur le maire est par les présentes autorisé à signer le contrat d'achat pour et au nom de la ~~Municipalité~~ Municipalité. ~~En~~ La résolution de l'assemblée régulière du douzième jour du mois de septembre concernant une partie du terrain ci-haut mentionné est par les présentes annulée et de nul effet.

M. Lorenzo Rubin donne avis de motion qu'à la prochaine réunion il proposera un règlement concernant la construction d'une citerne à incendie et proposera un règlement de emprunt pour les ~~nécessités~~ besoins des ses travaux et d'une batisse pour et de l'achat camion à incendie.

Proposé par M. Calderie Paré et résolu que les minutes de la présente assemblée soit adoptées. Telle que lues.

Pour L'Assemblée
Rue de la Paix

EXTRAIT D'UNE RESOLUTION DE LA CORPORATION MUNICIPALE DE
ST LOUIS DE FRANCE, passée et adoptée à leur assemblée tenue
en date du 28 octobre 1960.

Il est proposé par Monsieur LORENZO LARKIN.

Secondé par Monsieur PAUL EMILE BUISSIERES.

ET RESOLU A L'UNANIMITE:-

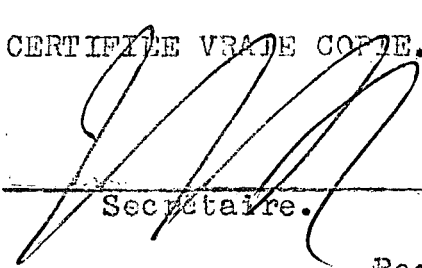
Que la Corporation Municipale de
St-Louis de France achète de Monsieur GEORGES LAMOTHE, les
lots numéros 7, 8, 9, 10 et 11 de la subdivision officielle
du lot numéro 274, du cadastre officiel du comté de Champlain,
pour la paroisse de St-Maurice, dont ladite paroisse de St-
Louis de France en est un démembrement, pour le prix de
\$2100.00 dont \$600.00 seront payés comptant lors de la si-
gnature du contrat de vente et la balance ou somme de \$1500.
sera payable par paiements ANNUELS et consécutifs du moins
\$500.00 chacun, dont le premier paiement sera dû et échu dans
UN AN de la date de signature du contrat et les autres à pa-
reille date de chaque ANNEE alors suivantes, jusqu'à parfait
paiement, avec en plus les intérêts au taux de SIX pour cent
l'an (6%) payables lesdits intérêts SEMI ANNUELLEMENT.

Son Honneur le Maire, Monsieur
ROGER LESIEUR est autorisé à signer l'acte de vente pour et au
nom de ladite Municipalité de St-Louis de France.

(Signé) ROGER LESIEUR, Maire.

" LUCIEN HEON, Secrétaire Trésorier

CERTIFIÉE VRAIE COPIE.



Secrétaire.

Reconnue VÉRITABLE, signée NE VARIETUR et
annexée à un acte de vente par Georges Lamothe, à La Municipali-
té de St-Louis de France.

Aix Conseillers

Monsieur:-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Monsieur Roger Lesieur, Maire----- pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi le Trente et unième du mois de Octobre----- prochain, 19 60 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1^o Achat du terrain Georges Lamothe
- 2^o Verbaliser Rue Lamothe, La Municipaliser, et prendre assiette de la Rue.
- 3^o Passer résolution s'il y a lieu pour soumettre (~~présenter~~) un règlement d'emprunt à la Commission Municipale de Quebec pour système à incendie.
- 4^o Discuter projet d'incendie et passer résolution s'il y a lieu.

Donné à St-Louis de France ce vingt-huitième jour d'octobre mil neuf cent soixante.

DONNE ce jour du mois de

mil neuf cent 60.

Suzanne Neveu

Secrétaire-Trésorier

Je, soussigné, Ruein Jean
serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM.

, certifie sous mon
Roger Bessem Noire
Louys Mousse
Paul Cuille Dumais
Servais Babin
Dominic Lavoie
Edouard Dupont
Jean Louis / Dupuis

en en laissant une copie à Madame

entre 5 heures et six heures de l' après -midi, le vingt huitième
jour du mois de octobre mil neuf cent soixante

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25 jour du mois de octobre
mil neuf cent

Ruein Jean

Secrétaire-Trésorier

Avis de Convocation

DE

SESSION SPECIALE

POUR

(Original)

Imprimerie Raiche Enr.

TYPOGRAPHIE

LITHOGRAPHIE

RELIURE

Avis de Convocation

1^{re} résolution achat terrain Gamache
2^{de} verbalise recue Gamache
et municipalise et prendre
possession assiette recue

3^{de} faire resolution s'il y a lieu
à la Commission des
affaires municipales pour
reglement d'emprunt

4^{de} Avis de motion pour
pour reglement

5^{de} discute projet d'avenue
et resolution s'il y a lieu

600	cash
500	6%
500	
500	
<hr/>	
2100	

Considérant qu'une somme de \$1619.³⁰ est due par la Municipalité St Louis de France au Ministère de la Santé division de l'assistance publique

Considérant que ce montant ajouté au déficit accumulé de l'année 1959 s'élève au montant de \$5061.37 et que ce montant est trop élevé pour l'ajouter au budget 1961 pour établir un taux raisonnable

Il est proposé par M. Georges Marie secondé par M. Damien Hamotte et reproché à l'unanimité que ce conseil prie le Ministère de la Santé de leur vouloir réduire le montant dû au Ministère de la Santé d'environ ^{vingt} pour cent afin d'être en mesure d'établir un taux raisonnable pour l'année fiscale 1961.

Proposé par M. Damien Hamotte il est résolu à l'unanimité que les comptes ci-après mentionnés sont acceptés et payés

668	Imprimerie Lacourrière	14. ⁰⁰
669	Bureau d'Enregistrement	8.50
673	" "	20.00
674	J.M. Fortin	8.50
675	Les Carroz	23.15
676	Imp. Lacourrière	14.60
678	Bureau d'Enregistrement	24.70
668	P/Houde	55.00
682	Mrs D Hamotte	25.00

— a suivre Page 97 —

Roger Rivier 75.00
 Proposé par M. Damien Lamotte
 et résolu à l'unanimité que les
 minutes de la présente assemblée
 sont adoptées tel que elles

Roger Rivier Maire
 Julien Henri Le Treis

Municipalité
St-Louis de France
Cité Champlain, Qué.

Canada
Province de Québec

St-Louis de France, le 18 Novembre 1960

Conseillers
A Messieurs les Camarades

Monsieur,

Avis Spécial vous est par les présentes donné par le sous-signé, par Monsieur le Maire Roger Lesieur, pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaire du Conseil Lundi le vingt-et unième jour de novembre mil neuf cent soixante et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1^o Accepter règlement d'emprunt pour projet d'incendie et passer résolution s'y rapportant s'il y a lieu.
- 2^o Etudier rapport de l'inspecteur des bâtiments et passer résolution s'il y a lieu.

Donné à St-Louis de France ce dix-huitième jour de novembre mil neuf cent soixante.

Lucien Héon

Sec-Trés.

Je soussigné, Lucien Héon, Secrétaire-Trésorier de cette municipalité certifie que cet avis a été distribuer (par) à chacun des conseillers personnellement de main à main le dix-huitième jour de novembre à huit heures du matin de main à main.

En foi de quoi je donne ce certificat
ce dix huitième jour de novembre 1960.

Sec-Trés.

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comité de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle du conseil de la Municipalité St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le septième jour de novembre mil neuf cent soixante à huit heures et demie du soir à laquelle sont présents messieurs les conseillers.

Alderie Désilets

Damien Hamoth

Jean Louis Trépanier

Paul Emile Banneries

Armand Hamoth

Robert Hamoth

Pager Rivier formant quorum sous la présidence de ce dernier

Proposé par M. Alderie Désilets

Secondé par M. Damien Hamoth

il résolu à l'unanimité que le contrat de la Municipalité St Louis de France concernant l'ouverture des chemins à hiver pour 1960-1961 soit amendé aux fins 1° permettre à M. Gérard Arthur Hamel de se servir de la machinerie nécessaire pour ouvrir les chemins d'hiver annulant ainsi l'obligation de M. Hamel d'avoir des la machinerie spécifiée comme le contrat le spécifie. 2° — Permettre au dit Gérard Hamel de prendre contrôle de chemins d'hiver ailleurs que dans la

Paroisse St Louis de France s'il le desire.
 Que M. le Maire soit autorisé à signer
 cette convention avec M. Gerard Cullen
 Proposé par M. Paul Emile Bussières
 et résolu à l'unanimité que ce
 conseil accepte de payer à M.
 Conrad K. Abbe, gardiste, les comptes
 que ^{ce dernier} produira au nom de St. Hamel
 et accepté par ce dernier, le tout pour
 concurrence de mil dollars par mois.

Proposé par M. Alderie Desilets
 Secondé par M. Damien Lamotte
 et résolu à l'unanimité que le Secrétaire
 Trésorier soit autorisé à publier des
 soumissions pour l'achat d'une
 pompe à incendie selon les règlements
 du ministère des Travaux Publics,
 Division du Commissariat d'incendie

Proposé par M. Louis Desilets
 Secondé par M. Cullen Desilets
 et résolu à l'unanimité que l'avis de
 motion donné par M. Lorenzo Hardin
 à la dernière séance régulière soit
 maintenu pour la prochaine séance
 régulière

Projet à côté
 amendes.
 R. H. H.

~~Proposé par M. Damien Lamotte et
 résolu à l'unanimité que les
 résolutions de la présente assemblée
 soient adoptées ainsi que les
 comptes ci-dessus mentionnés~~

M. Lorenzo Hardin maintient son
 avis de motion donne à la séance
 spéciale du trente et unième jour
 d'octobre à savoir qu'à la prochaine
 séance il préparera un règlement d'impôt
 pour l'installation d'un système à incendie

Proposé par M. Alphonse Desjardis
 et résolu à l'unanimité que les
 comptes ci-après mentionnés
 sont acceptés et payés.

Imprimerie O. Hécaenriere	712.1
L'Art Graphique	3430
J. M. G. orthographe	1526
Les Caron	3070
Bureau d'Étude	10.90
George Lamotte	600.00

Proposé par M. Damien Hamel et résolu
 que les minutes de la présente assemblée
 sont adoptés tel que lus.

Payer Lesieur Haie
 Bureau des services

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée spéciale de la
 la Municipalité St Louis de France
 tenue au lieu et à l'heure ordinaire
 de ses séances, lundi le vingt-troisième
 jour de novembre mil neuf cent
 soixante à laquelle sont présents
 messieurs les conseillers:

George Masse

Yves Larhin

Paul Siméon Desjardins

Aldéric Desjardins

Dominic Dumont

M. Louis Tremblay et son honneur
 le maire Roger Rivest formant quorum
 sous la présidence de ce dernier

Le secrétaire Trépanier est aussi
 présent.

Les avis de convocations ont été
 signifiés de main à main le dix-huitième
 jour de novembre mil neuf cent
 soixante et selon les exigences de la loi
 règlement no 17

Attendu que le Conseil Municipal
 de St-Louis de France désire faire exécuter
 dans son territoire, des travaux pour
 remédier au chômage et bénéficier des
 octrois accordés en vertu du programme
 d'encouragement des travaux d'hiver de
 les municipalités (1960-1961) ainsi que des
 octrois du Commissariat des Incendies

pour la construction de citerne et de poste à incendie ;

Attendu que ces travaux consistent dans la construction d'une citerne, d'un poste à incendie et dans l'agrandissement de la salle municipale ;

Attendu que le coût de ces travaux est estimé à vingt-trois mille dollars (\$ 2300.00)

Attendu que l'octroi pour les travaux à être exécutés pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités est estimé à huit mille deux cents quatre-vingts dollars (\$ 8280.00), soit quatre mille six cents (\$ 4600.00), représentant la part du Gouvernement du Canada et trois mille six cent quatre-vingts (\$ 3680.00) représentant la part du Gouvernement provincial ;

Attendu que le conseil, ~~sur~~ cet octroi, a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût estimatif de vingt-trois mille dollars (23000.00) ;

Attendu que la Corporation ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux ;

Attendu qu'il est devenu nécessaire pour la Corporation municipale de St. Louis de France de faire l'acquisition d'un camion-
incendie équipé pour combattre les incendies ;

Attendu que le Conseil municipal désire bénéficier des octrois du Commissariat des Incendies pour l'achat de ce camion - incendie ;

Attendu que le coût dudit camion - incendie est estimé à \$ 17,000.00 ;

Attendu que l'octroi du Commissariat des Incendies est estimé à huit mille cinq cents dollars (\$ 8500.00) ;

Attendu que le Conseil, vu cet octroi, a décidé de donner suite à son projet de faire l'acquisition d'un camion - incendie à un coût estimatif de dix-sept mille dollars (\$ 17000.00) ;

Attendu que la Corporation municipale ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût des travaux et faire l'acquisition du camion - incendie ;

Attendu que les frais d'emprunt peuvent s'élever à deux mille cent quatre vingt dollars (\$ 2180.00) ;

Attendu qu'il y a lieu d'effectuer les dépenses ci-dessus énumérées et d'emprunter la somme de vingt cinq mille quatre cents dollars (\$ 25400.00) ;

Attendu qu'avis de motion a été régulièrement donné ;

Pour ces motifs, il est par le présent règlement décidé ce qui suit :

1^o Que ce conseil accepte une subvention estimée à huit mille deux cent quatre vingt dollars (\$ 8280.00) pour l'exécution des travaux mentionnés à l'article 2^{ème} du présent règlement ;

2^o Que le conseil exécute ou fasse exécuter, pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités, les travaux suivants : la construction d'une citerne, d'un poste à incendie et l'agrandissement de la salle municipale ;

3^o Que le conseil accepte un octroi estimé à huit mille cinq cents dollars (\$ 8500.00) du Commissariat des Incendies pour l'achat d'un camion - incendie ;

4^o Que le conseil fasse l'acquisition du camion - incendie ;

5^o Que pour payer le coût des travaux et de l'acquisition ci-dessus décrites :

a) Le conseil emprunte temporairement une somme de huit mille deux cent quatre-vingt dollars (\$ 8280.00) en attendant le versement de la subvention dudit montant ;

b) Le conseil emprunte temporairement la somme de huit mille cinq cents dollars (\$ 8500.00) en attendant l'octroi dudit

montant par le Commissariat des Incendies;

c) Le Conseil emprunte le solde du coût, soit la somme de vingt cinq mille quatre cent dollars. (\$ 25400.00) au moyen d'une émission d'obligations;

d) Le Conseil approprie toute subvention que le Commissariat des Incendies pourrait accorder sur la construction de la citerne et du poste à incendie;

6° Les obligations seront émises en coupures de cent dollars (\$ 100.00) ou de multiples de cent dollars (\$ 100.00);

7° Les obligations seront datées du 20 janvier 1960 et seront remboursables en séries, en vingt (20) ans;

8° Les obligations porteront intérêts à un taux n'excédant pas six pour cent (6%) l'an payable semi-annuellement, le 20 janvier et le 20 juillet, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement aux mêmes endroits que les obligations;

9° Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à la Caisse Populaire de St-Louis de France;

10° Les obligations seront signées par le Maire et par le Secrétaire - trésorier

Page 183
amendement
19 oct 1961

Page 180
amendement
19 oct 1961

un facsimili de la signature du maire et de celle du Secrétaire - trésorier sera imprimé, gravé ou lithographié sur chacun des coupons d'intérêts;

11° Les obligations pourront être rachetées par anticipation, en tout ou en partie, au pair, à toute échéance d'intérêt; cependant, si tel rachat est partiel, il effectuera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés;

12° Il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé sur tous les biens fonds imposables dans la municipalité, une taxe annuelle spéciale, à un taux suffisant suivant le rôle d'évaluation en vigueur, pour pourvoir au paiement des intérêts et au remboursement du capital;

13° Advenant le cas où les subventions accordées sur le crédit de la main-d'œuvre seraient moindres que le montant estimé, le Conseil appropriera la différence dans ses fonds généraux;

14° Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises.

Proposé par M. Jacques Lavoie
 secondé par M. Georges Harkin
 et résolu à l'unanimité que le règlement
 au paragraphe (11) ci-dessus décrit, soit approuvé
 par les contribuables de la dite Municipalité
 — a suivre —

par "referendum", le douzième jour de décembre, et applicable selon la loi.

Proposé par M. Alderie Desilets et résolu à l'unanimité que la construction d'un garage par M. Paul Courteau, de la rue Grandissement d'un chalet par M. Antoine Prince et d'une cabane installée temporairement sur son terrain par M. Camille Buisson soient acceptés par ce conseil selon demande faite par l'inspecteur des bâtiments.

2. Après lecture des minutes de l'assemblée régulière pour adaptation, M. Marcel Dubois prit la parole pour déclencher une avalanche d'accusations contre les membres du conseil avec preuve de loi selon ses connaissances personnelles.

En son honneur le Maire appuyé par MM. les conseillers, jugeant les agissements scandaleux de M. Dubois, membres au ~~de~~ ^{de} l'assemblée, nomma ses ~~deux~~ ^{deux} constables ^{et} et en fit ^{faire} l'expulser tout simplement.

Proposé par M. Poreys Harbin et résolu que les minutes de la présente assemblée soient adoptées tel que lues.

Joseph Joseph Maire
K. K. K.

Prouince de Quebec

Municipalite St Louis de France

Comte de Champlain

Assemblée reguliere et mensuelle des membres du conseil de la municipalite St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses seances lundi le cinqueme jour de Decembre mil neuf cent soixante a huit heures du soir a laquelle sont presents messieurs les conseillers:

Georges Masse

Charles Dyer

Darius Durocher

Alfred Desilets

Jean Le Grefanier et son

honneur le maire Roger Desjardins pourvus
quorum sous la presidence de ce dernier

Propose par M. Jean Le Grefanier et resolu a l'unanimité que ce conseil prie le Ministère du Bien Etre de la jeunesse de bien vouloir venir en aide au Club des Jeunes St-Marguerite par ses filiales de l'O. J. St-Louis de France par un generieux soutien, considerant que ce conseil approuve et recommande les activites de ce Club.

Propose par M. Georges Masse et resolu a l'unanimité que les comptes des contributions arrieres en taxe de plus de deux ans sont envoyes au conseil de comte pour vente de proprietes.

a suivre

Proposé par M. Warren Hamolte
 et résolu à l'unanimité que une
 somme de dix dollars soit versé
 au Comité du Tambour de Noël
 comme don à cette organisation

Proposé par M. Lorenzo Larkin
 et résolu à l'unanimité que la
 Carte d'assistance Publique de
 M. Paul Thiffault soit acceptée
 et que celle de Mesdames Marcel
 Berret et Mrs Laura Richard
 soient refusées.

Proposé par M. John Trefamer
 et résolu à l'unanimité que
 les comptes ci-après mentionnés
 soient acceptés et payés.

Pierre Naudé Ardent	104.00
P. N. coin Téléphone et Elec.	57.22
Bureau d'Énerg.	7.30
Comité Tambour Noël	10.00
Nos Droits	10.00
J. B. Sawyer notaire	93.50
P. N. coin Training Centre	75.00

Proposé par Springville la séance est levée

James Lesieur Maire
 Pierre N. coin

Municipalité
St-Louis de France

Cité Champlain, Qué.

St-Louis de France, Le 12 decembre 1956

Monsieur,

REGLEMENT No 14

Avis Spécial vous est donné par le soussigné, qu'une session spéciale du conseil de cette municipalité est convoquée, par les présentes par Monsieur le Maire Pour être tenue au lieu ordinaire du Conseil pour jeudi, à huit heures après-midi le quinzième jour de decembre 1960 et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, savoir:-

- 1o Prendre connaissance du résultat du referendum concernant le règlement d'emprunt pour système à incendie, par son Honneur le Maire et passer résolution s'il y a lieu.

Donné à St-Louis de France ce douzième jour de decembre 1960.

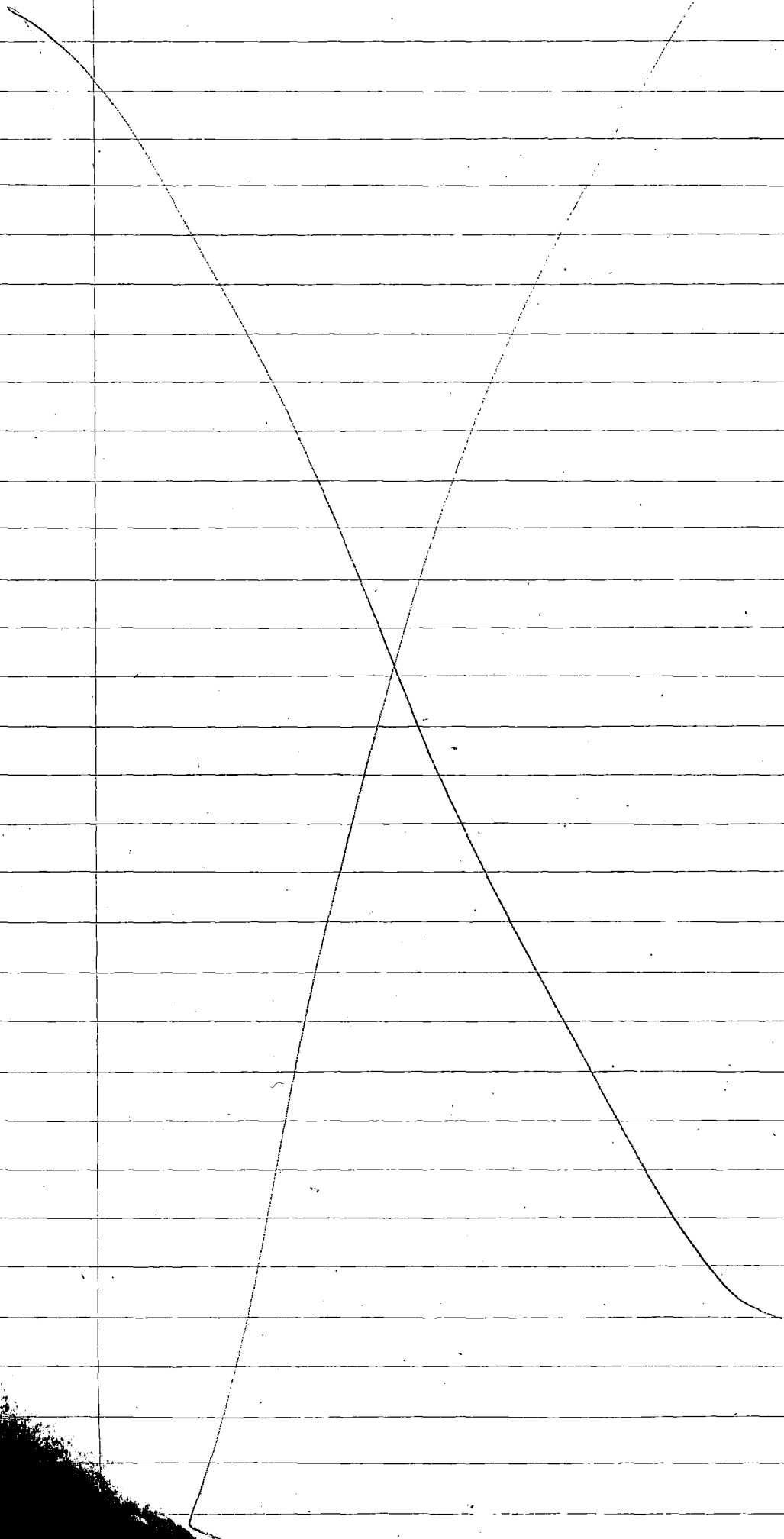
Lucien Héon Sec-trés.

Je soussigné Lucien Héon, secrétaire de la paroisse de St-Louis de France, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié le présent avis spécial à Messieurs les conseillers:

Georges Masse
Damien Lamothe
Aldéric Desilets
Jean Louis Trépanier
Lorenzo Larkin
Paul Emile Bousières
Roger Lesieur,

en en laissant une copie entre 6½ et 7 heures du soir le douzième jour de decembre mil neuf cent soixante.

Lucien Héon Sec-trés.



Province de Quebec

Municipalite de Louis de France

Comte de Champlain

Assemblee speciale des
membres de la Municipalite de Louis de
France tenue au lieu ordinaire de ses
reunions jeudi le quinzieme jour du mois
de Decembre mil neuf cent soixante
a huit heures du soir a laquelle sont
presents

Damen Hamotte
Alderic Denlebs
Jean Des Tremiers et son
honneur le maire Roger Benoit
fermant qu'on son la presidence
de ce dernier

Les avis de convocations ont ete signifiés
a chaque conseiller par lettre avec quittance et
selon les exigences de la loi.

Propose par Alderic Denlebs
Secunde par Damen Hamotte
Et resolu a l'unanimité

Que ce conseil Ci - reconnait avoir
pris connaissance d'un certificat signe
par le maire et le secretaire tresorier certi-
fiant que le règlement portant le numero 17
et ayant pour but un emprunt par émission
du montant necessaire pour construire un
poste, une citerne et acheter un camion
a été soumis a l'approbation des electeurs
par referendum tenu le 12 Decembre 1960
et que le dit règlement a été approuvé

par une majorité en nombre et en valeur
de tous les propriétaires résidant en
non dans la municipalité qui, ont
voté et certifiant de plus que des ^{gens}
en nombre des propriétaires d'immeubles
imposables dans la Municipalité qui
sont éligibles municipaux et qui résident
dans la municipalité ont voté sur le
dit règlement.

B: - reconnaît que le certificat ci-dessus
mentionné lui a été soumis;

C: - a examiné les livres de votation
et tous les documents relatifs à
la votation;

D a constaté que les documents relatifs
à la votation sont déposés dans les
archives de la votation;

E: - accepte le rapport sur le résultat
du référendum contenu dans le cer-
tificate ci-dessus mentionné.

proposé par M. Aldéric Desilets
deuxième par M. Damien Lamthe
et résolu à l'unanimité que M. Édouard

Demontigny, contracteur, soit autorisé
à commencer les travaux d'un système
à incendie et que le maire et le secrétaire trésorier soient autorisés
à passer un contrat avec ce contracteur
pour faire l'installation de ce système à
incendie selon les plans et devis approuvés
par le Ministère des travaux publics et
de la Municipalité et aux mêmes conditions
établies dans le règlement d'emprunt la
remunération du contracteur et de dix
pour cent sans aucune responsabilité de
la municipalité.

annuler contre. Annee 1910
H. Hois

Proposé par M. Damien Parrothe
 et résolu que M. Edouard Demontigny, soit
 autorisé à commencer les travaux d'un
 système à incendie accepté par la
 municipalité conformément aux exigences
 du commissariat des incendies de la
 province. La municipalité s'engage à
 payer au dit contracteur dix pour cent
 proportionnés du coût total de la construction
 le tout sujet à d'autres observations du conseil.
 Proposé par M. J. R. Tremblay
 et résolu que les minutes de la présente
 assemblée sont acceptées.

Joyce Lucien Maire
 Lucien Héon Sec. Trés.

Nous soussignés, certifions que le
 règlement numéro quatorze (14) et
 ayant pour but un emprunt par
 émission d'obligations de montant
 nécessaire pour construire des postes à
 incendie, une citerne et acheter un
 camion à incendie a été soumis à
 l'approbation des électeurs par referendum
 tenu le 12 décembre 1960 et que le
 dit règlement a été approuvé par une
 majorité en nombre et en valeur
 de tous les propriétaires résidants ou non
 dans la municipalité qui ont voté et nous
 certifions de plus du quart, en nombre,
 des propriétaires d'immeubles imposables
 dans la municipalité qui sont électeurs municipaux
 et qui résident dans la municipalité ont voté sur le dit
 règlement.

M. Lucien Héon Sec. Trés. 12 Décembre 1960

Joyce Lucien Maire

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Le Haut-Québec

Assemblée régulière et
mensuelle du conseil de la municipalité
St Louis de France tenue au lieu ordinaire
des séances du conseil le lundi de neuvième
jour du mois de janvier mil neuf cent
soixante et un à huit heures du soir à
laquelle étaient présents messieurs les
conseillers.

Georges Masse

Henri Dabin

Paul Émile Bussières

Jos. Tremblay

Edouard Veillets

Damen Charlotte et son
honneur de Marie Roger Besner formant
quorum sous la présidence de ce
dernier

Les minutes de l'assemblée régulière
précédentes sont adoptées telles que elles
proposées par M. Jean Louis Tremblay
Deuxième par M. Paul Émile Bussières
il résolu qu'une somme de cinquante
dollars soit versé au Club des Joueurs Ste-
Marguerite pour leur venir en aide dans
leur organisation, et qu'une somme
de mille dollars soit versé à l'O. I. J.
St Louis de France pour leur venir en aide
et à la condition expresse que leur facture
soit délayée et entretenue.

— à suivre —

Proposé par M. Koenig Harbin
 secondé par M. Georges Masse
 et résolu à l'unanimité que l'entente de
 l'engagement de M. Edouard Demontigny
 pour le compte de la Municipalité se lise
 comme suit savoir:

" à un mil neuf cent soixante et un le
 dixième jour de février mil neuf cent soixante
 un ont comparu M. Charles Edouard
 Demontigny, représentant la partie de
 première part.

et
 la Municipalité et Louis de France
 représentant la partie de seconde part, repé-
 senté par son honneur le Maire Roger
 Lesieur autorisé par les présentes à signer
 le document suivant, savoir:

^{1^o}
 La partie de Première part s'engage, sous
 son entière responsabilité, à construire
 sur le terrain de la dite Municipalité, lot
 P 274, une citerne et batises pour
 station de pompe à incendie selon
 les plans et devis et estimation acceptés
 par les gouvernements provincial et fédéral
 par le Commissariat des incendies de
 la province de Québec.

La partie de première part s'engage de
 plus à tenir une comptabilité claire et com-
 plète pour le compte de la Municipalité, des
 travaux exécutés et financer de ses propres
 deniers le coût de la construction tant
 pour la paye des employés comme les mati-
 riaux employés et selon les exigences
 des gouvernements provincial et fédéral et
 de plus s'engage à terminer ces travaux

quinté lignes ci-contre
 P.H.

pour le trentième jour d'avril de l'année
courante.

La partie de seconde part s'engage à
renverser à la partie de première part pour
remunération à ses engagements envers
la dite municipalité, la somme complète
des argents déboursés par la partie de
première part pour la dite construction
plus dix pour cent du coût des travaux
exécutés lorsque ces travaux seront
terminés et acceptés par la dite Muni-
cipalité et les gouvernements provincial
et fédéral.

Cependant des montants égaux aux
octrois reçus des ^{dits} gouvernements par la municipalité
concernant les ^{dits} travaux seront payés
à la partie de la première part en déduction
des argents déboursés par cette dernière.

La partie de seconde part se réserve des
droits cependant, comme propriétaire adre-
nant des difficultés imprévus qui affecteront
ces ^{dits} travaux."

M. le Maire est par les présentes
autorisé à signer ce document pour et
au nom de la Municipalité.

Proposé par M. Aldéric Verilets

secondé par M. Damien Lamotte

et résolu à l'unanimité que les cartes
d'Assistance Publique de Messieurs
George Lacroix et Mme Terrand Naud soient
acceptées et que celle de Mme Donat
Pivard soit refusée.

Considérant qu'il est nécessaire pour
la Société Place St-Hovis Cur. il M. Georges
Lamotte, propriétaire d'une partie du lot
274 du Cadastre officiel de la Paroisse de

St Maurice, d'avoir l'approbation du Conseil Municipal de la paroisse St Louis de France, pour les rues qui ils ont l'intention d'ouvrir sur le dit lot afin de pouvoir subdiviser une partie du lot 274;

En consequence, Mr le Conseil, Alderic Desilets ^{proposé} seconde par le conseiller Damien Lamotte que la Corporation de la paroisse St Louis de France accepte et approuve, sans aucune responsabilite de sa part, les rues devant porter les numeros de cadastre 274-28, -63 -106 -107 -108 tel que montrées sur le plan de subdivision prepare par Mr Yves Baivis, arpenteur geometre et date du 31 Decembre 1960.

Damien Lamotte

Propose par M. Alderic Desilets
seconde par M. Damien Lamotte
il resolu a l'unanimité que la municipalite de la paroisse de St Louis de France approuve sans aucune responsabilite de sa part, la subdivision d'une partie du lot no 528 comprenant les numeros 528-1 et P528 prepare par l'arpenteur geometre R. Houde en date du 16 Novembre 1960.

Yves Baivis

Propose par M. Robert Larkus
seconde par Alderic Desilets
et resolu a l'unanimité que la Municipalite St Louis de France approuve sous obligation de sa part, la subdivision d'une partie du lot 85 du cadastre de St Maurice comprenant les lots 85-1 @ 85-29 tel que montre sur le plan de subdivision prepare par M. Roger Gelin arpenteur

Robert Larkus
Alderic Desilets

du cadastre de St Maurice

geometre en date du 30 Novembre
1960.

Proposé par M. Georges Masse
secondé par M. Lorenzo Barbani
et résolu à l'unanimité que demande
soit faite au Ministère de la Com-
mission Municipale de Québec
de leur vouloir accorder un pouvoir
d'emprunt au montant de cinq mille
dollars en attendant la rentrée des taxes
et les octrois pour chemins ouverts à la
circulation d'hiver.

Après quoi la séance est levée
Joseph Ferrier Maire

Rue de Duchonne par évaluation
520⁰⁰ \$ 6.76

Prouince de Quebec

Municipalité St Louis de France

Canton de Champlain

Assemblée spéciale de la
Municipalité St Louis de France tenue au
lieu ordinaire de ses séances mercredi
le dix huitième jour de janvier mil neuf
cent soixante un à huit heures du soir
à laquelle sont présents messieurs les
conseillers :

Georges Masse

Jean Louis Trepain

Paul Emile Bursiers

Coreys Harkin

Damien Lamotte

Verilets Elderie et son

honneur le maire Roger Lesieur formant
quorum sous la présidence de ce dernier

les avis de convocations ont été signifiés
tel que requis par la loi

Attendu que les soumissions demandées

adversaires et publiques se liront comme suit :

dt

King, Leagrave Camion 18 800,

Accessoires 4174

Diff des Prix accessoires 605

Boyaux Extra 16 579

350

Diff section boyaux 175 29

à retenir

979

(France Tire Engine & Tool Ltd
 Cannon 13000.00

avec tous accessoires

Pierre Thibeault Cannon 11900.00

Accessoires

sechoir a boyaux 4000.00

2 1/2" boyaux extras 600 990.00

1 1/2" " 600 640.00

17550.00

deductions gratuite 50.00

17500.00

Attendu que ce conseil apres etude
 des soumissions considere que
 la soumission est la plus basse et la
 plus avantageuse et celle de Pierre Thibeault.

Il est propose par M Jean Louis
 Prefanier

seconde par M. Demius Lande
 et resolue a l'unanimité que la soumission
 Pierre Thibeault est acceptee telle que
 soumise comprenant un camion Dodge
 avec accessoires au prix de dix sept
 mille cinq cents dollars livre a

St Louis de France (offroyable) et que
 M. Le Maire et le secretaire Insouer
 soit autorise a signe le contrat d'achat
 du dit camion avec Sa Terre Pierre Thibeault
 des que l'autorisation sera approuvee par
 la Commission Municipale de Quebec,
 ainsi que le reglement d'emprunt.

Propose par M. Demius Lande
 et resolue par Demius Lande

Et résolu a l'unanimité que les minutes
 de l'ensemble sont adoptees.
 Roger Poirier Maire
 Lucien Heon

4 compris
 \$1600.00
 en accessoires
 extras.
 P.T.
 R.H.

Province de Quebec

Municipalite St Louis de France

Route de Champlain

Assemblée speciale
de la Municipalite St Louis de France
tenue au lieu ordinaire de
les seances mercredi le dix huit
ieme jour de janvier 1965 a huit
heures du soir a laquelle sont
presents messieurs les conseillers

Gord Masse

Damon Lamotte

Lorenzo Barbin

Paul Emile Bussiere

Jean Louis Dupuis

Elderie Desilets formant

quorum sous la presidence de
M. le Maire Roger Desjardins

son honneur le maire expose

la raison consistant que tous les
conseillers sont presents.

propose par M. Guy Massé

secondé par M. Lorenzo Barbin

et resolu a l'unanimité que demande
ait faite au ministre et ~~soit~~ des
travaux publics d'accorder et determiner

le montant d'octroi pour l'achat d'un
barron a incendie au cout de dix sept
mille dollars achete pour l'usage de
la Municipalite et ~~accepte~~ dont un projet
d'ensemble d'un systeme a incendie a
dja et soumis au dit ministre.

- a suivre -

\$ 500.00
cont
23000
R.H.

Municipalité
St-Louis de France

Cité Champlain, Qué.

Le 14 Janvier 1961
St-Louis de France, 195

Certificat

A:

Monsieur,

Avis Spécial vous est par les présentes donné par le soussigné et Monsieur le Maire, qu'une session spéciale de cette municipalité est convoquée par les présentes, pour être tenue mercredi le dix-huitième jour de janvier 1961 au lieu et à l'heure ordinaire des sessions du Conseil et qu'il sera pris en considération les sujets suivants savoir:-

Discuter du projet du système à incendie spécialement de l'achat d'un camion à incendie et passer résolution s'il y a lieu.

Donné à St-Louis de France ce quatorzième jour de janvier 1961.

Lucien Héon Sec-Trés.

Je soussigné Lucien Héon, secrétaire-Trésorier de cette municipalité, certifie par les présentes que l'avis cidessus a été signifié à chacun des conseillers de cette municipalité, par maille enregistrée samedi le quatorzième jour de janvier 1961 entre 4 hrs et 5 hrs de l'après midi.

En foi de quoi je donne ce certificat ce quatorzième jour de janvier 1961.

Lucien Héon Sec-Trés.

Proposé par M. Aldéric Deslets
 secondé par M. Samuël Hamothte
 et résolu à l'unanimité que le
 secrétaire Trésorier soit autorisé à
 publier et demander des soumissions
 pour l'achat du terrain de la
 Municipalité situé sur le lot No 273
 voisin de la propriété de M. Arthur
 Destaler. C

Proposé par M. Georges Masse et
 résolu à l'unanimité que demande
 soit faite au ministère de la Voie
 division du comté de Champlain
 de leur vouloir faire bénéficier la
 Municipalité et habités de la paroisse de
 Diane des rae de sel pour chemin
 pour servir aux endroits les plus
 dangereux des chemins de la Municipalité

Proposé par M. Aldéric Deslets
 et résolu à l'unanimité que le minute
 de la présente assemblée soit adopté

Signé

Joseph Jérôme Maire
 Gunder Desros

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Canton de Lehampton

Assemblée spéciale de la
Municipalité St Louis de France tenue au
lieu ordinaire de ses séances lundi
le vingt troisième jour de janvier mil
neuf cent vingt et un à trois heures
de l'après midi à laquelle sont présents
messieurs les conseillers

Georges Marsel

Coreys Harbut

Jean Roy, Trépanier

Harmon Hamolte

Aldéric Derilets

Paul Guile Bussière,

et non honneur le maire

Roger Desjardins prenant quorum et sous
la présidence de ce dernier.

Tous les conseillers sont présents.

Considérant qu'une requête est déposée
séance tenante, des contribuables de
l'arrondissement St Alexis Notre-Dame
des Plaines, et le long de la route Nationale
demandant de construire une ^{paternité} ~~paternité~~
selon les plans et devis du commissariat
des incendies et qui fera partie du
système à incendies en installation
au village et approuvé par les autorités
gouvernementales.

a suivre

Municipalité
St-Louis de France

Cité Champlain, Qué.

Le 8 Mars 1961
St-Louis de France, 195

A Messieurs les Conseillers

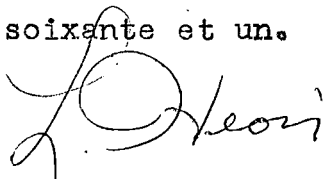
J'ai reçu instruction de Monsieur

le Maire Roger Lesieur de vous convoquer à une session du Conseil qui aura lieu lundi le treizième jour de Mars, au lieu ordinaire du conseil, à huit heures P.M. et qu'il sera pris en considération les sujets suivants savoir:

Reprendre la session régulière du mois de Mars, vu qu'il n'y a pas eu quorum.

Donné à St-Louis de France ce huitième jour de Mars mil neuf cent soixante et un.

Donné à St-Louis de France ce huitième jour de Mars mil neuf cent soixante et un.



Sec-Trés.

Taxes:

$$\begin{array}{r} 6641 \\ 2000 \\ \hline 8640 \end{array}$$

to 6641 @ 8640

50.00

378.

Aspt:

Proposé par M. Louis Pépamié
 secondé par M. Paul Emile Jurières
 et résolu à l'unanimité que ce conseil achète
 pour et au nom de la Municipalité et Paris
 de France un terrain de trente cinq
 pieds de façade par soixante cinq pieds
 de profondeur de M. Charles Edouard
 Barthe sur son lot No 469 et
 borné comme suit :

Au nord par la propriété résidentielle
 du vendeur

Au sud par la propriété résidentielle
 de M. Omer Lemire

à l'Est la propriété du vendeur

et à l'ouest par la route nationale
 No 19. Le prix convenu est de
 trois cent dollars comptant, de plus
 si le projet d'achat n'est pas approuvé
 par le département des travaux publics
 et résolu sera nul et de nul effet

Proposé par Honoré Barbier

secondé par Georges Masse

et résolu à l'unanimité que ce conseil
 achète de M. Louis Alma Papin pour
 et au nom de la Municipalité un
 terrain de quarante pieds façade
 par soixante pieds de profondeur sur
 le lot cinq cent — et situé comme
 suit :

Borné au Nord par la propriété du
 vendeur, au sud par le rang

Notre Dame des Plaines à l'ouest

par la propriété

à l'Est par le vendeur.

Le prix convenu est de trois cents
 dollars comptant. Les cas en ce

projet d'achat ne sont pas approuvés par le ministère des Travaux publics cette résolution sera nulle et de nul effet.

Proposé par M. Lorenzo Barkin
secondé par M. Damien Lamothe
il résulte à l'unanimité que la requête de l'arrondissement de Marguerite comportant quelque vingt cinq noms de propriétaires demandant de construire une citerne selon les plans et devis du commissariat des incendies et qui fera partie du projet d'un système d'incendie en construction dans le village, est approuvée par ce conseil

Attendu que le système à incendie en construction dans le village de la dite municipalité est exigé pour desservir toute la ^{division de} la municipalité

Attendu qu'une requête de cinquante et un propriétaires des arrondissements St. Alexis et Notre-Dame des Plaines situés à deux milles ^{au sud} du village demandent la construction d'une citerne pour protéger leurs résidences contre l'incendie

Attendu qu'une requête de trente propriétaires de l'arrondissement de Marguerite ^{au Nord} du Village demandent la construction d'une citerne pour la protection de deux résidences contre l'incendie

Attendu que la construction de ces deux citernes sus-nommées font partie du plan d'ensemble du projet d'un système à incendie actuellement en construction.

Attendu que la municipalité possède les terrains nécessaires dans et pratiqués dans chaque arrondissement sus-nommés et correspondent au plan d'ensemble du système à incendie actuel.

El est préparé par M. Jean Louis Trepanier

Seconder par M. Georges Massé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Louis de France construise une éternelle dans les arrondissements St Alexis et ~~St Louis~~ ~~St Marguerite~~ ~~St Louis~~ selon les plans et devis acceptés par le commissariat des incendies, et une éternelle dans l'arrondissement St Marguerite selon les plans et devis du Commissariat des incendies également, au coût

3 mots rajoutés
P. D. H.

1 mot additionné
P. D. H.
emprunt
système change
R. H.

approximatif de six mille dollars ^{environ} payables à même les fonds de la Municipalité ~~de Louis de France~~ remboursable en ¹² ~~10~~ années continues aux remboursements déjà établis dans la premier emprunt concernant le dit projet.

1° Que ce projet soit soumis au Ministère des Travaux Publics ^{et au Commissariat} pour approbation avec demande d'octroi selon les règlements des gouvernements Fédéral et Provincial et mêmes conditions que le projet primitif du dit système à incendie.

2° Que ces travaux soient commencés à construire à la condition expresse que le tout soit approuvé par le Ministère des Travaux Publics et du Commissariat des incendies et de la Commission Municipale de Louis de France.

Proposé par M. Alderie Desilets
 secondé par Damien Lamotte
 et résolu à l'unanimité que les minutes
 de la présente assemblée sont adoptées
 signé:

Roger Lesieur Maire
 Damien Lamotte hôte Tré

Taxes et honoraires de l'association

Provence de Rubec

St Louis de France

Comité de Champlain

Assemblée régulière et
 mensuelle du conseil de la Muni-
 cipalité de St Louis de France tenue au
 lieu ordinaire des séances du conseil
 lundi le sixième jour de Janvier mil
 neuf cent vingt et un à huit heures
 du soir à laquelle étaient présents
 messieurs les conseillers

Lorenzo Barbin

Georges Masse

Jean L. Tremier

Alderie Desilets

Damien Lamotte et son

honneur le maire Roger Lesieur faisant
 quorum sous la présidence de ce
 dernier.

Proposé par M. Lorenzo Barbin
 et résolu à l'unanimité que les minutes
 de l'assemblée régulière du mois de janvier
 sont adoptées.



PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de

St-Louis de France,
Comté de Champlain, P.Q.

Aux Contribuables de la susdite municipalité:

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

Des soumissions seront reçues jusqu'à six heures, lundi le sixième jour de février 1961, à six heures P.M. pour la vente d'un terrain de la Municipalité, situé sur le lot P-273, borné au Nord par le Rang St-Jean, au Sud par le terrain de Mme Ernest Dargis, à l'est par le terrain Mme E. Dargis, à l'ouest par M.A. Dostaler.

Les soumissions seront ouvertes à la séance du 6 février et la Municipalité ne s'engage à pas à vendre ce terrain à la plus basse, ni à aucune des soumissions.

Donné à St-Louis de France ce vingt-cinquième jour de janvier mil, neuf cent soixante et un.

Sec-Trés.

Je soussigné, Lucien Héon, secrétaire-Trésorier de cette municipalité, certifie par les présentes que j'ai affiché deux copies de cet avis à deux endroits différents déterminés par la Municipalité, entre dix heures et onze heures A.M. le vingt-cinquième jour de janvier 1961.

DONNE à

Sec-Trés.

jour de

ce
mil neuf cent

.....
Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)



PROVINCE OF QUEBEC

Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, THAT:-

GIVEN at
day of
and

this
one thousand nine hundred

.....
Secretary-Treasurer

(Français au verso)

Propose par M. Georges Masse et résolu à l'unanimité que Monsieur le Maire Roger Lesieur soit autorisé à demander la ligne de Téléphone Bell de faire l'installation d'un téléphone particulier, avec une ligne se prolongeant jusqu'à la bâtisse à incendie de la paroisse, et que les comptes d'abonnement de la compagnie soient payés moitié par la Municipalité et moitié par M. le Maire Roger Lesieur. Cette convention est valide pour le temps que son honneur ^{sera} le maire de la municipalité.

Considérant que les soumissions pour la vente du terrain de la municipalité se font comme suit:

Marius Pepin \$800.00

Marcel Desbois \$50.00

Considérant que ce conseil a constaté que les soumissions reçues ne couvrent pas les coûts de l'achat de cet autre défenses occasionnées par l'acquisition de dit terrain

Considérant que M. Marius Pepin offre comme tenant le prix de neuf cent cinquante dollars pour ce ^{même} dit terrain et que le conseil est satisfait du prix offert.

Il est proposé par M. Georges Masse ^{secondé par M. & J. Pepin} et résolu à l'unanimité qu'un terrain appartenant à la Municipalité, mesurant soixante dix pieds de largeur par une profondeur de cent pieds borne au front par le Rang St Jean, d'un côté vers le Nord Est par le vendeur, en

profondeur, pour le sud Est par Mme Ernest Baryis et de l'autre côté vers le sud-ouest par Arthur Barthel qui ce terrain soit vendu à M. Marois Pepin de St Louis de France au prix de neuf cent cinquante dollars. Le terrain est situé sur le lot P 293 et M. Marois Pepin consent à l'achat et aux obligations s'y rapportant.

Que M. Le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le contrat au nom de la dite municipalité.

Proposé par M. Calderin Dériletts
 Seconde par M. Marin Lamotte
 Il résolu à l'unanimité que le rapport de M. Le Vérificateur Fortunat Beaumier est accepté tel que lu et qu'il soit réengagé pour l'année mil neuf cent soixante et un pour la vérification des livres de la même année.

Proposé par M. Calderin Dériletts
 Seconde par M. Marin Lamotte
 Il résolu à l'unanimité que le ~~secrétaire-trésorier~~ M. Marin Lamotte est réengagé comme secrétaire-trésorier pour un salaire de mille deux cents dollars pour la dite municipalité, payable cent dollars mensuellement et que décharge et quittances est accordé pour les livres tenus à date pour la dite municipalité.

- Et suite -

Considérant que des soumissions pour la construction de deux éternes dans l'arrondissement de Marguets et de Alexis respectivement ont été demandées et reçues et qui se lisent comme suit:

Charles Ed Demontigny \$6000.00
 Gailon Lamotte \$6800.00

Il est proposé par M. George Mars secondé par M. John Dupuis et résolu à l'unanimité que la soumission de Charles Demontigny soit choisie et acceptée, en principe, à la condition expresse qu'elle soit acceptée par le ministre des Travaux Publics et le commissariat des incendies.

Proposé par M. Alderie Daulton et résolu à l'unanimité que les comptes ci-après mentionnés sont acceptés à l'unanimité.

Rejean Marchand fees	2.00
Ciné Martin dépotoir	98.00
M. Martin	17.00
Louis Caron	34.75
X L. Heoir voyage à Parisville	33.00
B. J. de Marguets	50.00
Armbrose Patis de Papier	22.50
Arbunel Bonnier	75.00
H. G. Gauthier	25.50
Council Orient Agriade	64.50
P. H. H. avocat	67.00
X L. Heoir frais de voyages	90.00
L. Heoir meure pour Joeq	5.00
Adopté.	

Joseph Ferrelle ingénieur
 Théo Heoir de M.

Procès-verbal de l'assemblée

Municipalité d'Ét Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle des membres du conseil de la municipalité d'Ét Louis de France tenue au lieu ordinaire du conseil lundi le treizième jour de Mars mil neuf cent soixante et un à huit heures du soir à laquelle

sont présents messieurs les conseillers

Paul Émile Bessières

Georges Masse

Rodolphe Barthe

Jean Louis Dupont

Edouard Desjardins

Damien Hamelin et son honneur

le maire Roger Hébert formant quorum

sous la présidence de ce dernier.

N'ayant pas quorum à la dernière séance régulière du six mars, les avis de convocations ont été signifiés tel que requis par la loi.

Proposé par M. Paul Émile Bessières

secondé par M. Georges Masse

il est résolu à l'unanimité que les contribuables ci-après nommés sont élus officiers de la Municipalité comme suit:

Estimateurs, { Quine Fortin
Thomas Doucet
Alexandre Demontigny
- à suivre -

- x Inspecteurs Agraires :
 Arrondissement St Alexis : Dorval Jambou
 Arr: Notre Dame Des Plaines: Paul Marchand
 Arr: St Jean - Lucien Hajos: Lucien Hajos
 Arr: Les Cheneaux: Ed. Armand Lemerain
 Arr: Ste Marguerite Nord et Sud: James Pigeon
 x Gardiens d'enclos: Arrondissement St Jean: Claude Levesque
 " St Alexis: Renvald Levesque
 " Notre Dame des Plaines: Armand Lemerain
 " Les Cheneaux: Philippe Davoine
 " Ste Marguerite Nord et Sud: Victor Pigeon
 " " Sud: Rodolphe Marchand

Inspecteurs Municipaux: Charles Edouard Hamoth
 Arrondissement St Jean
 " St Alexis
 " Notre Dame des Plaines
 " Les Cheneaux
 " Ste Marguerite Nord et Sud

Proposé par M. Damien Hamoth
 et résolu à l'unanimité que le
 secrétaire Trésorier écrive immédiatement
 à M. Gerard Arthur Hamel pour faire ouvrir
 le chemin immédiatement selon les
 règlements établis par le gouvernement
 et spécialement la route dite "Des pins"
 sans que la municipalité retienne des
 montants qui lui sera alloués pour
 payer les dépenses faites par la Municipalité
 aux frais du dit Gerard Arthur Hamel
 Proposé par M. Aldéric Deschê
 et résolu à l'unanimité que demande
 soit faite au ministre de la Vie
 - a suivre -

de leur vouloir graver la rue Samothe
sur une longueur d'environ un cent
pieds pour permettre une sortie pratique
au camion à incendie jusqu'à
la route Nationale No 19 dans le village.

Propose par Mr. J. J. dans le premier
second par Mr. Paul Emil Dussier

Et résolu à l'unanimité que demande
soit faite à la Commission Municipale
de Québec

Après quoi la séance est levée

Joyce Ferrier Maire
James Bevin

arrivé
à
contre
P. J.
H. J. J.

Province de Québec

Municipalité de Roux de France

Canton de Champlain

Assemblée spéciale du
conseil de la Municipalité de Roux
de France tenue au lieu ordinaire
de ses séances mardi le quatorze
jour du mois de Avril mil neuf cent
soixante et un à sept heures du
soir à laquelle au lieu ordinaire
des séances du Conseil et laquelle
sont présents messieurs les conseillers

Damien Lamotte

Georges Masse

Dominic Réparier et son

honneur le maire Roger Leduc formant
jeuun sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocations ont été
signifiés tel que requis par la loi.

Proposé par M. Jean Louis Réparier

secondé par M. Damien Lamotte

et résolu à l'unanimité qu'il est conseil
achète un camion à l'enseigne de
la Cie Pierre Thibault et tel que entendu
dans la soumission présentée par cette
dernière et acceptée par ce conseil; le paiement
de ce camion, est à trente jours de la livraison)
cependant si la municipalité n'a pas
l'argent nécessaire pour payer le montant
du camion elle paiera les intérêts, après
les trente jours, à six pour cent l'an jusqu'à
parfait paiement du plein montant du camion
et que copie de cette résolution soit

est payable à
50% du
montant total.

P. L.
D. H.

envoyée à la Cie Pierre Thibault pour
faire la livraison du dit camion.

M. Georges Masse donne avis de
motion qui à la prochaine séance régularisera
et proposera un règlement pour construire
une église à Ste Marguerite et une
à St Alexis pour alimenter le couvent
cette église et un règlement d'emprunt
pour financer ces deux églises

Proposé par M. Georges Masse

secondé par M. Jean Le T. repaire

et résolu à l'unanimité que ce conseil
prés la Commission Municipale de

Quebec de leur vouloir approuver

temporaire une emprunt par la dite Municipalité pour
au montant de quinze mille dollars
pour payer les dépenses faites pour une
à l'effet de la construction d'un système à
incendie en attendant l'emprunt
total du coût de la construction.

Proposé par M. Damien Lamotte

et résolu à l'unanimité que

les minutes de la présente assemblée
sont adoptées tel que ci-dessus.

Georges Masse
Jean Le T. repaire

Trance de Trance

Municipalité de Louis de Trance

banlieue de Champlain

Assemblée régulière et
mensuelle du conseil de la Municipalité
de Louis de Trance tenue au lieu ordi-
naire de ses séances lundi le dixième
jour du mois d'avril mil neuf cent
soixante et un à huit heures et demi
du soir à laquelle sont présents messieurs
les conseillers:

Georges Mars

Paul Binde Dumière

Roger Harbin

Le Préfet et son honneur

le maire Roger Harbin prenant
la présidence de ce dernier

Faisant suite à l'avis de motion de
M. Georges Mars, il est proposé par ce dernier

1^o Règlement no 18

Attendu que le conseil municipal de
de Louis de Trance, devant faire exécuter
dans son territoire, dans son territoire,
des travaux pour remédier au chômage
et bénéficier des actions accordées en vertu
du programme d'encouragement des travaux
d'hiver dans les municipalités (1960-1961)

Attendu que ces travaux consistent
dans la construction d'une église dans
l'arrondissement de Marguerite et d'une
autre église dans l'arrondissement
de Alexis dans le but d'améliorer le

- a suivre -

Travaux d'hiver
pour les paroisses

systeme à incendie sur une superficie plus grande dans la paroisse.

Attendu que ^{le coût} ces travaux est estimé à douze mille dollars.

Attendu que l'octroi pour ces travaux à être exécutés pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver est estimés à cinq mille quatre cent dollars soit trois mille dollars représentant la part du Gouvernement du Canada et deux mille quatre cent dollars représentant la part du Gouvernement provincial.

Attendu que ce conseil, sur cet octroi, a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût approximatif de douze mille dollars.

Attendu que la corporation ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux, pour ces motifs, il est, par le présent règlement, statué et déclaré ce qui suit:

1^o Que ce conseil accepte une subvention estimée à cinq mille quatre cent dollars pour l'exécution des travaux mentionnés à l'article 2^o du présent règlement;

2^o Que ce conseil exécute ou fasse exécuter pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités les travaux suivants:

- ce suivre -

Municipalité
St-Louis de France
Cité Champlain, Qué.

Le 31 Mars 1961
St-Louis de France,..... 195

Monsieur le Conseiller,

Vous êtes par les présentes convoqué à une assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité St-Louis par le Maire Roger Lesieur qui aura lieu mardi, le quatrième jour d'avril prochain à 7 heures du soir, au lieu ordinaire de ses séances, à laquelle séance il sera pris en considération les sujets suivants:

- 1^o Passer résolution s'il y a lieu pour acheter un camion à incendie.
- 2^o Donner avis de motion pour la construction de deux citernes nouvelles et le projet d'emprunt pour la construction de ces citernes.
- 3^o Faire emprunt temporaire d'une somme de cinq milles à dix milles dollars pour payer les dépenses faites pour le système à incendie, en attendant l'approbation finale du projet d'emprunt en cours à la Commission des affaires Municipales de Québec.

Donné à St-Louis de France ce trente et unième
jour de Mars 1961.

Lucien Héon

Sec-Trés.

Je soussigné Lucien Héon, Secrétaire Trésorier, de la Municipalité St-Louis de France, certifie par les présentes que cet avis a été signifié par malle ce trente et unième jour de Mars 1961, à tous les conseillers de cette municipalité, entre 10 heures et onze heures de l'avant midi.

L Héon

Sec-Trés.

Une citerne en béton dans l'arrondissement
 mail Ste. Marguerite et une citerne dans
 l'arrondissement St. Alexis, toutes deux
 d'une capacité de trente mille gallons
 grandeur 24' x 30' x 6'

Que pour payer le coût des travaux et
 des usages dérivés :

A - Le conseil emprunte temporairement
 une somme de cinq mille quatre cent
 dollars en attendant le versement de
 la subvention.

B - Il est par le présent règlement imposé
 et sera prélevé sur tous les biens fonds
 imposables dans la municipalité une
 taxe spéciale, à un taux suffisant
 suivant le rôle d'évaluation en vigueur
 pour pourvoir au paiement de la partie
 subventionnée du coût des travaux.

Le présent règlement est par
 les présentes adopté et entrera en
 vigueur selon la loi.

Signé :

Lucien Lévesque

Proposé par M. Louys Darkin et résolu
 à l'unanimité que le rang St. Jean Ouest
 de la route nationale No. 19 jusqu'aux
 limites de la propriété de M. Maurice
 Marchand est et soit un endroit prohibé
 au stationnement.

Proposé par M. Georges Mame et
 résolu à l'unanimité que le siège
 social de la Municipalité St. Louis de
 France soit établi dans la bâtisse

— a suivre —

Comité de
 Administration

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Compte de l'exercice

Assemblée régulière et extraordinaire du conseil de la municipalité St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances le

du système à incendie rue Lamothé et qui a été adopté se fera dorénavant les délibérations du conseil.

Proposé par M Paul Louis Bussière et résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé à notifier la Commission Reçue que la Municipalité St Louis de France ne requerra plus le loyer de la salle du conseil pour les délibérations du conseil.

Proposé par M. Jean Louis Tremblay et résolu à l'unanimité que le transport de créances de la Banque Canadienne Nationale si que par M. Gerard Arthur Hamel soit accepté au montant de cinq cents dollars et que Monsieur le secrétaire trésorier soit autorisé à signer cette créance.

accepté comme
St Louis

Proposé par M. J. L. Tremblay et résolu à l'unanimité que les comptes ci-après mentionnés sont acceptés et payés.

- Edm. Fortin 1350
- Commune de St-Louis 130.00 boys
- Corp. ville Trois Riv 23.92

M. D. Kanythe 20.00
 Kementide Ready Mx 150.00
 Marchand Rodolph 3.00
 Janson & Marchand 390.00
 P. A. Gouin Eng 4.49
 Lucien Neon fidis voyage 75.00

Proposé par M. Georges Massé et barbin
 et résolu à l'unanimité que les
 minutes de la présente assemblée
 sont acceptées

J. Lesieur Maire
 Lucien Neion

~~Je soussigné Alexandre Desfontaines
 préfet de nomme, estimateur de la
 municipalité de la ville de France pure et déclare
 que je remplirai mon devoir au meilleur
 de mes connaissances et capacités~~

~~Ainsi que d'en me soit en aide~~

~~Asserments devant moi ce qualorème pour
 et d'act nul ne peut se faire et nul~~

~~Je soussigné, Thomas Doucet~~

Je soussigne Aimé Fortin
 ayant été nommé estimateur pour
 la Municipalité St Louis de France jure
 et declare que je remplirai fidèlement
 mon devoir au meilleur de mes connaissances
 et capacités

Ainsi que Dieu me soit en aide
 Signé Aimé Fortin
 Serrement devant moi ce quatorzième
 jour de avril mil neuf cent seize à St Louis
 Lucien Lévesque Sec Tres

Je soussigne Thomas Doucet
 ayant été nommé estimateur de
 la Municipalité St Louis de France
 jure et declare que je remplirai fidèlement
 mon devoir au meilleur de mes connais-
 sances et capacités. Thomas Doucet
 Ainsi que Dieu me soit en aide

Serrement devant moi ce quatorzième
 jour de avril mil neuf cent seize à St Louis

Je soussigne Alexandre Demontigny
 ayant été nommé estimateur pour
 la Municipalité St Louis de France jure
 et declare que je remplirai fidèlement
 mon devoir au meilleur de mes con-
 naissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide
 Alexandre Demontigny
 Serrement devant moi ce quator-
 zième jour de avril mil neuf cent
 seize à St Louis
 Lucien Lévesque

Je soussigné Edouard Lamotte ayant
 été nommé Inspecteur municipal
 pour tous les arrondissements de la
 paroisse jure et déclare que je remplirai
 fidèlement mon devoir au meilleur de
 mes connaissances et capacités.
 Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi ce quatorzième
 jour d'avril mil neuf cent soixante et onze
 Lucien Neon

~~Je soussigné~~ Nous soussignés, ayant
 été nommés Inspecteurs à gaires pour la
 municipalité de la Seine de France jurons
 et déclarons que nous ferons notre
 devoir au meilleur de nos connaissances
 et capacités.

Ainsi que Dieu nous soit en aide
 Lucien Japais - Roméo Page
 Richard Beaumais

Armand Germain Maurice Beaumais

Assermenté devant moi ce quatorzième jour
 d'avril 1961. Lucien Neon, Sec. Trés

Nous soussignés ayant été nommés
 gardiens d'école jurons et déclarons que nous
 ferons notre devoir au meilleur de nos con-
 naissances et capacités.

Ainsi que Dieu nous soit en aide.

Rodolphe en seclard
 Philippe de Montigny
 Vateau Eric

Assermenté devant moi ce quatorzième
 jour de avril mil neuf cent soixante et onze
 Lucien Neon Sec. Trés

PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de



~~ST-LOUIS DE FRANCE, COMTE DE CHAMPELAIN P.P.Q.~~

Aux Contribuables de la susdite municipalité:

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

Mercredi, le dixième jour de mai mil neuf cent soixante et un,
à dix heures de l'avant-midi (heure avancée) à la salle du poste
à incendie, rue Lamothe, il y aura nomination à la charge de con-
seillers remplaçant Messieurs:

Lorenzo Larkin
Paul Emile Bussière
Georges Masse

et il y aura aussi nomination à la charge de Maire, remplaçant M.
Roger Lesieur, dont le terme est expiré.

S'il y a votation nécessaire, elle aura lieu le lundi suivant,
le quinzième jour de Mai, à la salle du poste à incendie, au bulletin
secrète de huit heures du matin à six heures du soir.

Je, soussigné, Président d'élection et secrétaire-
trésorier de cette municipalité, nomme M Adonai Desilets secrétaire
d'élection.

DONNE à St-Louis de France, ce vingt-neuvième
jour de Avril----- mil neuf cent soixante et un.--

Lucien Desilets
.....
Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. — No. 200-o

CERTIFICAT DE PUBLICATION

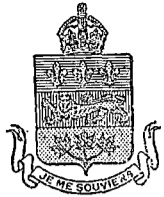
(Articles 335 et 348 du Code Municipal)
(Articles 364 et 372 de la Loi des Cités et Villes)

Je, soussigné, résidant à St-Louis de France
certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux
copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 9 heures et dix -- heures de
l'avant -midi, le vingt-neuvième avril---- 1961, et en le
~~lisant à voix haute et intelligible à la porte de l'église, à l'issue du service divin, le~~
~~jour~~ 19

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29 ième jour de avril
mil neuf cent soixante et un-----

Signé:

Titre



PROVINCE OF QUEBEC
Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, THAT:-

GIVEN at _____ **this**
day of _____ **one thousand nine hundred**
and _____

.....
Secretary-Treasurer

(Français au verso)

Municipal Forms Ltd., Farnham, Que. — No. 200-o

CERTIFICATE OF PUBLICATION

(Articles 335 and 348 of the Municipal Code)
(Articles 364 and 372 of the Cities and Towns' Act)

*I, the undersigned, residing at _____,
do hereby certify under my oath of office that I have published the public notice here-
unto annexed, by posting two copies thereof, at the places designated by the Council,
between the hours of _____ and _____ o'clock in the _____ noon,
on the _____ day of _____ 19 _____, and by reading the same
in a loud and distinct manner, at the church door, at the close of divine service on the
_____ day of _____ 19 _____.*

*IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate, this _____ day of
_____ one thousand nine hundred and _____*

Signed
Title

Province de Québec

Municipalité et Hauts de France

Canton de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle du conseil de la municipalité et Hauts de France tenue au lieu ordinaire de ses séances, au poste de Pompiers, lundi le premier jour du mois de mai mil neuf cent soixante et un à huit heures du soir à laquelle sont présents messieurs les conseillers

Georges Masse

Henrys Harbin

Aldéric Deslets

Damien Lamotte

et Louis Tremblay et son honneur le maire Roger Desjardins formant quorum sous la présidence de ce dernier

Proposé par M. Henrys Harbin

Secondé par M. Damien Lamotte

il résolu à l'unanimité que le plan de subdivision présenté par M. Dorothée Bourassa et préparé par M. Roger Lelinas arpenteur géomètre des lots P85 et P86 en date du 3 avril mil neuf cent soixante et un est, par les présentes, accepté par ce conseil pour le lot P85 au complet et sous condition de garder une rue de soixante pieds de large sur les numéros 52 et 53 ainsi que sur les numéros 69 et 70 établis sur le lot 81e. (Suite page 149)

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

À une assemblée des contribuables de la Municipalité de la paroisse de St Louis de France, tenue à la salle du poste à incendie mercredi le dixième jour de Mai mil neuf cent seize, et un à dix heures de l'avant-midi (heure avancée) sous la présidence de M. Lucien Héon président d'élection et secrétaire trésorier de la municipalité au fins de proposer trois conseillers en remplacement de messieurs:

Horace Parbin siège no 2
Paul Emile Dumais 5
Georges Macse 1

sortant de charge.

et M. Roger Desjardis sortant également de charge.

Le tout suivant avis publié dument affiché aux endroits indiqués par le conseil de la Municipalité en date du vingt neuvième jour d'avril mil neuf cent seize sur quoi l'original revêtu du certificat de qualification demeure aux archives, du livre des présentes.

À dix heures précise le président d'élection agit comme secrétaire M. Edouard Pulets ouvre la séance à onze.

il requiert les électeurs présents et
absents qualifiés de faire la présentation
des candidats

Les électeurs Pierre A. Levasseur.

Marcel Nolin, Gaston Buisson, Violent Paré,
Maurice Pagnin, Jean Paul Dubel, Paul
Navatil, proposent que M. Noël Huisse soit
nommé conseiller pour la municipalité
St Louis de France au siège no 1

Le président ayant examiné les
qualités requises par la loi du propose et
des proposeurs accepte la proposition.

Les électeurs Richard Beaumier

Hervé Chartier, Paul Levasseur, J. M. Leboeuf
Raiment Barois, Richard Barois, Georges Barois,
René Beaumier, Anne Lamy, J. Guy Beaumier,
Luce et Jean, Nyon Gelinas, Maurice
Beaumier par Andy. proposent que
M. Georges Masse soit nommé conseiller
pour la municipalité St Louis de France,
au siège no 1

Le président après examen des
des proposeurs et des proposés accepte
la proposition.

Les électeurs Gaston Kullend, Jean
Guy Boivent, Paul Girard, Dom. Gignac,
Maurice Gignac, Paul Martel, J. P. Dubel,
Violent Paré, Marcel Nolin, E. Nolin,
Léonide de Morin, Gaston Buisson,
Pierre A. Levasseur, Maurice Pagnin, Noël
Huisse proposent que M. Rosario
Coté soit nommé conseiller pour la
municipalité St Louis de France au siège
no 6.



PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de

St-Louis de France, Co Champlain, P.Q.

Aux Contribuables de la susdite municipalité:

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

A partir du premier jour de mai 1961, le siège social de la
Municipalité sera déménagé sur la rue Lamothe dans l'immeuble
du poste à incendie et que dorénavent les réunions et autres
assemblées se feront dans cet établissement.

Donné à St-Louis de France ce vingt-deuxième jour
de Avril 1961.

Luceen Neon

Sec-Trés.

DONNE à *St Louis de France* ce *22*^e
jour de *Avril* mil neuf cent *61*
Luceen Neon
Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)



PROVINCE OF QUEBEC
Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, THAT:-

[Faint, illegible text, likely the body of the notice]

GIVEN at
day of
and

this
one thousand nine hundred

.....
Secretary-Treasurer

(Français au verso)

Le Président après examen des propositions et des propos accepté la proposition.

Les électeurs Emory Lefebvre
Mme Anselme Koranges, Dominis Lamotte
Mme Leo Larkin, Majoleon Paul Morehen
Pompyald Lefebvre proposent que
M. Lorenzo Larkin soit nommé
conseiller pour la municipalité et
bourg de France.

Le Président après examen des propositions et des propos accepté la proposition.

Les électeurs Marcel Molin
Videtur Paré, Gaston Buisson, Marie
Gignac, Jean Guy Boivent Gaston
Thilland Jean Paul Girard, Dominique
Gignac, Prosper Côté, Leo Merin,
Paul Martel, Pierre Levasseur, Maurice
Piquin Noel Hime, proposent que
M. Jean Paul Lebel soit nommé
maire de la Municipalité et Bourg de France.

Le Président après examen des propositions et des propos accepté la proposition.

Les électeurs Camil Bourque
Amile Masson Lucien Lajoie, Emile
Laron, Julien Lamotte, Georges Lamotte
Charles J. Giffault, Charles Marchand
Marcel Tremise, Mme E. Marchand,
Mme Marcel Ducharme, Paire Levasseur
Ernest Houle Ed Ed Lamotte, Joseph
Lemire, E. Marchand, Camil Bourque
Jean François Biron, Richard Desjardis
Léonard Ducharme, Mme V. Ducharme
Marcel Ducharme, Paul Lacroix

Richard Beaumier, Georges Masse
 Henri Chartier, Paul Levasseur, J. M. Debaas
 Léonard Lacroix, Richard Lacroix, Georges
 Lacroix, René Beaumier, Étienne Lamy
 J. Guy Beaumier, Yvon Gélincis, Maurice
 Beaumier, Joseph Côté, proposent M. Roger Lévêque
 M. Maire de la municipalité de ^{la Nouvelle}
 de Président après examen des
 proposeurs et des Proposés accepte
 la proposition
 Les électeurs Marcel Nolin,

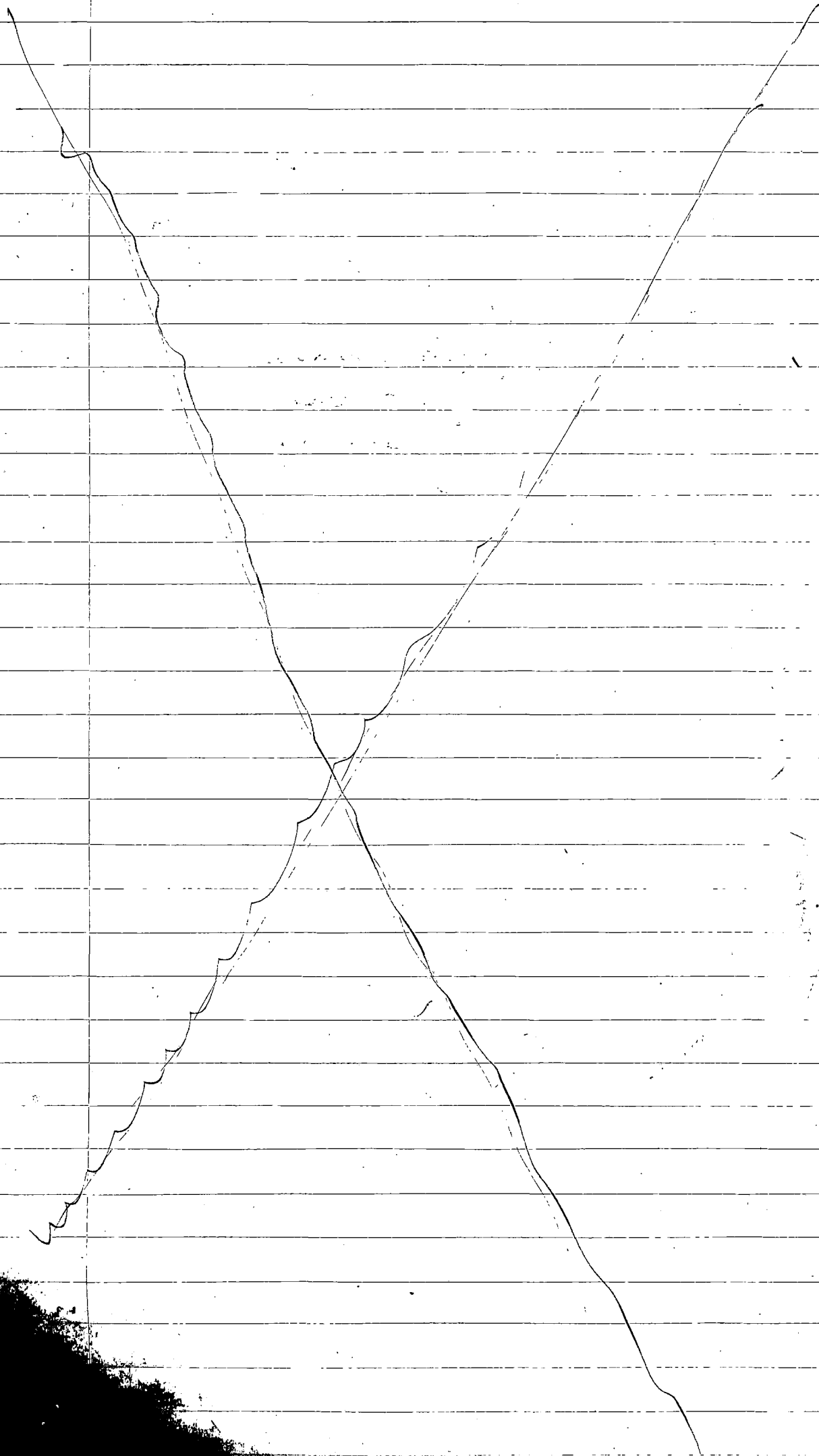
Marcel Dubois, Marcel Lamire, Rosario
 Côté, Gaston Thilland, Jean Guy Boivert
 Gaston Buisson, Viateur Paré, Dominique
 Gignac, Moïse Gignac, Les Morin
 Jean Paul Lebel, Jean Paul Girard,
 Pierre A. Levasseur, Maurice Paguin
 Noël Guise.

Le Président après examen des
 proposeurs et des proposés accepte la
 proposition.

Les électeurs Pierre Levasseur
 et Thérèse Guillet proposent que
 M. Paul Emile Desjardis, curé, soit
 nommé conseiller.

À midi junte le Président
 d'élection ayant plus de proposés
 que le nombre voulu déclare
 l'élection dans chaque siège de
 la municipalité qui aura lieu lundi
 le quinzième jour de mai mil
 neuf cent vingt-cinq à un.

Signé Léon Nolin Prés.
 Adonai Desjardis Sec.
 Lucien Nolin Vice



Attendu que le quatrieme versement pour l'entretien des chemins d'hiver par M Gerard Arthur Hamel se chiffre au montant de \$1571.70 et que la municipalite entend les repartir comme suit ^{pretendant avoir} suivant l'autoisation de l'entrepreneur savoir -

Garage à Ables	119.88	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 5px; display: inline-block;"> <p>119.88 habité</p> <p>150.00 -</p> <p>390.00 -</p> <p>130.92 -</p> <p>14.00</p> <hr/> <p>554.90</p> <p>15</p> </div>
	14.00	
Garage Plante	267.00	
Remplacement Ready No.	150.00	
Samson 2 Marchés	390.00	
Banque Can Nat	500.00	
Gerard A Hamel	130.82	1571.70

Attendu que la dite Municipalite pretend avoir été dans l'obligation de louer de la machinerie étrangere pour compléter l'ouverture des chemins d'hiver negligee par l'entrepreneur au montant de \$570.⁰⁰ un frais de l'entrepreneur suivant cout^{et}

Attendu que l'entrepreneur Gerard Arthur Hamel present à cette assemblée, proteste et objecte à une partie des comptes sus-mentionnés et payés par la municipalité.

Il est proposé par M. Lorenzo Harkin et résolu à l'unanimité que, pour un arrangement à l'amiable, avec l'entrepreneur, ce conseil offre au dit entrepreneur présent à ce conseil et séance tenante une somme supplémentaire de deux cent soixante dix (sept) dollars (\$270.⁰⁰) représentant la moitié de la somme dépensée par la dite Municipalité pour compléter l'ouverture des chemins negligés par le dit entrepreneur, formant un total de quatre cent dollars et 82/100.

- a suivre -

Province de Quebec
Municipalité St-Louis de France
Comté de Champlain

A M. M. Lezs Conseillers

Monsieur,

Avis spécial vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale de cette municipalité est convoquée par les présentes par le secrétaire-trésorier et président d'élection pour être tenue à la bâtisse des incendies, jeudi levingt-cinq mai prochain à huit heures du soir et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

Assermentation du Maire et des Conseillers élus.

Donné ce jour le dix-neuvième jour de mai 1961

Sec-Trés.

Je soussigné Lucien Héon Secrétaire-Trésorier de cette municipalité certifie que cet avis a été mailé à chacun des conseillers et à son Honneur le Maire
Vendredi le 19^{ième} jour de mai 1961

Lucien Héon

Sec-Trsé

Proposé par M. Adrien Desjardis
 secondé par M. ^{Lorenz} ^{Barbier} ^{Georges} ^{Martin}
 et résolu à l'unanimité que ce conseil
 offre ses meilleurs remerciements aux
 autorités du ministère des Travaux Publics
 pour l'autorisation d'ériger un système
 d'incendie dans notre paroisse et pour
 les généreux detours accordés et ce conseil
 prie l'honorable ^{Affaires Municipales} ~~ministre des Travaux Publics~~ de
 leur vouloir nous faire l'honneur
 de sa présence à la bénédiction et
 à l'inauguration de cet immeuble
 du service d'incendie.

Les membres de ce conseil laisse à
 la discrétion de l'honorable ministre
 de déterminer le jour qui pourra lui
 convenir.

Proposé par M. Lorenz Barbier et
 résolu à l'unanimité que les estima-
 teurs sont autorisés à faire la révision
 du rôle d'évaluation dans la
 semaine du 15 au 9 juillet 1961.

Proposé par M. Jean Louis / réparé,
 et résolu à l'unanimité que les
 Maisons en construction, sur les lot
 475 au nombre de quatre dont les
 façades sont sur le rang St-Claude et
 appartenant à M. M. Céline Lamer et
 Maurice Lamer, soient tolérées à
 vingt cinq pieds de la ligne de la
 route au lieu de trente pieds dans leur
 construction considérant que les maisons
 de voisinage sont construites à 25 pieds
 de la ligne de la route.

- a suivre -

Propose par M. Elderie Weules et
resolu à l'unanimité que le compte
du Garage Plante Envy au montant de
deux cent soixante et sept dollars pour
ouvrage fait sur machinerie de
Gerard Arthur Hamel soient acceptés
et payés et considérant que M. Hamel
a autorisé par écrit la Municipalité à
régulariser ce compte

Propose par M. Lorenzo Larbin
secondé par M. Damien Lamotte
et résolu à l'unanimité que la
Société de construction soit autorisée
à construire un pont dans le rang
des chemins rempli affilé commu-
nement Pont Beauséjour, un pont
par les deux par des gars du
printemps, au prix de \$1580.28

Pont Beauséjour
par Lamotte Larbin

Propose par M. Jean Louis Trepasier
et résolu à l'unanimité que Monsieur
le Maire soit autorisé à signer le
contrat d'électricité de la Shawinigan
Water & P. Co. concernant la nouvelle
bâtisse du service des incendies

autorisation
à M. M. P. Trepasier
pour cela

Propose par M. Lorenzo Larbin
et résolu que le compte d'assurance
publique de M. Normand Brunelle
de St-Henri de Roule vu que le
compte n'accompagne pas la
carte d'assurance.

Propose par M. Damien Lamotte
et résolu à l'unanimité que le secrétaire
trésorier soit autorisé à notifier la police
Provinciale de la route aux fins de
faire observer les règlements à eux

qui laissent échapper des déchets sur la route conduisant au dépôt du Cap-Saint-Maurice et qui utilisent la route 19 à St. Léves.

Proposé par M. Darnier Lamothe être résolu à l'unanimité que il soit défendu aux commerçants de vendre des "Pétards" et qu'ils en soient avertis.

Proposé par M. George Masse et résolu à l'unanimité que les comptes ci après mentionnés soient acceptés et payés

Garage Plante Eug.	267.00
Refinerie St. Aubin	35.00
Garage Conrad L. abbe	14.00
R. Léon Chagny Pivo	292.79
Louis Larou	33.40
Pierre Levasseur	153.11
J.M. Tortin Lumiro	12.25
Correrie Marchand	121.83
Jucien Stéon	30.00
Carrière St. Maurice rue	311.38
Mme Ge Lamothe	15.00
Paul Marchand	15.00
Adonai Perlety	15.00
Gaston Lamothe	18.00
Geles Genin Police	15.00
Roland Droume	15.00

Attendu que la Corporation de la paroisse de St. Louis de France a fait l'achat d'un camion à incendie au coût de \$17500.00

Attendu que la Corporation de la paroisse de St. Louis de France a fait construire une citerne (à suivre P. 156)

Province de Québec

Municipalité St Romain de France

Comté de G. Champlain

Assemblée spéciale des
conseils de la Municipalité St Romain de
France tenue à la salle de la
Mairie à deux heures, jeudi le vingt-
cinqième jour de Mai mil neuf
cent vingt et un à huit heures
du soir à laquelle sont présents
messieurs les conseillers

Paul Emile Brunier

Georges Massé

Rosebys Larkin

Aldwin Desilets

Dominic Lamotte

J Romain, représentant et son honneur
le maire Roger Leduc formant quorum
Propose par M. Dominic Lamotte
secondé par M. Aldwin Desilets
et résolu à l'unanimité que le
secrétaire-trésorier fasse assumer
les conseillers élus à l'élection du
vingt-cinquième jour de Mai mil neuf
cent vingt et un ainsi que son honneur

Je soussigné - Roger Leduc ^{Secrétaire} ayant été
nommé Maire de cette municipalité
jure solennellement que je remplirai
mon devoir au meilleur de mes
connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu aura son aide

Roger Leduc Maire

— a l'œuvre —

Municipalité de St Romain de France

Asserments devant moi ce
vingt-cinquième jour de mai 1961
Lucien Messy

Je soussigné Georges Massé
ayant été nommé conseiller de cette
municipalité jure et déclare que
je remplirai fidèlement mon
devoir au meilleur de mes connaissances
et capacité

Ainsi que Dieu me soit en
aide
Georges Massé

Ces serments devant moi ce
vingt-cinquième jour de mai 1961
Lucien Messy Sec. Tré

Je soussigné, Paul Emile Bussières
ayant été nommé conseiller de
cette municipalité jure et déclare
que je remplirai fidèlement mon
devoir au meilleur de mes connaissances
et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide
Signé Paul Emile Bussières

Ces serments devant moi ce vingt
cinqième jour de Mai 1961

Je soussigné Lorenzo Larhin
ayant été nommé conseiller
de cette municipalité jure et déclare
que je remplirai mon devoir
au meilleur de mes connaissances
et capacité
Lorenzo Larhin

Ainsi que Dieu me soit
en aide
Lorenzo Larhin

Assurément devant moi ce vingt-cinquième jour de mai 1961
Lucien Heon Secrétaire

Assemblée
résolution
ci-contre

Proposé par M. L. Larbuis
secondé par M. A. Desilets
et résolu à l'unanimité que M.
Jean Charles Marchand soit nommé
Chef de Papiers et constable de
la Municipalité St Louis de France

Je soussigné Jean Charles Marchand
déclare être nommé constable de la
Municipalité St Louis de France jure
et déclare que je ferai assés devoirs
au meilleur des mes connaissances
et capacité

Celui qui m'a prêté son aide

Jean Charles Marchand
Assurément devant moi ce
vingt-cinquième jour de mai
mal neuf cent soixante et un.
Lucien Heon Secrétaire

Proposé par M. Damien Lamothey
secondé par M. Aldéric Desilets
et résolu à l'unanimité que les
minutes de la séance présente
est adoptée

Signé Roger Lesieur
Lucien Heon Secrétaire

un poste à incendie, ainsi qu'un
 hôtel de ville au montant total
 de \$ 37159.02 ce qui comprend
 la main d'œuvre et les matériaux.
 Entendu que la Corporation de
 la paroisse de St Louis de France a
 déjà fait une demande d'aide par
 travaux d'hiver sur le sol de la
 main d'œuvre des des travaux c.a.d,
 la somme de \$ 11363.38;

Il est proposé par M. Lorenzo
 Parkin seconde par M. George Massé
 et résolu à l'unanimité que la
 Corporation Municipale de St Louis
 de France demande au ^{Commissaire}
 des incendies la subvention prévue
 par la loi sur la dépense totale
 que la municipalité sera appelé à
 défrayer pour la construction des
 poste à incendie de la ville et pour
 le camion à incendie et accessoires

Ce doyle

Je représente Maire
 Jean Héon
 Le Tre.

Demande d'aide
 pour feu

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Canton de Champlain

Assemblée régulière et
mensuelle du Conseil de la Corporation
de la paroisse de St Louis de France
tenue au lieu ordinaire de ses
séances lundi la sixième jour de
Juin mil neuf cent soixante et un
à huit heures du soir à laquelle sont
présents messieurs les conseillers

Alexis Desilets

Jean Louis Tremblay

Paul Emile Bussières

à son honneur le Maire Roger Leduc
fermant quorum sous la présidence
de ce dernier

Proposé par M. Emile Bussière
et résolu à l'unanimité que les
minutes de l'assemblée régulière du
mois de mai sont adoptées telles que
lues.

Attendu que le pont communément
appelé "Pont Beauchemin" dans le rang
des Chenaux de la dite Municipalité a
été enlevé par les eaux du printemps
et que les propriétaires qui résident au
delà de ce pont n'ont pas d'autres
sorties que par ce chemin.

Attendu que ce conseil a
constaté que ce chemin ne pouvait
rester fermé à l'usage des propriétés
à riverain.

Pont Beauchemin

residant au dela du dit pont
 Attendu que par resolution
 du Conseil, la loi de construction
 nouvelle dite a été autorisée a
 faire un pont détruit par les eaux
 du printemps dont le coût total se
 chiffre a \$1000.28

Attendu que la Municipalité
 St-Henri de France ne peut ni est
 en mesure de payer ce montant
 sans l'aide du Gouvernement pour
 cette dépense imprévue.

Il est proposé par M. Aldéric
 Desjardis

secondé par M. Jean-Henri
 Trépanier et résolu à l'unanimité
 que demande soit fait au
 Ministère de la Vieillesse de lui
 vouloir accorder un généreux
 octroi pour aider à payer cette
 dépense imprévue.

Proposé par M. Jean-Henri Trépanier
 et résolu à l'unanimité que le transport
 de Créance de la Banque Provinciale
 du Canada de Pierreville en faveur
 de Pierre Thibeault Canada Pte
 soit accepté et que le secrétaire-trésorier
 soit autorisé à signer la formule de
 transport au montant de \$1000.00

Proposé par M. Paul-Emile Bussière
 et résolu à l'unanimité que la
 demande de M. Jérôme Dussault à
 la dite municipalité a savoir si il doit
 bâtir un chalet dans le rang des Chénais
 sur pilotis en ciment au lieu de faire
 un colage complet en ciment

Pont de créance

Créance

Thibeault

Financière

soit acceptée et que M. Charles Marchand
inspecteur des ~~établissements~~ lui remettre un permis
selon la présente résolution ainsi qu'à
M. Roland Duperron qui, est dans le même cas

~~Proposé par M. Fardif sec
1er adjoint de suite
Proposé par M. J. Duperron
et résolu que la municipalité
soit autorisée à faire un engagement quel
qu'il soit pour faire connaître
le rôle des contribuables~~

annuel
24
ci joints

Proposé par M. P. E. Jussier et
résolu à l'unanimité que demande
soit faite au commissariat des
incendies d'accorder à la Municipalité
de Thoiry de France la permission d'écarter
les municipalités environnantes avec
notre camion incendie en cas
de feu et sur demande moyennant
remunération

aide aux municipalités
pompiers

Proposé par M. J. Duperron
et résolu que les comptes ci
après mentionnés sont adoptés
et payés.

après avoir la somme allouée

M. J. Duperron Sec. Trés.

- J. H. Cois 21.10 No 796
- Carrère St Maurice 39.57 No 797
- J. Art Graphique 36.52 No 798
- Carrelle & Jacob 312.12 No 799
- Imprimerie Locomotive 11.41 No 800
- J. H. Cois 192.78 No 801
- J. J. J. Municipal 4.38 No 802
- J. J. J. 18.25 No 804
- J. H. Cois 70.61 No 805
- Ed. Demontigny 4,000.00 No 807
- Ernest Marchand 27.50 No 810

Province de Québec

Municipalité de Louis de France

Comité de Champlain

Assemblée spéciale des
conseillers de cette municipalité
tenue au lieu ordinaire, lundi
le vingt sixième jour de juin
mil neuf cent vingt et un
au lieu ordinaire des séances
du conseil à huit heures du soir
à laquelle sont présents messeurs
les conseillers:

Georges Masse

Damien Lamotte

J. S. Préjames et son homologue

Concile — Roger Desjardins formant quorum
sous la présidence de ce dernier

Des avis de convocations ont été
signifiés tel que prévu par la
loi.

Proposé par M. Georges Masse

secondé par M. Damien Lamotte

12 Et résolu à l'unanimité que le secrétaire
trésorier est autorisé à emprunter une somme
de vingt cinq mille quatre cents dollars au
taux de six pour cent l'an, autorisé par
le règlement no 17 pour la construction d'un
système à incendie, il a émis des
obligations pour le montant de cent à vingt ans
dont le tableau des échéances et des dates
d'échéances se lit comme suit:

— a suivre —

amendes Page 183 / 12

Municipalité
St-Louis de France

Cité Champlain, Qué.

1961
St-Louis de France, Le 23 juin 1961

Cher Monsieur,

Avis spécial vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du conseil de cette municipalité est convoquée par Monsieur le Maire Roger Lesieur, pour être tenue lundi le vingt-sixième jour de juin 1961 au lieu et à l'heure des séances du Conseil et qu'il sera pris en considération les sujets suivants savoir:

- 1^o Approuver l'échelle des dates d'échéances des obligations et ~~(XXXXXX)~~ autoriser le secrétaire-Trésorier à faire préparer ces obligations pour une somme de \$25400.00 pour le compte de kaa dite municipalité.

Donné à St-Louis de France ce vingt-troisième
jour de juin 1961.

F. Neon

Sec-Trés.

Je certifie par les présentes que l'avis ci-dessus décrit a été signifié à chacun des conseillers par lettre vendredi le vingt-troisième jour de juin 1961. entre 3 hrs et quatre hrs de l'après midi.

F. Neon

Emprunt #25400
 Interets 6.0%
 Remboursable à 20 ans

	Interets	Debits	Capital	Total	Fin
1	1524	25400	700	2224	24700
2	1482	24700	700	2182	24000
3	1440	24000	800	2240	23200
4	1392	23200	800	2192	22400
5	1344	22400	900	2244	21500
6	1290	21500	900	2190	20600
7	1236	20600	1000	2236	19600
8	1176	19600	1000	2176	18600
9	1116	18600	1100	2216	17500
10	1050	17500	1200	2250	16300
11	978	16300	1200	2178	15100
12	906	15100	1300	2206	13800
13	828	13800	1400	2228	12400
14	744	12400	1500	2244	10900
15	654	10900	1600	2254	9300
16	558	9300	1600	2158	7700
17	462	7700	1700	2162	6000
18	360	6000	1900	2260	4100
19	246	4100	2000	2246	2100
20	126	2100	2100	2226	-0-
	18912		25400	44312	

Annuelle Page 186

Montant requis annuellement #2225.00
 Coûts des assurances: 100 - x 39 = 3900 -
 500 - x 11 = 5500.
 1000 - x 16 = 16000.
 — a suivre — 25400

Expenses 16 1870.00
pour achat de la maison à incendie

Proposé par M. Jean Louis Trépanier
Secrétaire par M. George Masse
et résolu à l'unanimité que le
secrétaire trésorier est autorisé à
emprunter temporairement une
somme de seize mille sept cent
quatre vingt dollars, (\$16720) au
taux de six pour cent l'an en attendant
les octrois à recevoir du gouvernement
concernant la construction d'un
système à incendie et que
par honneur le maire et le
secrétaire / trésorier est autorisé à
signer les billets pay et au nom
de la Municipalité (~~Secrétaire~~) pour
le même montant.

parant compte
à l'équilibre
au c. a. c. l.
à l'équilibre

Proposé par Daniel Lamotte
et résolu à l'unanimité que une somme
de dix mille dollars soit versé à
M. Edouard Demontigny, sur l'ordre
de la Municipalité, en compte sur son
compte d'actif pour la Municipalité pour
système à incendie au montant de
\$36216.17 dont balance due demeurerait
à \$26216.17.

2° qu'une somme de six mille sept
cent quatre vingt dollars soit versé
à la Cie Pierre Pibault, en compte
sur camion à incendie dont le
montant est établi à \$17850.00 dont
balance \$11070.

Proposé par M. Daniel Lamotte
et résolu à l'unanimité que les minutes
de la présente assemblée sont adoptées
Projeté par le Maire
Lucien Mon...
Lucien Mon...
Lucien Mon...

Province de Quebec

Municipalite St Louis de France

Comte de Champlain

Assemblee reguliere et mensuelle du conseil de la municipalite St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses seances le troisieme jour du mois de juillet mil neuf cent soixante et un a huit heures du soir a laquelle sont presents messieurs les conseillers:

- Georges Massé
- Jos. Poirier
- Gild. W. Silets
- Y. Massé

Koreys Sarkis et son honneur le Maire Roger Rivest tournant qu'on sous la presidence de ce dernier, proposent par M. Georges Massé et résolu à l'unanimité que ce conseil soit autorisé à acheter un nettoyeur à boyaux et dix (6) costumes pour préparer les pompiers en services, mais

achat de la machine

Attendu que la Municipalite St Louis de France desire ardemment l'ouverture de la route Massé jusqu'au Boulevard P. IXE

Attendu que cette municipalite prevoit de grands avantages tant pour la Municipalite du Cap Madeleine que la Municipalite St Louis de France

Il est propose par M. Koreys Sarkis et résolu à l'unanimité a muré

Demande de
débiter la
route même

que demande soit renouvelé
à la Côte du Cap Madeleine
de bien vouloir ouvrir un
chemin conduisant à la route
Masse et qu'une entrevue
avec les autorités du conseil du
Cap soit demandée aux fins
d'obtenir la réalisation de
cet important projet.

Transport de
craie

Proposé par M. Lorenzo Barbin
et résolu à l'unanimité que le secrétaire
Trésorier soit autorisé à signer le
transport de craie de la Côte de
Construction Ravolle dite au mon-
tant de \$ 15⁰⁰. 28 pour la Municipalité
St Louis de France à la Banque
Canadienne Nationale.

Proposé par M. Lorenzo Barbin
et résolu que le loyer de la pompe
à feu pour service à une paroisse
étrangère soit établi à \$ 75⁰⁰ l'heure

No. Maire

Proposé par M. Georges Masse
Résolu par M. Jean Louis Tremblay
et résolu à l'unanimité que M. Aldéric
Berletti soit nommé pro. Maire
pour la municipalité St Louis de France

Proposé par M. Lorenzo Barbin
et résolu à l'unanimité que le secrétaire
Trésorier soit autorisé à publier des
soumissions pour l'entretien des chemins
d'hiver dans la municipalité.

Administration
des chemins d'hiver
1961-1962

Pour les
constructions
du système
de Cap

Proposé par M. Georges Masse et
résolu que le système communautaire
coopératif du Cap de la Madeleine soit
autorisé à construire une tour devant
servir à l'amélioration de la téléphon.



PROVINCE DE QUEBEC
 St-Louis Municipalité de
 St-Louis de France

Aux Contribuables de la susdite municipalité

Avis Public

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

Le rôle d'évaluation de cette municipalité est complétée et qu'il sera ouvert à l'examen des intéressés, ou de leurs représentants, durant les trente jours qui suivent celui du présent avis.

et que lundi le vingt-huitième jour de Août 1961 à l'heure et t, à l'heure et au lieu ordinaire des séances du Conseil, ce dernier procédera à l'examen, à la revision et à l'homologation du rôle.

X
 X
 X
 X
 X
 X
 X
 X
 X
 X
 X

DONNE à St-Louis de France ce vingt-huitième
 jour de St-Louis de mil neuf-cent vingt-huitième
 juillet ----- soixante et un

Jules Lévesque
 Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)

Papeterie Municipale et Scolaire, Shawinigan, Qué.—OM-183

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Articles 335 et 348 du Code)

Je, soussigné, résidant à
 certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre neuf heures et dix --- heures de l'avant-midi, le vingt-huitième juillet----- 1961, et en le lisant à voix haute et intelligible à la porte de l'église, à l'issue du service divin, le jour de 19

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-huitième jour de juillet mil neuf cent soixante et un

Signé *Jules Lévesque*
 (Titre)



PROVINCE OF QUEBEC
Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

Public Notice

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, THAT:-

GIVEN at _____ **this**
day of _____ **one thousand nine hundred**
and _____

.....
Secretary-Treasurer

(Français au verso)

Papeterie Municipale et Scolaire, Shawinigan, Qué.—OM-183

CERTIFICATE OF PUBLICATION (Articles 335 and 348 of the Code)

I, the undersigned, residing at _____
do hereby certify under my oath of office, that I have published the public notice hereunto annexed, by posting two copies thereof, at the places designed by the Council, between the hours of _____ and _____ o'clock in the _____ noon, on the _____ day of _____ 19____, and by reading the same in a loud and distinct manner, at the church door, at the close of divine service on the _____ day of _____ 19____.

IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate, this _____ day of _____ one thousand nine hundred and _____

Signed
(Title)

relève les plans fournis à la dite
Municipalité, considérant que cette construc-
tion est de caractère spécial.

renvoi de
la séance
à lundi

Proposé par M. Georges Masse
et résolu à l'unanimité que la
présente séance soit renvoyée à lundi
prochain le dixième jour de juillet
1961 à huit heures et au même lieu.
après quoi la séance est levée

Province de Québec Municipalité
de la ville de France conté de Champlain

Assemblée ^{des membres} de la Municipalité
de la ville de France qui est une
continuation de la séance régulière
de la troisième jour de juillet 1961
tenue au lieu ordinaire de ses séances
lundi le dixième jour de juillet 1961
à huit heures du soir à laquelle sont
présents messieurs les conseillers:

- Georges Masse
- Aldéric Desjardis
- Jos. Trépanier

P.E. Bussières et son honneur
le maire Roger Hébert prenant chacun
son la présidence de ces derniers.

M. Mareland
autorisé à faire
localiser les bâtiments
non conformes aux
réglements

Proposé par M. Jean Louis Trépanier
et résolu à l'unanimité que M.
l'inspecteur des bâtiments M. Jean Charles
Mareland soit prie et autorisé à faire
le travail de recherche pour localiser
en général toutes les constructions
non conformes aux règlements établis

et d'en faire rapport au conseil.

Propose par M. J. Louis Tremblay et résolu à l'unanimité que demande soit faite au département de l'Intérieur Ministère des travaux publics si il serait possible de réformer l'Etat granuler le rang. Ste Marguerite Ouest sur une longueur d'un mille dans la partie appelée communément le pie Ste Marguerite.

Propose par M. Georges Masse et résolu à l'unanimité que les employés travaillant au service maintenant du camion à incendie soit payés trois dollars l'heure pour service du camion à l'étranger et deux dollars l'heure pour service local.

Propose par M. Georges Masse et résolu à l'unanimité que un nettoyeur de boyaux soit acheté par la Municipalité au prix de \$69.25 de la Cie Leop Ture Equipement Co. ainsi que six habits de pompier complet à \$66.00 soit \$396.00.

Propose par M. Lorenzo Dartin et résolu à l'unanimité que l'évaluation des propriétaires de biens, fonds de cette municipalité soit faite par tranche de vingt dollars par les estimateurs de cette municipalité.

Propose par M. Jean Louis Tremblay et résolu que les comptes ci. après mentionnés sont acceptés et payés:

Mme D Lavette	10.00
Jeune Ludel	30.00
Maurice Larin	46.00
Carrere L'orslaw	43.99
M. Gelinus Depois	20.00
Blon Elective	7.53
P. Renaudin	22.02

proposé par M. J. Louis Tremblay

de laire pour les finances du camion à incendie

achat d'un nettoyeur de boyaux

R. Weiss	57.82
O. M. Dreyer	2.57
Garage Plante	46.45 ✓
Paul Samlits	28.00 ✓
Rejean Marchand	24.00 ✓
Thy. Lacombe	12.39
R. D. Tremblay	30.97
J. P. Lavoie	59.14
Jean M. Mair	87.44
Marc Tremblay	9.00
Eug. Meault	6.00
P. J. Meault Stee	6480.00
L. Lacombe	88.10
J. P. Lavoie	11.25
M. L. Vallard	40.00

Après quoi la séance est levée

J. J. Lavoie
Président

St-Louis de France

A: Les conseillers
Monsieur:

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par M.le Maire Roger Lesieur, ----- pour être tenu au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, jeudi le troisième jour du mois de Août ----- prochain, 1961 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1^o Passer résolution s'il y a lieu pour autoriser un aviseur légal à prendre les moyens nécessaires pour faire respecter le règlement de construction.
- 2^o Discuter du permis spécial de construction pour ceux qui l'ont demandé et passer résolution s'il y a lieu.
- 3^o Discuter de l'amélioration du Coin Lucien Hamelin pour une plus libre circulation des véhicules et faire le trottoir(~~xxxxxx~~) et passer résolution s'il y a lieu.

Donné à St-Louis de France ce trente et unième jour de juillet
jour du mois de juillet --, mil neuf cent soixante et un
(Original) (Signé)

Secrétaire-Trésorier

.....
Secrétaire-Trésorier

Je, soussigné,
serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM.

, certifie sous mon

en en laissant une copie à

entre et heures de l' -midi, le
jour du mois de mil neuf cent

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce jour du mois de
mil neuf cent

.....
Secrétaire-Trésorier

MUNICIPALITE DE

Avis de convocation de
SESSION SPECIALE

POUR

(Original)

Province de Quebec.

Municipalite de Louis de Trarue

Comte de Champlain

Assemblée spéciale du conseil de la Municipalite de Louis de Trarue tenue au lieu ordinaire de ses seances Jeudi le troisieme jour de Aout mil neuf cent soixante et un a huit heures du soir a laquelle sont presents messieurs les conseillers

les avis de convocations ont été signifiés tel que requis par la loi
h. M.

- Calderie D'Arlet
- Coreys Parkin
- Georges Masse
- Dominic Ramoth
- J. R. Tremblay
- Roger Lesieur

Qu que Messieurs Gaston Buisson et Marcel Buisson sont en contrevention avec le reglement no 12 de la corporation municipale de Louis de Trarue

Qu que l'inspecteur chargé de l'application du dit reglement no 12 a fait parvenir en date du 7 Juillet 1961 a M M. Gaston Buisson et Marcel Buisson.

Qu que M M. Gaston Buisson et Marcel Buisson ont pas optéré a la dite mise en demeure

Il est proposé par M. Georges Masse secondé par M. Coreys Parkin et résolu qu'il en va de même que le maire et le secrétaire Traruer sous leur signature passe par

avis a Marcel et Gaston Buisson de faire valoir

à MM. Gaston Buisson et Marcel Buisson
 une mise en demeure conformément
 à l'article quinze (15) du règlement no 12
 Proposé par M. Georges Masse
 Secondé par Georges Harbin
 et résolu à l'unanimité que M. Camille
 Buisson soit avisé que sa bâtisse située sur
 le lot 469 du cadastre de la paroisse soit
 reconstruite selon le règlement no 12
 ou la faire disparaître complètement
 considérant qu'elle a été tolérée
 temporairement; ~~et~~ ~~encore~~ le conseil
 accepte cependant que cette bâtisse actuelle
 soit reculée de trois cents pieds en profondeur
 de la route nationale No 19.

Écrits
 M. Buisson

Cet avis devra être exécuté dans les trente jours
 des présentes. Gilberte Seiler

Proposé par M. Gledrie Bailet
 Secondé par M. Dossier Carmelle
 et résolu à l'unanimité que demande soit
 faite à M. Robert Aubryque expropriateur
 nommé par le Ministre de la Guerre de bien
 vouloir continuer l'expropriation du terrain
 Lucien Hamelin dans le village et sous de
 Trancee aux fins de déterminer un rayon
 servant à la continuation du trottoir
 route nationale et rang St Jean Baptiste sud-est.

Proposé par M. Gledrie Georges Harbin
 Secondé par M. Jals Trépanier

et résolu à l'unanimité que M. Charles Edouard
 Demontigny soit autorisé à faire un trottoir
 à partir de la propriété faire la continuation
 Charles Nord - Est de la route Nationale, en
 continuant rang St Jean vers le Nord ^{est} de tout
 la décision du conseil; ainsi que la

Ordonnance de Jean Colton
 M. Buisson

Redigé par M. B.

continuation du traité Nord Est. de la
route nationale, tournant dans le village de
Propriété par M. Lorenzo Carbin
et occidentale par M. Le Tremblay
il résulte que les résolutions de la présente
assemblée sont adoptées tel qu'on les a.

Digne
Roger Leduc Maire
Hubert Dene

Prouve de l'union.

Municipalité et Louis de Travers

Comité de Champlain

Une assemblée spéciale
de la Municipalité et Louis de Travers
tenue au lieu ordinaire des séances
lundi le vingt huitième jour de
Août mil neuf cent vingt et
un à huit heures du soir à laquelle
sont présents messieurs les conseillers:

Aldéric Desilets

Danien Gamotte

Lorenzo Carbin et

Le Tremblay

P. E. Dupuis et son honneur

Le maire Roger Leduc faisant plenum
sous la présidence de ce dernier

des avis de convocation ont été
signifiés tel que requis par la loi.

Propriété par M. Aldéric Desilets

Secrétaire par M. Lorenzo Carbin

Amvclor d'Amvclor
du rôle

et résolu à l'unanimité que le rôle ^{revision du}
d'évaluation soit établi à neuf cent
vingt et sept mille cinq cents
dollars et que ce rôle soit accepté
et homologué et il que parenté et
les

Proposé par M. René Gauthier et
approuvé

Secondé par M. Paul Gauthier
résolu à l'unanimité que le taux de
la taxe foncière soit porté à
un dollar du cent dollars d'évaluation
pour la taxe foncière générale et que
la taxe spéciale soit établie à vingt
centimes le cent dollars d'évaluation pour
l'ouverture des chemins d'hiver et la circulation
des véhicules motorisés. Les deux taxes sont
imposées et prélevées sur les biens fonds de
cette municipalité.

Taux de la taxe

facteur de ce projet de loi
par l'assemblée d'automne
pour le projet de loi

Proposé par M. Jean Louis Dupont
secondé par M. Odeur Desjardins
et résolu à l'unanimité que demande soit
faite au ministre de l'agriculture
par le ^{directeur} des chemins d'hiver, dont M.
Roger Robitaille est l'ingénieur en
chef de bien vouloir accorder à la
ville Municipalité un ^{trou} spécial sur
le montant de 1644.03 ^{par} le ^{projet} contracteur qui
a mis le pont à neuf dans le
rang des Cheneaux.

Puis que M. M. Gaston Buisson
et Marcel Buisson sont en contraven-
tion avec le règlement no 12 de la
corporation municipale de St Louis de France
— annués —

Qu'au que l'inspecteur chargé de l'application du règlement no 12 a fait parvenir en date du 7 juillet 1961 à M. Gaston Buisson et Marcel Buisson une mise en demeure de se conformer à l'article 15 du dit règlement no 12

Qu'au que M. Gaston Buisson et Marcel Buisson n'ont pas obtempéré à la dite mise en demeure.

Il est proposé par M. Paul Emid ^{Buisson}

deuxième par M. Georges Masse et résolu à l'unanimité que la Corporation municipale de Louis de France fasse parvenir à M. Gaston Buisson et Marcel Buisson un avis sous la signature du maire et du secrétaire trésorier lequel avis enjoindra aux dits Gaston Buisson et Marcel Buisson de faire les travaux de clôtures nécessaires pour se conformer à l'article 15 du no 12 règlement no 12 du dit avis sans qu'à l'expiration du dit délai les travaux soient exécutés par la corporation aux frais des dits Gaston Buisson et Marcel Buisson par le secrétaire trésorier.

En la l'expiration ^{des 15 jours} du dit avis le maire s'est autorisé à donner instruction à un contracteur d'ériger autour des propriétés de Gaston Buisson et Marcel Buisson qui tombent sous l'application de l'article 15 du règlement 12, une clôture conforme au dit règlement.

Que les instructions à être données par le maire au contracteur consistent en l'achat des matériaux, le paiement de ses salaires, conformément à ~~autres~~

Caver Gaston, Buisson et Marcel
faire cloturer sans 15 jours

Municipalité
St-Louis de France

Cité Champlain, Qué.

St-Louis de France, 195

Extrait d'une résolution de la Municipalité St-Louis de France adoptée en date du troisième jour de Août mil neuf cent soixante et un à une assemblée spéciale ayant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Roger Lesieur.

" Proposé par M. Aldéric Desilets, conseiller

Secondé par Monsieur Damien Lamothe conseiller

et résolu à l'unanimité que demande soit faite à M. Roberts Labrecque expropriateur du Ministère de la Voirie Provinciale, de bien vouloir continuer l'expropriation du terrain Lucien Hamelin dans le village St-Louis de France afin de déterminer le rayon du terrain, coin route nationale-rang St-Jean, côté ~~Nord-Ouest~~ ^{Sud-} devant servir à la continuation du trottoir route 19 -Rang St-Jean."

Vraie copie certifiée.

Sec-Trés.

Signé: R. Lesieur, Maire
L. Héon Sec-Trés.

Donné à St-Louis de France ce quatrième jour de Août mil, neuf cent soixante et un.

Sec-Trés.

Annulé
en contre

~~résolution prise par le conseil de
la corporation municipale de St Louis
de Newel le 3 Août 1961, la dite
corporation donne par les présentes
à Marcel Buisson, avis sous la
signature du maire et du secrétaire
trésorier, que le dit Marcel Buisson
devra dans les 5 jours des présentes
se conformer à l'article 15 du
règlement no 12 qui concerne
autour de sa propriété qui tombe sous
le coup du dit règlement une
cloture conforme à l'article 15 du
règlement qui a~~

Suite

des employés que le dit contracteur
jugera bon d'embaucher.

Proposé par M. Elden Devlet
résolu à l'unanimité qu'une somme
de deux cents dollars soit allouée
à M. Le Maire Roger Rivier pour
ses frais de dépenses à Montréal
pour faire imprimer des obligations
concernant l'emprunt pour le
système à incendie et à la
Malbaie pour assister à l'union
des Municipalités.

Frais de dépenses
de M. Le Maire Rivier
à Montréal

Roger Rivier Maire
Rue de la Paix

Province de Québec

Municipalité St Louis de Trarac

Comité de Champlain

Assemblée régulière et
mensuelle du conseil de la
municipalité St Louis de Trarac
tenue au lieu ordinaire de
ses séances lundi le septième jour
d'août mil neuf cent soixante
et un à huit heures du soir à
laquelle sont présents messieurs
les conseillers:

Paul Bussière

Alfred Jéris

Namien Lamotte

J. Tremblay

George Masse

Roger Rivest formant

quorum sous la présidence de ce
dernier

Les minutes de l'assemblée régu-
lière précédente sont lues et adoptées
à l'unanimité.

Proposé par M. Paul Emile Bussière
et résolu à l'unanimité que le loyer
de la pompe à feu pour les personnes
étrangères soit établi à soixante et
quinze dollars pour la première heure
ou fraction d'heure et cinquante
dollars pour les heures supplémentaires
comprenant le même appel
à suivre

Loyers pour pompes à feu

Municipalité
St-Louis de France

Cité Champlain, Qué.

St-Louis de France, 28 août 1961

M. Marcel Buisson

AVIS

Conformément à une résolution passée par le conseil de la corporation municipale de St-Louis-de-France le 3 août 1961, ladite corporation donne par les présentes à Monsieur Marcel Buisson, avis sous la signature du maire et du secrétaire-trésorier, que ledit Marcel Buisson devra dans les 15 jours de la réception des présentes se conformer à l'article 12 du règlement No 15, en construisant autour de sa propriété qui tombe sous le coup dudit règlement, une clôture conforme à l'article 12 dudit règlement; qu'à défaut par Marcel Buisson de se conformer au présent avis, la corporation fera faire les travaux d'érection de ladite clôture aux frais du dit ~~Gaston Buisson~~ Marcel Buisson.

St-Louis-de-France ce 28 août 1961

Maire

Sec. Trés.

Lucien Héon

Je sous-signé Lucien Héon, secrétaire-trésorier de la Municipalité de St-Louis-de-France, certifie par les présentes que j'ai signifié cet avis à M. Marcel Buisson de main en main, ce 28ième jour du mois d'août 1961, entre 4 et 5 heures de l'après midi.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28ième jour du mois d'août 1961.

Sec. Trés.



100-100000-1000
100-100000-1000
100-100000-1000

100-100000-1000

13500 R. E. E. E. E.

Je, soussigné,

Louis Weiss

certifie sous mon

serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM.

des conseillers

en en laissant une copie à

chaque conseiller

entre

5

et

6

heures de l'

P

-midi, le

24

jour du mois de

août

mil neuf cent

61

mil neuf cent

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce

24

jour du mois de

août

Louis Weiss

Secrétaire-Trésorier

MUNICIPALITE DE

Avis de convocation de

SESSION SPECIALE

POUR

(Original)

St-Louis-de-France

A: Les Conseillers

Monsieur:

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par son Honneur le Maire Roger Lesieur pour être tenu au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi le 28ième jour du mois de août prochain, 1961 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1e- La révision et l'honoration du rôle d'évaluation.
- 2e- Discuter et établir le taux de la taxe s'il y a lieu.
- 3e- Discuter du creusage et défrichage des cours d'eau marchands et dans l'arrondissement du rang Des Cheneaux et du rang Ste-Marguerite.

Donné à St-Louis-de-France

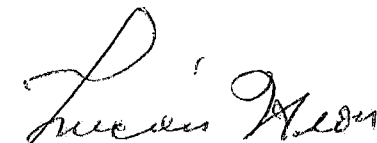
ce 24ième

jour du mois de août

, mil neuf cent soixante et un.

(Original)

(Signé)



Secrétaire-Trésorier

Secrétaire-Trésorier

Que les pompiers en service soit remunerés à deux dollars et 50¢ par l'heure pour le chef, deux dollars et 25¢ pour le mécanicien et deux dollars pour les aides.

Proposé par M. Dennis Lamotte et résolu à l'unanimité que M. Maurice Beaumier, inspecteur aéroport soit autorisé à faire faire les travaux du cours d'eau Alphonse Marchand et à faire la répartition des coûts des travaux des intéressés dans ce cours d'eau.

2^e Le faire faire une clôture de ligne entre les propriétés sud de Messieurs Romuald Heffner et Alexandre Beaudet ainsi qu'un défrichage de vingt pieds.

Proposé par M. Dennis Lamotte et résolu à l'unanimité ce conseil prie le Ministère de la Prairie de bien vouloir numérotter la route régionale qui conduit de St Louis de France à St Adolphe, vu que cette route est très achalandée et conduit à des centres tels que Trois Rivières, Cap Madeline ~~et~~ débouchant ensuite vers Montréal.

Proposé par M. Dennis Lamotte secondé par M. Elderie Desjardis et résolu à l'unanimité que M. Charles Marchand soit autorisé à lier des permis de construction aux propriétés suivant :

à suivre

Cours d'eau
Alphonse Marchand

Municipalité de St-Adolphe
M. Jean

Permis de construction

- 1^o Construction d'un garage sous St. Celais par Emile Renvel
- 2^o Construction d'une porcherie à sept cents pieds du rang St Jean par Rjean Bellato
- 3^o Transport d'un chalet à 150 pieds du rang St Marguerite entre Dagenous et Houle par M. R. Dupont
- 4^o Refuser le permis de construction pour garage dans la spécialité de débarrasage sur la route 19 entre Murrain Duval et Trichette sur le numéro Lot. 501
- 5^o ~~accepter~~ Permis de la construction d'un chalet par M. G. Lavoie sur son terrain
- 5 Construction par Welly Bordelon en face de M. Emile Masson
- 6^o Refus de permis de construction d'Elphège Ducharme pour bâtir un chalet non conforme aux règlements n. 12

Propose

Propose par M. Damien Lamotte, il résolu à l'unanimité que le secrétaire ténorise quel autre et aviser M. L'Évêque que s'il desire se revoir des députés de la Corporation St Denis de 1 annee de bien vouloir venir prendre arrangement avec le Conseil.

Propose par M. Jb Tremblay il résolu à l'unanimité que

amende
dernière
résolution

Compteraï. après mentionner
 sept comptes et payés.

Propose par Georges Main
 et résolu à l'unanimité que
 une somme de un cent dollars
 soit versée au compte formé
 pour l'achat d'un orgue.

Propose par M J Les Trépanés
 et résolu à l'unanimité que les
 comptes ci-après mentionnés
 soient acceptés et payés.

- Q M Tortin 26.50 L
- L G Marchand 19.00 L
- J P Lamotte 38.75 L
- J P Raimothé 47.50 L
- Maurice Tortin 7.50
- J M Bellemare 18.75 L
- J P Lamotte 37.50 L
- Pierre Marchand 19.00

Propose par M Maurice Lamotte
 et résolu à l'unanimité que la résolution
 précédente concernant la demande
 du conseil à M Drendle, concernant
 le dépôt soit annulée et qu'il n'ait
 effet et que cette résolution soit
 appuyée comme suit:

Une demande soit faite à M.
 Drendle du bay Madeleine et propriétaire
 du dépôt de St Maurice, et qu'il
 de rencontrer les membres du conseil
 en vue de pouvoir se servir du dépôt
 de St. Maurice pour lever les fonds
 des contribuables de St Louis de France

Propose par M J Les Trépanés
 et résolu à l'unanimité que

Balance de un 100
 pour orgue

Demande à Drendle
 pour dépôt

Prouince de Quebec

Municipalite St Louis de France

Canté de Champlain

Assemblée reguliere et mer
quell du conseil de la municipalite
St Louis de France tenue au lieu
ordinaire de ses seances lundi
le ~~vingt~~ premier jour de septembre mil
neuf cent soixante et un à huit
heures du soir à laquelle sont
presents messeurs les conseillers:

Georges Masse

P. Emile Bessiere

Alderic Depiets

Yves Hamotte

J. Levesque et son

honnore le maire Roger Bessier
formant quorum sous la presidence
de ex dernier

les minutes de la seance reguliere
precedente sont lues et adoptees a
l'unanimité.

Propose par M. Georges Masse

secondé par M. P. E. Bessiere

et résolu à l'unanimité que:

- 1° qu'il soit accordé des permis de
construire ^{diverses} à M. Maurice Demontigny à
25' de la ligne de la route 19.
- 2° Paul Bressier de Shawinigan
- 3° Paul Dumas chez Rodolphe Marchand
- 4° Maurice Lamerie accepte de louer une
cabane temporairement en attendant
de construire une maison residentielle.

Permis de construire

Proposé par M. George Mosse
et résolu à l'unanimité que
demande soit faite au Ministère
de la Prairie de bien vouloir
déplacer la pancarte située coin
St Alexis et route nationale No 19
et la placer d'une manière qu'elle
soit plus visible aux touristes qui
arrivent du rang St Alexis.

Placement de
pancarte pour St Alexis
19 dans St Alexis

Proposé par M. J. L. Triparier et résolu
que le chalet Elphège Ducharme
construit sur le lot Rodolphe Ducharme
soit accepté temporairement jusqu'à
nouvelle décision du Conseil

Acceptation
de chalet
de refuge

Proposé par M. George Mosse et
résolu que le ^{plan de} cadastre de M. Gaston
bourassa lui soit retourné et de faire
établir une rue sur les numéros
23, 24, 25 sur largeur permise et
conforme au règlement de la Municipalité
aux fins de le faire approuver par
la dite municipalité

Approbation plan
cadastre de Bourassa
retourné

Proposé par M. J. Louis Triparier
il résolu à l'unanimité que M.
le Maire soit autorisé à signer
le transport de créances de Robt
Lamotte construction générale compte
de la Banque Canadienne Nationale
des Trois Rivières au montant de

Transport de créances
de Lamotte construction

\$1643.03

Proposé par M. Georges Larburi
secondé par M. Damien Lamotte
il résolu à l'unanimité que demande
soit faite au Ministère des affaires Municipales
— à suivre —

de bien vouloir autoriser la vente d'obligations
au pair et au comptoir pour un montant
de vingt cinq mille quatre cents
dollars (\$25400.) au taux de six pour
cent, serie vingt ans le tout selon
le reglement no 14 de la dite
Municipalite.

Propose par M. P. E. Dussieres
et resolu que les comptes ci apres men-
tionnes soient acceptes et payes.

Maurice Varlin	7.50
Roger Leneur	200.00
J. Lanotte	37.50
Roux Caron	17.13
Maurice Demier	57.40
Ludley Marchand	9.10
J. D. Ongel	2.78
D. Dion	3.92
George Plante	7.77
Pascal Desilets	24.30
Rejean Marchand	29.11
Germain St. Maurice	55.85
J. Fardelle	108.15

Propose par M. J. Louis Tremblay
de P. E. Dussiere.

et resolu que les minutes de
la presente assemblee sont
acceptes telles que lues.

J. Lucier
Lucien Dion

autorisation pour
adhésion au comptoir

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Canté de Champlain

À une assemblée régulière
et mensuelle du conseil de la Muni-
cipalité St Louis de France tenue au lieu
ordinaire de ses séances lundi le
deuxième jour d'Octobre mil neuf
cent vingt et un à huit heures
du soir à laquelle sont présents
messieurs les conseillers:

Damon, Damoth

Jos Trépanier

Paul L'Évêque Bussières

Romaine Barbin et non

présent le maire Roger Rivier
formant quorum sous la présidence
de ce dernier.

Proposé par M. Jos Trépanier
secondé par M. Romaine Barbin
et résolu à l'unanimité que la demande
fait faite à la Cie Laviotette Construction
Inc de bien vouloir reprendre une
partie des travaux faits pour le pont
Beauchemin détérioré chaque
bout du pont et qui est devenu
dangereux pour les véhicules qui
utilisent cette route; il est entendu
que cette réparation est comprise dans
le compte \$/6 1/3.03

Proposé par M. ~~Damon~~ ^{Romaine} Barbin
et résolu à l'unanimité que ce conseil
à unan.

reprenne les travaux
du pont Beauchemin

accepte la démission de M. Auguste
Agnair. M. Miquies Beaumier, demandeur
sa démission par écrit

Démission
M. Miquies Beaumier
accepte

Proposé par M. Jean Louis Trépanier
et résolu à l'unanimité que une
somme de dix dollars soit versée
à la société St-Jean Baptiste concernant
l'aide aux étudiants

Changement de
nom de la
rue

Proposé par M. Paul Cuvé Barrière
et résolu que le nom de M. Ovide
bord de Moit. Laniel soit changé pour
celui de Edouard Languevin sur le
rôle d'évaluation devenu propriétaire
de la propriété O'Hardy du lot 567

Mairie
L'arrêté
de la
Mairie
par le conseil
municipal

Proposé par M. Remy Harbin
et résolu que ce conseil accorde
au système communautaire Coopératif
du Cef Madeline le passage de leur
fil transmetteur de leur T.V. de leur
tour aux limites du Cef Madeline
en passant par la route Marie, rang
Notre Dame Des Fleuves et route Nationale
le tout sans aucune responsabilité de
la part de la Municipalité.

Proposé par M. Remy Harbin et
résolu que Monsieur Le Maire est
autorisé à faire préparer un contrat
pour l'ouverture des chemins d'hiver

Mairie
L'arrêté
de la
Mairie

Proposé par M. Damien Lamotte
et résolu que M. Le Maire Rogy dessein
soit autorisé à faire préparer des cartes
indiquant les endroits ou se téléphoner
en cas de feu pour les déposer
aux endroits pratiqués.

Préparer des cartes
pour téléphoner
en cas de feu

à suivre

Propose par M. J. Le Trefautier et
resolu que les comptes ci-apres
mentionnes sont acceptes et payes:

Maurice Deunier No 875	60.45
Soc. El. Ste 876	10.00
Cap. Tr. Equipement 878	465.00
R. Heon Coef. Pole 877	98.00
Cels. Demouliny Belin 879	55.00
Thomas Dubert 880	33.00
Anne Tortier 881	33.00
Daniel Royval 882	168
Rigau Marchand 883	12.00

Propose par M. Doreys Barban,
Secr. par M., et resolu a

l'unanimité que demande soit faite
au ministre des affaires Municipales
de Quebec de bien vouloir autoriser la
vente d'obligation de reglement no 114th de
la dite Municipalite au montant de \$25400.⁰⁰
dollars au taux de six pour cent l'an au
compter et au pair serie vingt ans.

Adopte.

Joyce Ferrier Maire
Ancien Heon

vente d'obligation
au comptant

Province de Quebec

Municipalite St Louis de France

Comte de Champlain

Assemblée speciale
de la Municipalite St Louis de France
tenue au lieu ordinaire de ses
reunions le dix neuvieme jour
d'octobre mil neuf cent soixante
et un a huit heures du soir a laquelle
sont presents messieurs les Conseillers

Damien Gauthier

Royce Larkin

Aldwin Desilets

J. S. Tremblay et son homme

le maire Roger Desjardins formant quorum
sous la presidence de ce dernier

Les avis de convocations ont ete signifiés
tel que requis par la loi

Propose par M. Aldwin Desilets

Seconde par M. Larkin Royce

il resolue a l'unanimité que le
1° reglement no (14)¹ de la paroisse de
St Louis de France au montant de
\$25400.⁰⁰ soit et est amende a l'article
7 en remplaçant "20 janvier 1960 par
le 1^{er} Novembre 1960"

2° Que l'article 8 est amende en remplaçant
"20 janvier et 20 juillet par "1 Mai et 1 novembre"

a suivre

amendement au
reglement de Champlain de 1957-58

St-Louis de France

A: Les Conseillers

Monsieur:

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par M. Roger Leduc, Maire pour être tenu au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le 19^{ème} jour du mois de octobre----- prochain, 1961 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

amendements au règlement no 14 pour changer les dates d'échéances d'obligations, et correction du tableau d'amortissement.

Vendre les obligations au montant de \$25400.00 à la Caisse Populaire St-Louis de France .

Donné à St-Louis de France ce 16^{ème} jour du mois de octobre 1961
mil neuf cent

(Original)

(Signé)

Secrétaire-Trésorier

Secrétaire-Trésorier



Je, soussigné,
serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM.

, certifie sous mon

en en laissant une copie à

entre et heures de l' -midi, le
jour du mois de mil neuf cent

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce jour du mois de
mil neuf cent

Secrétaire-Trésorier

MUNICIPALITE DE

Avis de convocation de
SESSION SPECIALE
POUR

in

(Original)

*Prise de main
à main*

Le 16 Oct. 1961

J. H. ...

L'art. 11 est amendé en ajoutant les mots suivants après le mot "rédigés": en vertu de l'article 212 Statuts révisés 1941";

Le tableau d'amortissement suivant sera joint au présent règlement d'emprunt,

1 Nov-1962	2	900.00	12	\$ 1,000	72
1 " 1963	3	500.00	13	1500.	73
1 " 1964	4	1000.00	14	1500.	74
1965	5	1000.00	15	1500.	75
1966	6	1000.00	16	1500.	76
1967	7	1000.00	17	1500.	77
1968	8	1000.00	18	1500.	78
1969	9	1000.00	19	2000.	79
1970	10	1000.00	20	2000.	80
1971	11	1000.00	20	2000.	81

Adopté

Proposé par Damien Lamothé et résolu à l'unanimité que ce conseil, au nom de la Municipalité St-Hovis de France, vende à la Caisse Populaire St-Hovis de France, les obligations émises par la dite municipalité, selon le règlement no 44 amendé au montant de \$25,400.00 à 6% l'an.

Proposé par J. Louis Sépanier et résolu à l'unanimité que les minutes de la présente séance sont adoptées à l'unanimité.

Joyce Fessenden Maire
 Lucien Dion Sec. Trés.

Amendement de la page 6

voir l'oblig. de la municipalité à la Caisse Populaire

Province de Québec
St Louis de France

~~Je soussigné Roger Leduc maire de
St Louis de France nomme par les
présentes M. Maurice Beaumier, inspecteur
Agraire, considérant qu'il n'y en a
pas d'autres d'asservement dans le rang
St Alexis dans l'arrondissement du même
nom; ainsi que Monsieur M.
Moire Signac, gardien d'enclos
considérant qu'il n'y en a pas
d'asservement dans l'arrondissement
St Alexis.~~

Annulé
LH

~~Signé:
le 20 Octobre 1961~~

~~Maire~~

~~Je soussigné Maurice Beaumier ayant
été nommé inspecteur Agraire pour l'arron-
dissement St Alexis jure et déclare
que je remplirai mon devoir au meilleur
de mes connaissances et capacités
Ainsi que Dieu me soit en aide
Maurice Beaumier~~

Annulé
LH

~~Asservement devant moi ce vingtième
jour d'octobre 1961~~

~~Filicien Dion~~

~~Je soussigné Moire Signac ayant été
nommé inspecteur Agraire pour l'arron-
dissement St Alexis déclare que je remplirai
fidèlement mon devoir au meilleur de
ma connaissance et capacité.~~

gardiens d'enclos
Annulé
LH

~~Ainsi que Dieu me soit en aide~~

~~Moire Signac~~

~~Asservement devant moi ce vingtième jour
d'octobre 1961~~

~~Filicien Dion~~

Je soussigné Roger Desieux Maire
 de la Municipalité de Louis de France
 nomme par les présentes M. Maurice
 Beaumier, Inspecteur Agraire
 chef de la Municipalité de Louis

par la commission
 H. Alexis.
 M. G.
 L.H.

Je soussigné, Moïse Signac
 ayant été nommé Inspecteur Agraire
 par suite de son honneur le Maire
 Roger Desieux jure et déclare que
 je remplirai fidèlement mon devoir
 au meilleur de mes connaissances et
 capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide
 Signé
 Moïse Signac

Cesementé devant moi ce vingtaine
 jour d'Octobre 1961
 Lucien Deon Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Beauport

Assemblée spéciale du
conseil de la municipalité St Louis de
France tenue au lieu ordinaire des
réunions du conseil jeudi le neuvième
jour de novembre 1961 à huit heures
du soir à laquelle sont présents
Messieurs les conseillers

Roger Mars

P. Bouché

Joseph Lachin

Aldéric Desjardis

Jacques Lamoignon

J. B. Trépanier et son

honneur, le maire Roger Mars formant
quorum sous la présidence de ce dernier
tous les commissaires sont présents.

Proposé par M. Aldéric Desjardis

Secondé par M. J. B. Trépanier

il résolu à l'unanimité que M. Jules Genois
soit et est nommé inspecteur municipal
en chef pour la dite corporation au salaire
de six dollars l'heure plus dépenses de
machure.

Attendu qu'une demande faite par
résolution de "œuvre des terrains de jeux"
de St Louis de France a la Municipalité
St Louis de France, offrant la vente de sa
propriété consistant en un terrain situé en
arrière du Poste d'incendie et dont les
matériels qu'elle possède.

il est proposé par M Aldere Desilets
 secondé par M Paul Emile Bussières
 et résolu à l'unanimité que ce conseil
 achète pour et au nom de cette municipalité
 tout le terrain qui possède "l'Œuvre des
 terrains de jeux" de St Louis de France située
 en arrière du Poste d'incendie de
 St Louis de France, et tout le matériel
 qu'elle possède pour la somme de
 six cents dollars sur terrain à Georges
 Lamotte soit six cents dollars (\$600.00)
 avec obligation de payer les comptes
 dus à date soit les suivants:

Shawmutgan Water & Power Co	29.25
Living Oil Co	14.33
Primes due	100.32
Daniel Congral	10.00
Intérêts sur hypothèque	36.00
	<u>189.90</u>

Par les présentes l'Œuvre des terrains
 de jeux cède aussi à la dite municipalité
 les comptes recevables suivants:

Revenu Salubrité (Golf Club)	135.36
P & A Gouin due	16.34
Dettes du Gouvernement	233.00
Caisse	10.33
	<u>395.03</u>

Don honneur le Maire et le secrétaire
 trésorier sont par les présentes autorisés
 à signer cette transaction devant notaire
 pour et au nom de la dite municipalité.

Proposé par M Georges Masse
 secondé par M. Romeo Barbier
 et résolu à l'unanimité que demande
 soit faite au Ministère de la Ville

de l'homme voudrait accepter la charge et l'entretien des feux de circulation installés à l'intersection de la route 19 et rang St Jean dans le village, considérant que la Mairie Provinciale procède actuellement au l'élargissement de la route.

Proposé par M. Damien Gauthier et résolu à l'unanimité que M. Arthur Massie de St Maurice soit autorisé à faire la réparation nécessaire au monument du Père Boeur dans le village St Louis de France.

Proposé par M. J. Desprez et résolu que les résolutions de la présente assemblée sont adoptées telles que lues.

Joseph J. Desprez Maire
 Pierre Jean Desprez

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comité de Champlain

Assemblée régulière
et mensuelle du conseil de la
Municipalité St Louis de France
tenue au lieu ordinaire de ses
séances lundi le sixième jour
de Novembre mil neuf cent vingt
et un à huit heures du soir à laquelle
sont présents messieurs les conseillers:

Paul Eugène Dusserres

Lorenzo Garbin

Damien Lamothé

Alderie Desilets

Monsieur Préférer a été nommé
sous la présidence de Monsieur le
Pro-Maire, Alderie Desilets:

Proposé par M. Damien Lamothé

secondé par M. Lorenzo Garbin

et résolu à l'unanimité que le
contrat d'ouverture des chemins d'écarts
avec la Cie St-Jamabé Equipement Ltee
préparé par le secrétaire, Trésorier et
à la séance tenante soit accepté et
que Monsieur le Maire et le
Secrétaire, résorier soit autorisés à
signer le dit contrat pour et au
nom de la dite Municipalité.

Les signataires cependant, feront
ajouter, au consentement mutuel des
deux partis en cause, la route Lamothé

- à suivre -

de long de laquelle est situé le
 Parc à incendie de la Municipalité,
 ou autres routes que M. le Maire jugera
 acceptables par entente avec les intéressés
 mais à la condition cependant de
 faire ratifier cette entente par le conseil
 et résolu à l'unanimité que ce
 conseil autorise les membres du
 conseil à faire les frais nécessaires
 pour aller consulter ^{à Québec} le ministre de
 la Santé pour prendre une décision
 concernant la retenue d'un montant
 de \$ 2369.84 par le ministre de la
 Santé sur un octroi destiné à la
 municipalité au montant de
 \$ 4113.64, ainsi que d'autres rensei-
 gnements concernant l'intérêt de
 la municipalité.

Proposé par M. J. L. Trépanier
 et résolu à l'unanimité que le secrétaire
 seil autorise à acheter 8000 M. Municipal
 pour l'usage des conseillers.

Proposé par M. Damis Hamotte
 et résolu que M. l'inspecteur
 des bâtiments M. Charles Marchand
 soit autorisé à donner un permis de
 construction à M. P. Matton pour
 ériger un hangar en bloc de
 ciment, ainsi qu'un permis de
 construction pour M. Jean Paul
 Lefebvre qui batit une maison
 sur un solage de 28" de haut.

Proposé par M. J. Louis Trépanier
 et résolu à l'unanimité que
 — a suivre —

Voyage des conseillers
 pour consultation
 à Québec

Permis de construction



PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de

ST-LOUIS DE FRANCE, COMTE DE CHAMPLAIN, P.Q.

Aux Contribuables de la susdite municipalité:

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

Monsieur Gérard Lajoie s'est adressé à la Régie des Alcools du Québec et a avisé en conséquence la dite Municipalité, pour obtenir un permis de salle à manger sous le nom de MOTEL-Salle à manger-Bar qu'il désire exploiter à St-Louis de France.

Quiconque désire formuler des objections à l'émission de ce permis doit le faire par écrit dans les quinze jours de cet avis publié et ci-haut mentionné.

L'écrit doit contenir les raisons de l'objection à l'octroi de ce permis et doit être signé et envoyé dans le délai ci-dessus, par poste recommandée à "REGIE DES ALCOOLS DU QUEBEC" Case Postale 20027, QUEBEC 2 P.Q..

DONNE à ST-LOUIS DE FRANCE, ce vingt-septième jour de novembre mil neuf cent soixante et un

Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)



PROVINCE OF QUEBEC
Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, THAT:-

GIVEN at
day of
and

this
one thousand nine hundred

.....
Secretary-Treasurer

(Français au verso)

Province de Québec

Municipalité de laire et Louis de France

Comité de Champlain

Assemblée spéciale de la
Commission de laire et Louis de France tenue
au lieu ordinaire des séances du conseil
lundi le vingt septième jour de Novembre
mil neuf cent soixante et un à huit
heures du soir à laquelle sont présents
messieurs les commissaires

Adonai Desilets

Les Paul Page

Jules Gervais

Roland Duoin

Roland Barrière formant

quorum sous la présidence de ce
dernier

Tous les commissaires sont présents

Proposé par M. Adonai Desilets

Secondé par Jules Gervais,

et résolu que ce conseil prend
entente avec l'entrepreneur Ducharme
et Dupont que pour faire des changements
à l'édifice en construction savoir:

- 1^o l'entrée arrière qui conduit à la
cantine et les escaliers qui descendent
au dépôt avec le palier tournant doit
être fait en ciment pleint au
lieu du terrazzo.

La Commission de laire Par contre
l'entrepreneur Ducharme et Dupont
travaillera en gazon la façade de

Résolution de la Commission de laire

Résolution de la Commission de laire

au bout de
d'écouler 20

Le plan en construction au complet jusqu'au
check assure de l'écouler.
La Commission scolaire d'aura
à l'entrepreneur de Dupont pour cette
entente la somme de deux cents cinquante
dollars.

Proposé par M. Roland Desorme
et résolu que la ^{Tanche} à eau chaude
devra être installée dans la chambre
o fournaise et aut donne qu'il
existe un drain pour vider la ^{recevoir} tanche,
si elle venait à faire défaut. ce change-
ment est sous la responsabilité de
l'entrepreneur général.

Proposé par M. de Paul Page
et résolu qu'une somme de cent
cinquante dollars soit allouée à l'entre-
preneur général pour l'extra fait
sur les trois d'hommes.

Proposé par M. Jules Gervais
et résolu à l'unanimité que
les minutes de la présente assemblée
sont adoptées.

Roland Carrière
Gervais

Province de Quebec

Municipalite St Louis de France

Comte de Champlain

Assemblée reguliere et mensuelle
du conseil de la Municipalite St Louis
de France, tenue au lieu ordinaire
de ses seances lundi le quatrieme jour
de Decembre mil neuf cent soixante et
un a huit heures du soir a laquelle
sont presents messieurs les conseillers

George Masse

Paul Emile Bussiere

Coreys Larkin

Alderie Desilets

Jean Louis Trefanier

Damien Hamothé et son

honneur de maire Roger Lesieur formant
quorum sous la presidence de ce dernier,

les minutes de la seance reguliere
precedente sont adoptees a l'unanimité

Propose par M. Damien Hamothé

secondé par M. Jean-Louis Trefanier

que ce conseil fasse objection, aupres de la
Regie des Alcool du Quebec, a la demande
de M. Gerard Lajoie a cette dernière, d'obtenir
un permis de "Salle à Manger Bar" dans
la paroisse de St Louis de France.

En contre-proposition, ont vote ^{contre} contre; M. M.
George Masse, Alderie Desilets, Coreys Larkin
et Paul Emile Bussiere.

Propose par M. Coreys Larkin

secondé par M. Jean-Louis Trefanier

est résolu a l'unanimité que ce conseil

Permis de
Salle à Manger Bar

Municipalite
de Champlain

offrir ses plus vives sympathies à la
famille Perre Thibault éprouvée par
la mort de ce dernier.

Proposé par M. Damien Lamothe et
résolu à l'unanimité que le secrétaire
resour soit autorisé à envoyer au
Conseil de Comté les comptes des services
en taxe de plus de deux ans, aux fins
de faire rendre la propriété de ces derniers
purifiant des taxes.

Proposé par M. Damien Lamothe
et résolu à l'unanimité que M. L'inspecteur
Charles Marchand soit autorisé à louer
un permis à M. Camil Beaudet pour
la construction d'un restaurant sur
le lot 273.

Proposé par M. Georges Masse
secondé par M. Damien Lamothe
et résolu à l'unanimité que un compte
pour feu soit chargé à la corporation de
la paroisse de St Maurice pour feu
chez Arthur Neault et
qu'il soit comme suit:

1	Feu chez Toupin	75.00
1	" " C. Neault	75.00
1	" " " "	50.00
		200.00

amendement
ajouté à res. du 9 juin 1962

Proposé par M. Damien Lamothe et
résolu à l'unanimité que ce conseil
permette le loyer de la salle du Poste
de pompiers pour réunions occasionnelles
au prix de quinze dollars chaque
réunion plus ou moins selon l'impôt
de la dite réunion et que la somme
de cinq soit allouée pour le ménage
fait à la satisfaction du concierge.

arrivés
à l'automne au
Conseil de
comté

Permis accordé
à Camil
Beaudet

Comptable
pour la
paroisse de St Maurice
200.00

Prix du loyer
de la salle

Approbation
du projet de
marché aux bœufs

Propose par M. Damien Lamotte
secondé par M. Emile Kussieres
et résolu que ce conseil approuve formellement
le projet de reconstruction du marché
aux bœufs dans la cité des Trou Normés

Emprunt pour
les trottoirs

Propose par M. Aldéric Herilet
et résolu qu'une somme de quinze
cent dollars soit empruntée antérieurement
par les présentes le secrétaire trésorier à
l'emprunter et moissant pour la
construction des trottoirs de la
Propriété J. Dupresnes Nord Est à la
propriété Henri Hion sur route Nationale
Prof J. S. Dupanier

à reconnaître

915	Marsi Girard	5.00
916	Léon Plante	6.25
917	Charles Moreland	87.00
918	Ernest Oit (O.P.)	14.33
920	Pompeau Inc	100.32
921	J. Jaulanger	207.79
922	L. Heon (J. Deuchemin)	17.16
923	Cap fire Eximp	17.68
926	Ed. Deuchemin	11.00
927	St Caron	12.06
928	Oliver Gorette	385.00
929	J. Ducharme & Dupont	1502.49
931	St Aménil & Desjardins	5.50
932	Wilson & Desflour	76.00
933	R. H. Telephone	98.12
934	E. Dubois	145.53
935	Ed. Marchand	2.35
936	St Caron	2.97
937	Geo Lamotte	590.00
	a dire	

No 957 J. L. Sawyer

30,50

Je vous prie de bien
recevoir mes
très
bons
saluts

révisé
séance du
8 Janvier 1962

lundi à
8 h 30 du soir
conseillers présents:

Municipalité St Louis de France

Cc Champlain

- G. Masse
- L. Garbin
- A. Desjardis
- J. L. Tremblay
- N. Gauthier
- B. Lussier

Attendu que le conseil municipal
a autorisé les travaux suivants: savoir
1° construire un pont dans le
rang Des Chénouans

Attendu que cette corporation a obtenu
du Ministère de la Voie une
réservation de \$1580,28 pour les
dits travaux

Attendu qu'un relevé final
des dépenses au montant de
\$1580,28 a été présenté aux conseillers

sur proposition de M. Geo Masse
secondé par M. Aldéric Desjardis
il est résolu que ce conseil approuve
les travaux exécutés et le relevé final
des dépenses et demande qu'une
copie de la présente résolution soit
transmise au Ministère de la Voie

Adoptée

- Le maire -

approbation de
l'emploi de la taxe locale

voir a Carrier & Fauré
pour débayer les
cinq sections
de rang

Proposé par M. Georges Masse et
résolu à l'unanimité que le secrétaire
trésorier soit autorisé à aviser la Cie
d'Autobus Carrier-R. sur le hte de
bien vouloir faire le déblayage ^{de neige} ^{des}
les intersections des chemins traversant
la route 19 ^{dans St Louis de France} et occasionné par la
chaume de la dite Compagnie.

Relevé de
37.50 sur
le compte de
l'abbé

Proposé par M. Georges Masse
et résolu que le compte de M. Conrad
l'abbé pour débaiement des chemins
au montant de \$37.50 soit retiré
du montant dû à St Barnabé Equipement
en janvier qui possède un contrat d'entretien
des chemins d'hiver pour la municipalité
considérant que ce dernier a négligé
de faire le travail qui a occasionné la
dépense ci-dessus décrite.

Maurice Marchand
entretien des chemins
hantothé

Proposé par M. Aldéric Desilets et
résolu que M. Maurice Marchand soit
engagé pour débayer de neige la rue
hantothé, de la route 19 jusqu'à l'extrémité
de la bâtisse ~~de~~ incendie, façade de cette
bâtisse compris, à raison de \$3.50
l'heure, chauffeur et tracteur compris.

adoptée

Attendu que le ministère de la
Vieillesse demande à ce conseil qu'il
désire prendre à ses charges l'installation
d'une lumière de trafic avec feu
clignotant avec le matériel existant
de la municipalité

Attendu que ce conseil, avec l'assentiment
des membres, considère que le

systeme de lumiere de trafic rouge et vert est plus effectif pour la securite des automobilistes

Il est propose par M. Henry Parkin et resolu a l'unanite que le Ministere de la Voie de bien vouloir faire l'installation de systeme de lumiere de trafic rouge et vert le plus tot possible considerant que le controle de la vitesse est deja tres difficile a obtenir.

Propose par M. Henry Parkin et resolu a l'unanite que M. Alderie Divillet soit nomme surveillant et controleur administratif de la patrouille municipale et que les comptes de defenses soient produits au conseil et autorises par lui.

Propose par M. J-S Dupuis et resolu que les comptes ci apres mentionnes sont acceptes et payes.

957	J. Le Sage	30.50
954	G. P. Abbe	37.50
960	La Perle	18.68
961	D. Poim	8.00
962	D. Guzol	11.11
963	G. Rouquette	14.25
965	La Caron	5.73
966	M. Marchand	8.00
967	Ch. Marchand	7.50
968	G. Plante	20.00
969	A. Marchand	22.82
974	C. Eguere	42.75

Propose par M. H. Parkin - et resolu que les minutes de la presente assemblee sont adoptes a l'unanite. Pro Maire Alderie Divillet

demande au Ministere de la Voie de bien vouloir faire l'installation de lumiere de trafic rouge et vert
Alderie Divillet
nomme surveillant et controleur administratif de la patrouille municipale

Provinces de Québec

Municipalité

St-Louis de France

Assemblée spéciale de la
Municipalité St-Louis de France tenue au
lieu ordinaire de ses séances mardi le
vingt-huitième jour du mois de janvier mil
neuf cent vingt et deux à huit heures
du soir à laquelle sont présents messieurs
les conseillers:

Aldéric Desilets
Damien Hamotte
P. Emile Bussières

J. H. Giffenier et son procureur
le maire Roger Lesieur formant quorum
sous la présidence de ce dernier

Les avis de convocation ont
été signifiés tel que prévu par la
loi.

Proposé par M. Damien Hamotte et
résolu que les comptes ci-après men-
tionnés soient acceptés et soient payés

Albert Liguere & Cie	42.75	
Grumeau & Cie	81.64	
Peranger & MolestWalk	581.26	sous réserve de conviction
Ernest Rivard	49.10	
P. Beaunier	34.10	
Spécialité Bouchard	94.85	

Proposé par Aldéric Desilets et
résolu que le conseil achète cent chaises
à \$4.00 plus taxe si l'on y a lieu, pour l'usage
de la salle municipale.

Proposé par M. D. Hamotte et

achat de
chaises
de la Com. d'achat

resolu à l'unanimité - les noms de
la présente séance est adoptés.

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Boite de Champlain

Assemblée régulière
et mensuelle du conseil de
la Municipalité St Louis de France
tenue au lieu ordinaire de ses
séances lundi le cinquième
jour de Février mil neuf cent vingt
deux à huit heures du soir à laquelle
sont présents messieurs les conseillers

Georges Massé

Parélyz Harbin

Pierre Hamothé

J. Lefrançois

Alcide Berillets pro-maire

formant quorum sous la présidence
de ce dernier

Proposé par M. Damien Hamothé

Secondé par M. Parélyz Harbin

il résolu à l'unanimité que Monsieur
Roger Gelinas, arpenteur géomètre soit
il est nommé par ce conseil moyennant
remunération de un dollar par propriétaire
pour reconstituer le rôle d'évaluation
en localisant et déterminant la sur-
ficie de chaque propriétaire de la dite
ville.

municipalité, en localiser et déterminer les subdivisions acceptées ou non par ce conseil, aux fins de présenter aux estimateurs une ^{évaluation} évaluation claire et net des propriétés de chaque propriétaire de cette municipalité. Le tout avec restriction équitable sur rémunération, si M. Roger Gelinas ne termine pas ses obligations envers la dite municipalité pour le quinzième jour d'avril de l'année courante.

Engagement de Roger Gelinas 3/2/62

Préparé par M. Jean Louis Trépanier

Proposé par M. Jean Louis Trépanier et résolu à l'unanimité que le chauffage pour le besoins de la municipalité soient achetées de la Co-operative l'éclairé de Québec au prix de quatorze centins point neuf (.149¢)

Proposé par M. Raymond Harkin

et résolu que ce conseil s'oppose à la vente de l'écôle no 1, venant de l'église considérant qu'elle pourrait encore être de quelque utilité dans l'avenir.

Parabilité d'obtenir l'achat l'ancienne des Cap.

Proposé par M. Damien Houcotte et résolu que demande soit faite à la Municipalité du Cap-Madeline s'il y aurait possibilité d'obtenir le service de la borne-fontaine située aux approximités des limites de St-Henis, pour les besoins de la Commission à l'écadric de la Municipalité St-Henis envers de feu.

A suivre

Propose par M^r Jean Louis Trépanier
 et résoudre que les comptes ci-dessus
 mentionnés soient acceptés et payés.

973	M ^r Bonlanger	346.3	
977	Cal Tire Equipment	22.88	
980	Specialty Steamships	94.85	
987	Elaine Lamotte	15.00	
988	Raymond Morris	3.50	
989	Installation de Téléphone	98.55	
990	Chabonville Champlain	133.30	
992	Garage Plante	34.25	
991	Garage P. Cebé	20.00	
993	Stanley Motor	66.44	
994	Lucie Lavallée Courth	1044.03	
995	St Armand & L'Éclair	3.50	
997	Pol Lapointe	9.45	
998	St Armand Eau	15.89	
999	Erth. Marquette	2022	
1000	Jules Gevain	5.00	
1001	Commissaire	416.00	
1002	Imp. Lacourrière	9.20	
1003	Cal Tire Equip.		
1004	P. D. Goyette	12.46	
1005	P. Thibeault	215.78	
1006	St Jeanne's Equip.	3186.50	2 points

J. J. Lesieur Maire
 Lucien Beon

Province de Québec

Municipalité de Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et
 mensuelle du conseil de la municipa-
 lité de Louis de France tenue au lieu
 ordinaire de ses séances lundi le cin-
 quième jour de mars mil neuf cent
 soixante deux à huit heures du soir à
 laquelle sont présents messieurs les
 conseillers:

Georges Masse

Rodolphe Larbin

Barnier Hamotte

Edeline D'Amboise

Jean Louis Lefebvre et son

honneur le Maire Roger Lefebvre formant
 quorum sous la présidence de ce
 dernier

Proposé par M. Edeline D'Amboise
 et résolu que les minutes de l'assemblée
 régulière précédente sont adoptées à
 l'unanimité.

Proposé par M. Rodolphe Larbin

secondé par M. Georges Masse

il est résolu à l'unanimité que ce conseil
 accepte les polices d'assurances de l'U. C. C.
 tel que présenté par lui-même
 séance tenante, concernant les
 assurances contre le feu pour la
 batime à incendie, l'assurance de la
 responsabilité Publique, celle de la
 responsabilité Patronale ainsi que

Assurances
 U. C. C.

celle des accidents pour automobile
à incendie.

Que le secrétaire (trésorier) soit autorisé
à annuler toutes autres assurances
concernant le même but.

Proposé par M. Samson Lamotte
et résolu à l'unanimité que le compte
de taxe de M. Cinq Lammier et
Maurice Lammier soient mis en collection
considérant qu'il est en arage
depuis trois ans.

Proposé par M. Georges Masse
et résolu à l'unanimité que le secrétaire
trésorier soit autorisé à demander
au Ministre des Travaux Publics
pour bénéficier du programme des
Travaux d'hiver pour la construction de
cent cinquante pieds de trottoirs environ,
l'égalité et le gravelage de la
rue Lamotte, le tout devant servir
plus spécialement au service d'incendie
situé sur cette rue.

Adopté

Considérant que cette municipalité
a reçu de l'Association des Rousins Rue
de St-Henri un compte au montant
de \$200.00 provenant d'une dette de l'O.S.J.
St-Henri de France.

Considérant que cette municipalité a
acheté la propriété de l'O.S.J. St-Henri de
France par résolution en date du 9 novembre
avec spécification de payer quelques comptes
énumérés et honoré par ce conseil.

à suivre

en collection
dans les rues

demande de
programme des
travaux d'hiver

St-Louis de France

Comté de Champlain

A:

Monsieur: **Les Conseillers**

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par **M. Roger Lesieur, Maire** pour être tenu au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le **vingt-troisième** jour du mois de **janvier** ---- prochain, 19 62 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1^o Etude sur rôle d'évaluation et le système de carte pour contribuables
- 2^o Approuver les comptes de l'achat des Chaises et ceux pour salaire et achat de matériaux pour clôture .

Donné à **St-Louis de France** ce ~~vingt-troisième~~ **vingtième** jour du mois de **janvier**, mil neuf cent soixante et deux

(Copie conforme)

(Signé)
Secrétaire-Trésorier

.....
Secrétaire-Trésorier

Je, soussigné, *Lucien D'oeil, Sec. Trés*, certifie sous mon serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM. *Les Messrs. Damien Lacroix, Aldere Venels, Louis Trépanier, Lorenzo Jarkain, Louis Lavoie* en en laissant une copie à *Meyer Demer*

entre *4* et *5* heures de l'*Après*-midi, le *neuvième* jour du mois de *Mars* mil neuf cent *soixante deux*

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce *est neuvième* jour du mois de *Mars* mil neuf cent *soixante deux*

Lucien D'oeil

Secrétaire-Trésorier

(Original)

MUNICIPALITE DE
Avis de convocation de
SESSION SPECIALE
POUR

St-Hubert de la Courbe

A:

Monsieur: **Les Conseillers**

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par **MR Roger Lesieur, Maire** pour être tenu au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le **huitième** jour du mois de **Mars** prochain, 1962 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1^o Adopter règlement concernant le bulletin secret
 - 2^o Adopter règlement concernant l'évaluation par les estimateurs avant le mois de juin.
 - 3^o Discuter du moyen de financement pour les dépenses d'évaluation et de la confection du rôle, et passer résolution s'il y a lieu
 - 4^o Voter un emprunt d'environ \$6000. pour subvenir aux besoins de la Caisse de la Municipalité en attendant la rentrée totale des taxes et subventions.
- Donné à **St-Jacques de France** ce **huitième** jour de **Mars** jour du mois de **1962**, mil neuf cent soixante et deux.

(Original)

(Signé)

Secrétaire-Trésorier

.....
Secrétaire-Trésorier

Considérant que ce conseil ne se voit pas dans l'obligation de payer d'autres dettes que celles auxquelles il s'est engagé.

100.00
commencement
de l'Association
à la condition de garantir
les charges de l'Association

Il est proposé par M. Lorenzo Parkin
et résolu que ce conseil offre à l'Association
des hôtes de St. Laurence la
somme de un cent dollars par arrangement
en règlement de toute dette de l'OT de
St. Louis de Navarre envers l'Association
des hôtes de St. Laurence.

100.00
au Club
de la voile

Proposé par M. Raymond Lamothé
et résolu par M. Lorenzo Parkin
à l'unanimité que un don
de cent cinquante dollars soit
alloué au Club de la voile local
pour encourager la jeunesse de la
paroisse.

Proposé par M. Calderie Desilets et
résolu que les comptes ci-après mentionnés
soient acceptés et payés

No 1013	Quing Oilles	8.46
+ 1014	Le Vidette	15.90
1015	Philippe Caron	3.88
1018	Maurice Marchand	20.50
1019	PG Lacombe	4.58
1020	Le Comptoir Des.	22.50

avis de Motion
pour règlement
à l'Association

M. Lorenzo Parkin donne avis
de Motion qui à la prochaine séance
spéciale, il proposera un règlement
pour que les résolutions soit pour
les règlements pour autres causes soient
faites au bulletin secret.

à suivre

Propose par M. Lorenzo Larkin et
résolu que la présente séance
soit remise au 8 Mars (8 Mars) jeudi
au lieu et à l'heure ordinaire des
séances du conseil.

Rogée Lenoir Maire
Hector Wilson

Province de Québec

Municipalité Louis de Trarac

Comité de Champlain

Assemblée tenue de
l'assemblée régulière du cinquième
jour de Mars de l'année courante
Jeudi le huitième jour de Mars mil
neuf cent vingt et un à l'heure
a l'heure ordinaire des séances à laquelle
sont présents messieurs les conseillers

George Masse

Alfred Desilets

Lorenzo Larkin

Damien Lamotte

Jean Le Tremper et son

honneur le maire Roger Lenoir formant
quorum sous la présidence de ce dernier
Les avis de convocations ont été
signifiés aux membres du conseil assistants
à suivre

Attendu que M. Paul Emile Bussiere a donne, ce jour, sa demission comme conseiller pour cause de veule de sa propriete.

Il est propose par M. Damien Lamotte secondé par M. Alderé Desilets et résolu que la demission de M. Paul Emile Bussiere est acceptee et que M. Camil Boverit est nommé conseiller remplaçant M. Bussiere pour l'expiration de son terme.

Propose par M. Koremy & Herkin a adopte
Moulo par M. Geyre Masse et
~~seul à l'unanimité~~ que le secrétaire
trésorier soit autorisé à demander
au ministère de la Regie des services
Publiques de bien vouloir accorder
le balance du mois comme delai
aux fins d'avoir le temps d'étudier
la possibilité de l'achat de l'Aguedue
Demontigny et autres avantages
à considerer dans l'interet de
la dite Municipalité.

Propose par M. Damien Lamotte, que
ce conseil ne fasse aucune defense
pour s'approcher l'aguedue Demontigny;
Cont vote pour le Motion Masse et Herkin

M. Tripanier et Do
M. Masse
Desilets
Herkin.

ont vote ~~pour~~ la Proposition Lamotte
Damien Lamotte

— a suivre —

Camil Boverit
remplaçant
M. Bussiere
R. P. Bussiere
R. P. Bussiere
R. P. Bussiere
R. P. Bussiere

4 mots regés
R. H.
Regie des services
Publiques
M. Geyre Masse
M. Koremy & Herkin
M. Alderé Desilets
M. Damien Lamotte
M. Paul Emile Bussiere
M. Camil Boverit

Proposé par M. Aldéric Deschê
 secondé par M. Jean Louis Trépanier
 et résolu que les contribuables de
 la municipalité ci-après mentionnés
 soient élus officiers pour la municipalité
 communale.

Estimateurs: George Hamothé
 Remplacé par - Paul Pagé
 Émile Masson
 Robert Rapante

Inspecteur Municipal pour tous les
 arrondissements

M. Jules Lervais

Inspecteurs Agraire:

Cur. St Alexis = M. Donat Demontigny
 St Jean = Lucien Rivoie
 Les Chenaux = Armand Lermain
 St Marguerite = Thomas Pagé
 Notre Dame Des Plaines = Richard Oesmier

Gardiens d'enclos:

St Jean	Hector Dupuis
" "	J. Claude Paeris
St Alexis	Romuald Lafleur
N Dame des Plaines	Armand Lermain
Les Chenaux	Philippe Demontigny
St Marg. Est	Nicolas Paré
" " Ouest	Rodolphe Mercand
	Adelphe

Proposé par M. Damien Hamothé et
 résolu à l'unanimité que le prix
 établi pour les services des ^{chevins des} estimateurs
~~sont~~ et de leur secrétaire, est de \$90.00
 l'heure pour un service de 28 heures

et qui il soit alloué pour la machine
servant à transporter les estimateurs avec
leur secrétaire une somme de \$ 35.00 pour
une semaine de 48 heures (trente cinq dollars)

M. Damien Lamotte donne
avis de motion qui à la prochaine
séance spéciale il proposera un
réglement pour donner un rôle d'évaluation
par les estimateurs avant le mois de Juin
et pour a une date antérieure au
premier jour de Mars.

avis de motion
deccer election
avant Juin

Adopté
Proposé par M. Georges Masse et
reçu que les minutes de la présente
assemblée soit acceptées tel que lues
après quoi la séance est levée.

Lucien Desrosiers Sec. Trés

Je soussigné, Camille Boisvert, commerçant
ayant été nommé conseiller par
le conseil de cette municipalité jure
et déclare que je remplirai fidèlement
mon devoir au meilleur de mes con-
naissances et capacités.

Ainsi que l'on me suit en aide
Camille Boisvert

Assermenté devant moi ce douzième
jour de Mars mil neuf cent horsant
deux

Lucien Desrosiers Sec. Trés

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée spéciale de la
Municipalité St Louis de France tenue au
lieu ordinaire de ses séances lundi le
dix-neufième jour de Mars mil neuf cent vingt
deux à huit heures du soir à laquelle
sont présents, messieurs les conseillers:

Fernando Barbin ~~Jean Louis Trepain~~
Camille Barinot

Aldéric Desilets et son honneur
le Maire Roger Desnein formant quorum,
sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocations ont été
signifiés légalement à tous les conseillers
Règlement No 20.

Attendu qu'un avis de motion a été
régulièrement donné à la séance régulière
de Mars du mois courant.

Attendu que ce conseil est en
faveur d'établir le vote des élections au
bulletin secret

Il est proposé par M. Fernando Barbin
Appuyé par M. Aldéric Desilets
il résolve qu'un règlement soit et est
adopté et que il soit statué et décrété
comme suit savoir:

Que toute élection dans cette municipa-
lité soit faite par le vote au bulletin

secrets pour tout règlement ou toute autre cause.

Que le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises.

Adopté
Règlement No 31

Attendu que ce conseil est en faveur de faire l'évaluation par les estimateurs avant le premier jour de Juin,

Et est proposé par M. ^{Albert Desilets} ~~Dumais~~ ~~et résolu~~ qui un règlement soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit savoir:

Que les estimateurs autorisés par la dite Municipalité sont par le présent règlement, autorisés à faire l'évaluation des biens-fonds et immeuble de cette municipalité avant le premier jour de Juin mais non avant le premier jour de Mars et au temps déterminé par le conseil de la Municipalité.

Le présent règlement entrera en vigueur après les approbations reçues.

Proposé par M. ~~Henry~~ ^{Henry} ~~Darkin~~
Répondi par ~~Albert~~ ^{Albert} ~~Desilets~~
et résolu que demande soit faite à la Commission des affaires municipales de bien vouloir accorder un pouvoir d'emprunt au montant de six mille dollars en attendant la rentrée des taxes et les versements à recevoir.
- à suivre -

changer les mots Dumais
par Albert Desilets
S. L.

Proposé par M. Damien Lamotte et résolu
que les minutes de la présente séance
est adoptée à l'unanimité.

Jules Fournier Maire
Lucien Duon

Je soussigné Robert Lapointe ayant
été nommé estimateur pour la Municipalité
et hors de France jure et déclare que
je ferai mon devoir au meilleur de
mes connaissances et capacités

Ainsi que Dieu me soit en aide
Signé
Robert Lapointe

Assurance devant moi ce
sixième jour d'avril mil neuf
cent vingt et un

Lucien Duon Sec. Trés.

Je soussigné P. Paul Page, ayant
été nommé estimateur pour la
Municipalité et hors de France jure
et déclare que je ferai mon devoir au
meilleur de mes connaissances et capacités
Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assurance devant moi ce
jour du mois d'avril mil neuf cent vingt
et un

Lucien Duon Sec. Trés.

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-Trésorier de la dite Municipalité, qu'un règlement a été adopté en date du douzième jour de mars à une séance régulière ayant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Roger Lesieur.

Règlement No 21

Attendu que ce conseil est en faveur de faire le rôle d'évaluation par les estimateurs avant le premier jour de juin,

Il est proposé par MALDÉRIC Desilets

et résolu à l'unanimité qu'un règlement soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété comme suit savoir:

Que les estimateurs nommés par cette municipalité sont par les présentes autorisés à faire l'estimations des biens-fonds de cette Municipalité ainsi que les immeubles et faire le rôle d'évaluation avant le premier jour de juin mais non avant le premier jour de Mars, au temps déterminé par le conseil de cette Municipalité.

Le présent règlement entrera en vigueur après les approbations requises.

adopté.

Donné à St-Louis de France ^{jeudi} ce quinzième jour de Mars 1962.

Lucien Héon Sec-Trés.

Je soussigné Lucien Héon, Secrétaire-Trésorier de cette municipalité certifie par les présentes que j'ai affiché cette copie de règlement à deux endroits de cette Municipalité entre 9 hrs et 10 hrs de l'avant midi jeudi le 15 Mars 1962

Municipalité
St-Louis de France

Cité Champlain, Qué.

St-Louis de France, 195

Extrait d'une résolution adoptant un règlement à une séance spéciale qui eu lieu lundi le douzième jour de Mars mil neuf cent soixante deux à laquelle il y avait quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Roger Lesieur.

Règlement No 20

Attendu qu'un avis de Motion a été dûment donné à la séance régulière de Mars 1962

Attendu que ce conseil est en faveur d'établir le vote des élections au bulletins secrets.

Il est proposé par M.Lorenzo Larkin.

Secondé par M.Aldéric Desilets,

Et résolu qu'un règlement soit et est adopté et qu'il soit statué comme suit savoir:-

Que toute élection dans la dite Municipalité soit faite au bulletin secret pour tout règlement ou toutes autres causes.

Que ce règlement en trera en vigueur après après les approbations requises.

Adopté.

jeudi

Donné à St-Louis de France ce ~~jeudi~~ le quinzième jour de Mars mil neuf cent soixante-deux.

Sec-Trés.

Je soussigné Lucien Héon, Secrétaire-Trésorier de cette municipalité certifie par les présentes que j'ai affiché cette copie de règlement à deux endroits de cette Municipalité entre 9 hrs et 10 hr de l'avant midi jeudi le 15 Mars 1962

Lucien Héon

Je soussigné Georges Darnette ayant
 été nommé estimateur de la Muni-
 cipalité St Louis de France jure et déclare que
 je ferai mon devoir au meilleur de
 mes connaissances et capacités

Ainsi que Dieu me soit en aide
 Signé

Assermenté devant moi ce sixième
 jour d'Avril mil neuf cent soixante deux
 Louis Honoré Treis

Prononcé de Mairie

Municipalité St Louis de France

Comité de Champlain

Assemblée régulière et
 mensuelle du Conseil de la Muni-
 cipalité St Louis de France tenue au
 lieu ordinaire de ses séances lundi
 le deuxième jour d'Avril mil neuf cent
 soixante deux à huit heures du soir à
 laquelle sont présents messieurs les
 conseillers.

Georges Masse

Carvil Boivert

Darnier Darnette

Aldéric Dilets

Jean Louis Tremblay et

son honneur le maire Roger Rivest

formant quorum sous la présidence de
ce dernier

Proposé par M. Varnier Lamotte
Secondé par M. J. Louis Trapanier
et résolu à l'unanimité que M. de Larosière
par écrit de M. Emile Masson comme
estimateur municipal est accepté et
que M. Leo Paul Page est nommé
remplaçant M. Masson comme
estimateur municipal.

Proposé par M. Eldrie Daults
et résolu que le transport de crétales
pour la balance d'argent due à St.
Bernabe Equipement pour entretenir
des chemins d'hiver soit accepté et
que le montant dû soit versé à la
Banque Provinciale de Yamachiche
et St Bernabe Equipement Ltd

Proposé par M. George Masse
Secondé par M. Eldrie Daults
et résolu à l'unanimité que demande
soit faite au Ministère de la Voie si l
voudrait bien ^{voir à l'entretien et} couvrir de pierre ou
gravelier la route Masse dans l'avou-
dessement Notre Dame des Plaines devenu
impraticable à cause du dégel considé-
rant que M. George Masse propriétaire
du lot sur lequel passe cette route
a déjà donné une bonne partie de
son terrain pour l'élargissement.

Proposé par M. le Bourcier et résolu
que les comptes ci. après mentionnés
soient acceptés et payés

— A suivre —

Leo Paul Page
remplaçant

Emile Masson

Transport de
crétales

St. Bernabe

Route Masse

1021	Garage l'Abbeé	63.50	
1024	Chemin Populaire	15.00	charge de Bureau
1026	Garage l'Abbeé	6.00	
1028	Pieman Marchand	10.00	
1029	St Cernault 2 papeterie	4.40	
1030	Coop l'educ	53.93	
1031	Yolunat Beauvier	100.00	
1032	Emy Pelleberles	365.50	
1033	Maurice Seunier	25.37	
1037	Mme D. Carollinches	20.00	
1041	Club Belle Mollé	150.00	
1044	Charbonnerie Chauveau	19.80	
1048	Truny Oul Lee	3.58	

J. J. L'écriteur
 M. H.
 Après quoi la séance est levée

M. Adolphe Deilets donne avis de motion
 qui a la prochaine séance du conseil et
 propose un règlement pour faire un
 rôle réajustifié par un expert en
 évaluation et un emprunt si nécessaire

Proposé par M. Damien Damotte et
 secondé par la présente séance réajustifiée
 est adoptée à l'unanimité

Adopté

J. J. L'écriteur
 Damien Deleets



PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de

ST-LOUIS DE FRANCE, COMTE DE CHAMPLAIN

Aux Contribuables de la susdite municipalité

Avis Public

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

MERCREDI, le ¹³ neuvième jour de Mai mil neuf cent soixante-deux, ⁴
(heure avancée) de dix heures avant-midi à midi, à la
salle Municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil,
il y aura nomination à la charge de conseillers en remplacement de Messieurs:

Damien Lamothe,
Jean-Louis Trépanier,
Aldéric Desilets,

Tous trois sortant de charge.

Si la votation est nécessaire, elle aura lieu ^{amercis} lundi,
le ¹⁹ quatorzième jour de Mai mil neuf cent soixante et deux,
de huit heures du matin, à six heures du soir, aux bulletins
secrets, à la salle Municipale.
Je, soussigné, Lucien Héon, président d'élection nomme M. Adonai
Desilets secrétaire-d'élection.

**DONNE à St-Louis de France ce vingt-huitième ----
jour de ---Avril ----- mil neuf cent soixante deux.**

Lucien Héon
.....
Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)

Papeterie Municipale et Scolaire, Shawinigan, Qué.—OM-183

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Articles 335 et 348 du Code)

Je, soussigné, résidant à St-Louis de France, -----
certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en en affichant deux copies,
aux endroits désignés par le conseil, entre neuf ----- et dix ----- heures de
l'avant -midi, le vingt-huitième de avril ----- 19 62, et en le
lisant à voix haute et intelligible à la porte de l'église à l'issue du service divin, le
jour de ----- 19

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-huitième jour de d'avril
mil neuf cent soixante deux.

Signé *Lucien Héon*
.....
(Titre)



**PROVINCE OF QUEBEC
Municipality of**

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

Public Notice

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, THAT:-

**GIVEN at this
day of one thousand nine hundred
and**

.....
Secretary-Treasurer

(Français au verso)

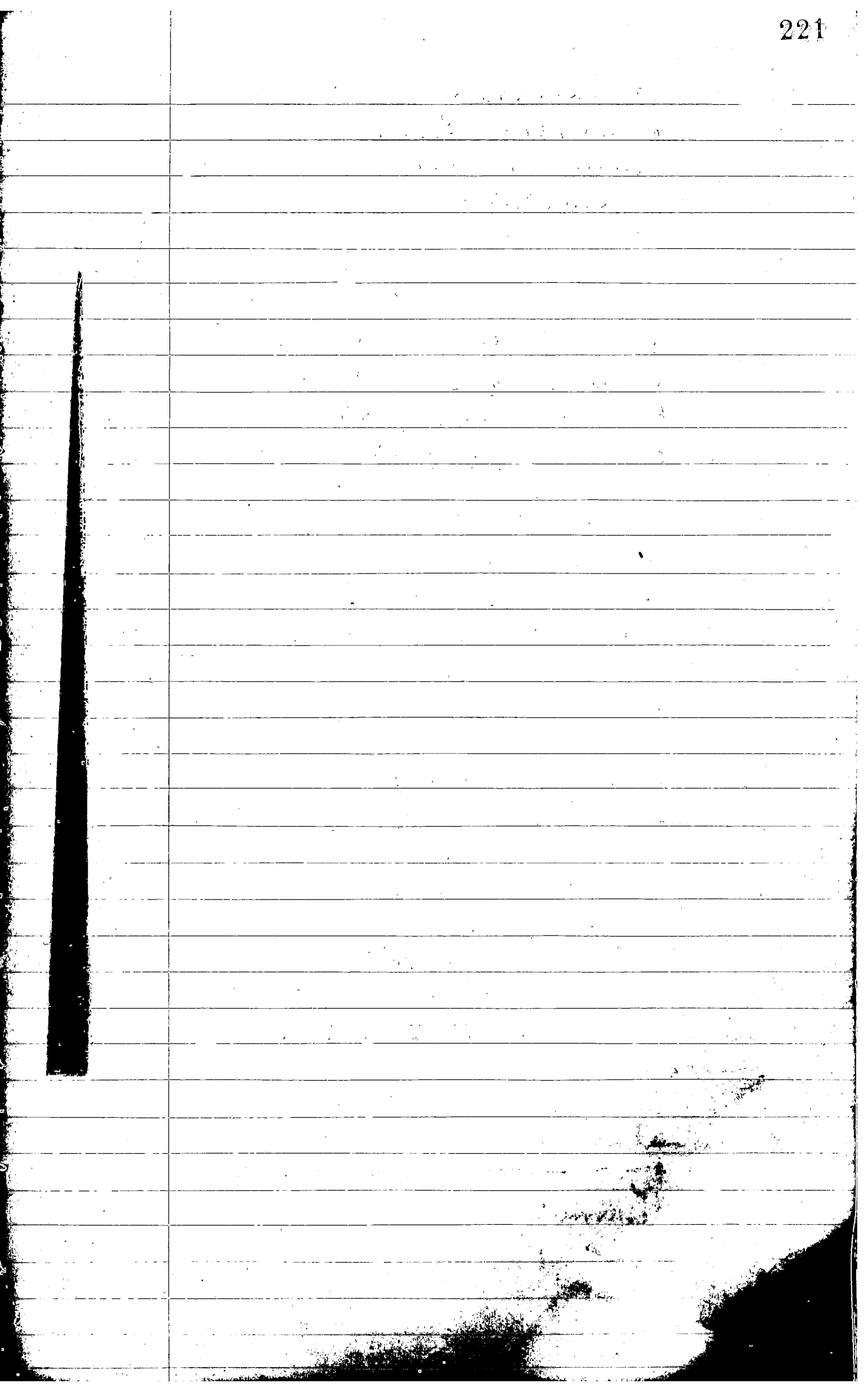
Papeterie Municipale et Scolaire, Shawinigan, Qué.—OM-183

CERTIFICATE OF PUBLICATION (Articles 335 and 348 of the Code)

I, the undersigned, residing at
do hereby certify under my oath of office, that I have published the public notice hereunto annexed, by posting two copies thereof, at the places designed by the Council, between the hours of _____ and _____ o'clock in the _____ noon,
on the _____ day of _____ 19____, and by reading the same
in a loud and distinct manner, at the church door, at the close of divine service on the
_____ day of _____ 19____

IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate, this _____ day of
one thousand nine hundred and _____

Signed
(Title)



Je soussigné Jules Gervais
ayant été nommé inspecteur
municipal jure et déclare que
je ferai au meilleur de mes
connaissances et capacités.

Signé Jules Gervais

Assermenté devant moi ce 19^{ème} jour
de Avril, 1962

L'Heon Sec Trés

Je soussigné Donat De Montigny
ayant été nommé inspecteur agricole
jure que je remplirai fidèlement mon
devoir au meilleur de mes connaissances et
capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Signé: Donat De Montigny

Assermenté devant moi à Hérouville de France
ce 19^{ème} jour de Avril 1962

L'Heon

Je soussigné, Lucien Lajoie, ayant été
nommé inspecteur agricole, jure et
déclare que je remplirai mon devoir
au meilleur de mes connaissances et
capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi ce

Je soussigné Armand Germain
 ayant été nommé inspecteur agraire
 jure et déclare que je remplirai fidèlement
 mon devoir au meilleur de mes con-
 naissances et capacités

Ainsi que Dieu me soit en aide
 Signé

Asserments devant moi et

Je soussigné Pierre Pigei ayant
 été nommé inspecteur agraire
 jure et déclare que je remplirai
 mon devoir au meilleur de mes
 connaissances et capacités

Ainsi que Dieu me soit en aide

Asserments devant moi et

Je soussigné Richard Beaumier
 ayant été nommé inspecteur
 agraire pour la municipalité St Louis
 jure et déclare que je remplirai
 mon devoir au meilleur de mes
 connaissances et capacités

Ainsi que Dieu me soit en aide

Je soussigné Hector Dupuis ayant
 été nommé gardien d'écoles par
 la municipalité de la ville de Truro
 jure et déclare que je remplirai
 mon devoir au meilleur de mes con-
 naissances et capacités

Ainsi que Dieu me soit en aide

Hector Dupuis

Assermenté devant moi ce 14 jour de
 Truro ce

Je soussigné Jean Claude Lecours ayant
 été nommé gardien d'écoles par la
 municipalité de la ville de Truro jure
 et déclare que je remplirai mon devoir
 au meilleur de mes connaissances et
 capacités

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi ce

Je soussigné Normand Lafleur
 ayant été nommé gardien d'écoles
 par la municipalité de la ville de Truro
 jure et déclare que je remplirai mon
 devoir au meilleur de mes connaissances
 et capacités

Ainsi que Dieu me soit en
 aide

Assermenté devant moi ce

Je soussigné Ami Lalme ayant
 été nommé gardien d'enlès par la Municipalité
 d'Annis de France jure que je
 ferai mon devoir au meilleur de
 mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide
 Ami Lalme

Assermenté devant moi ce
 24^{me} jour de Avril 1962
 H. Hoer

Je soussigné Philippe Demontigny
 ayant été nommé gardien d'enlès
 par la municipalité d'Annis de France
 et déclare que je ferai mon
 devoir au meilleur de mes con-
 naissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide
 Philippe Demontigny

Assermenté devant moi ce 7/3/1962
 H. Hoer

Je soussigné Victor Pare ayant
 été nommé gardien d'enlès jure
 que je ferai mon devoir au
 meilleur de mes connaissances et
 capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi ce

Je soussigné Rodolphe Marechal
 ayant été nommé gardien de nuit
 par la municipalité et sous le bon
 plaisir et déclare que je ferai mon
 devoir au meilleur de mes connaissances
 et capacités

Qu'il que Dieu me soit en
 aide, Rodolphe Marechal

Pris serment devant moi ce
 25^e jour de Avril 1862
 J. G. G. G.

Province de Québec

Municipalité et hameau de France

Canton de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle
du conseil de la Municipalité et hameau de
France tenue au lieu ordinaire de ses
séances lundi le septième jour de
Mai Mil neuf cent soixante deux à
huit heures et demi du soir à laquelle
sont présents messieurs les conseillers

Georges Masse

Lorenzo Parkin

Caril Baimont

Alderie Desilets

Damien Hamothé et son honneur

le maire Roger Rivier formant quorum
sous la présidence de ce dernier.

Proposé par M. Damien Hamothé
et résolu à l'unanimité que la démission
de M. Georges Hamothé donnée par écrit
comme estimateur de cette municipalité
est acceptée.

Proposé par M. Damien Hamothé
secondé par M. Alderie Desilets
et résolu à l'unanimité:

1. Qu'il est décidé en principe de
faire faire le grand rôle d'évaluation
de cette municipalité par des évaluateurs
professionnels.

2. Qu'il le Bureau d'évaluation soixante
soit engagé pour préparer et confier -

trouver le rôle ^{d'évaluation} complet de cette municipalité

3) Que la commission écrite, proposée par le Bureau d'Évaluation la session de la séance régulière de mai est en principe acceptée pour le travail ci-dessus décrit et tel que sus.

4) Que la dite commission acceptée par ce conseil ne sera valable que si elle est acceptée par referendum avec le règlement d'emprunt, par les électeurs.

Règlement d'Emprunt 22

Faisant suite à l'avis de la motion de Mr Alderie Deilets concernant la décision de faire faire le grand rôle d'évaluation de cette municipalité par des ^{estimateurs} professionnels:

Il est proposé par Mr Alderie Deilets que le règlement suivant forte le numéro 22 et qu'il soit rédigé comme suit:

Attendu que ce conseil désire faire faire un rôle technique et scientifique d'évaluation au complet des biens fonds de cette municipalité par des experts professionnels dans le domaine d'évaluation

Attendu que le coût ^{estimatif} de ces travaux sont des environs six mille dollars.

Attendu que ce conseil a décidé de donner suite à ce projet et de faire exécuter ces travaux au coût

— suite —

approximatif de six mille dollars.

Attendu que cette municipalité ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût des travaux et des surcoûts

Attendu que pour réaliser ce projet, il y a lieu d'effectuer un emprunt pour la somme de six mille dollars.

(Attendu que pour les frais d'emprunt peuvent s'élever à six mille dollars

Pour ces motifs il est par le présent règlement decreté ce qui suit savoir:

1^o Que ce conseil fasse exécuter pendant la durée des prochains soixante jours, après les approbations requises du présent règlement, les travaux d'estimation de tous les biens-fonds de cette municipalité par des experts en domaine d'évaluation

2^o Que pour payer le coût des travaux et des surcoûts, ce conseil emprunte le solde du coût, soit six mille dollars au moyen de billets promis soies en tranches de un mille dollars

3^o Les billets représentant l'emprunt seront datés du premier d'août et remboursables
— à suivre —

à chaque année consecutive pour une période de six ans.

4°

↳

Les billets porteront intérêts à un taux n'excédant pas six pour cent l'an payable semi-annuellement le premier Aout et le premier Janvier de chaque année sur présentation et remise à échéance à la dite municipalité.

5°

Les billets sont signés par le maire et le secrétaire Trésorier et numérotés.

6°

Les billets sont rachetables par anticipation en donnant trente jours d'avis au porteur avant échéance des ~~ou des dits billets~~ intérêts en commençant par les billets dont la date est la plus éloignée.

7°

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé sur tous les biens, fonds imposables de cette municipalité une taxe annuelle spéciale, à un taux suffisant suivant le rôle d'évaluation en vigueur pour pourvoir au paiement des intérêts et au remboursement du capital.

8°

Advenant le cas où le coût des travaux exécutés par ce règlement serait moindre que l'estime prévue par ce conseil appropriera la différence dans ses fonds généraux.

90 Le present règlement entrera en
vigueur après les ^{acceptations} approbations requises

Proposé par M. Damien Lamotte
Secondé par M. Aldéric Desjardis
et résolu à l'unanimité que demande
soit faite au Ministère de la Voie de
de bien vouloir faire faire le drainage
par fossé côté Est de la route
nationale No 19 à partir de chez Lucien
Nion au fronton séparant St Margue-
rite du rang St Jean considérant qu'une re-
quête a été présentée au conseil par les propriétaires concernés
* Proposé par M. Aldéric Desjardis et
résolu à l'unanimité que demande
soit faite au Ministère de la Voie de
bien vouloir faire l'installation de
la lumière de napier coin St Jean
et route nationale 19 dans le
village St Louis de France

Proposé par M. Georges Marsé
Secondé par M. Louis Farkis
et résolu que celle municipalité accepte
l'assurance responsabilité au montant
de \$235.⁰⁰ tel que présentée par M. Emery
Pelletier représentant de l'Assurance
de l'U.C.C.

Proposé par M. Georges Marsé
Secondé par M. Aldéric Desjardis
et résolu que le permis de construction
pour un garage privé et non utilisé
pour le commerce soit accordé à
M. Prosper Pepin,

Demande pour
acceptation de l'unanimité

assurances
responsabilité

approuver
de permis

Je soussigné, Lucien Héon, Secrétaire-Trésorier de la Municipalité St-Louis de France, certifie par les présentes que copie de ce règlement a été publiée en date du huitième jour de mai mil neuf cent soixante-deux entre neuf heures et dix heures de l'avant-midi en en affichant deux copies à deux endroits différents déterminés par la dite Municipalité. mardi le 8/5/1962. Sec-Trés.

Municipalité
Louis de France
Cité Champlain, Qué.

St-Louis de France, 195

Extrait des minutes de la dernière assemblée régulière de la Municipalité de St-Louis de France, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le septième jour de mai mil neuf cent soixante deux, à laquelle il y avait quorum et sous la présidence de son honneur le maire Roger Lesieur.

REGLEMENT D'EMPRUNT

Faisant suite à l'avis de motion de M. Aldéric Désilets concernant la décision de faire faire le grand rôle d'évaluation de cette Municipalité par des estimateurs professionnels:

IL EST PROPOSE PAR M. Aldéric Désilets que le règlement suivant porte le numéro 22 et qu'il soit rédigé comme suit:

ATTENDU que ce conseil désire faire faire un rôle technique et scientifique d'évaluation au complet des biens fonds de cette municipalité par des experts professionnels dans le domaine d'évaluation.

ATTENDU que le coût estimatif de ces travaux sont d'environ six mille dollars.

ATTENDU que ce conseil a décidé de donner suite à ce projet et de faire exécuter ces travaux au coût approximatif de six mille dollars.

ATTENDU que cette municipalité ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût des travaux ci-dessus décrits.

ATTENDU que pour réaliser ce projet il y a lieu d'effectuer un emprunt pour la somme de six mille dollars.

Pour ces motifs il est par le présent règlement décrété ce qui suit savoir:

- 1- Que ce conseil fasse exécuter pendant la durée des prochains soixante jours, après les approbations requises du présent règlement, les travaux d'estimation de tous les biens fonds de cette municipalité par des experts en domaine d'évaluation.
- 2- Que pour payer le coût des travaux ci dessus décrits, ce conseil emprunte le solde du cout soit six mille dollars au moyen de billets promissoires en tranches de un mille dollars.

Lucien Héon

avis, que celui de M. Albert Papi
pour une construction devant servir
de garage pour réparation de transmission
automatique de machine.

Proposé par M. Lorenzo Barkin
et résolu à l'unanimité que Messieurs Roger
Dupress et Marie Lignac soient notifiés
de nettoyer leur cours des machines
usagées et autres rebuts qui violent
en contrevention avec le règlement
de construction.

Proposé par M. Camil Bourvet
il résolu que les comptes ci-après
mentionnés sont acceptés et payés

Conrad d'Albé	2.42
Herve Heroux	31.50
Laurier Heroux	30.00
Philippe Larou	.55
Alfred Robitaille	18.72
Jules Genais	18.72
Queen Héon	
P. G. Goin	4.58
Philippe Demontigny	9.00
Daniel Royval	2.90
Queen Héon	8.00
Section pour Bawille rep.	29.40
Bl. Ed. Demontigny	216.77
M. Billenard	3.00
Jules Genais	66.05
Williams Seully Uniform	34.11
Queen Héon	35.00

Proposé par M. Lorenzo Barkin
Résolu par M. Damien Bawilhe
et résolu que une taxe spéciale
soit imposée aux propriétés de base.

Je soussigné Adonai Desilets ayant été
nommé secrétaire d'élection pour
le municipalité de St-Hon de France je
et déclare que je ferai mon devoir
au meilleur de mes connaissances
et capacités. Adonai Desilets

Assemblée devant moi ce 9^e jour de Mars 1962



Je, soussigné, Rueben Hoag, certifie sous mon serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM. Les commissionnaires

en en laissant une copie à chacun

entre cinq et six heures de l' P.M. -midi, le quatre jour du mois de mai mil neuf cent vingt et deux

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatre jour du mois de mai mil neuf cent vingt et deux

Rueben Hoag
Secrétaire-Trésorier

MUNICIPALITE DE

Avis de convocation de

SESSION SPECIALE

POUR

(Original)

St-Louis de France,

A:

Monsieur: **le conseiller**

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par ~~Monsieur Roger Lesieur, Maire~~ pour être tenu au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le **vingt-quatrième** jour du mois de **mai** prochain, 19 **62** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1^o **Établir la date du referendum pour approuver l'emprunt devant servir au rôle d'évaluation**
- 2^o **Approuver le rapport de l'année 1961, de M. Desautels, nommer le vérificateur et engager le Secrétaire.**

Donné à **St-Louis de France**
jour du mois de **mai**, mil neuf cent

ce **vingt-unième**
soixante-deux
(Signé)

(Original)

Robert H. Gray
Secrétaire-Trésorier

Robert H. Gray
Secrétaire-Trésorier

Province de Québec

Municipalité d'Annis de France

Comté de Champlain

Assemblée des con-
sultables de la Municipalité d'Annis de
France tenue à la salle municipale
lieu ordinaire des séances du conseil le
mercredi deuxième jour de mai mil
neuf cent soixante-deux à dix heures
de l'avant midi sous la présidence de
M. Lucien Néon Président d'élection
et secrétaire - Trésorier de la dite
Municipalité aux fins de proposer
trois conseillers en remplacement de
Messieurs:

Aldéric Desilets

Jean Louis Tremblay

Barnier Samothé

les trois sortant de charge.

Le tout suivant avis public
diment affiché aux endroits indiqués
par le conseil de la Municipalité en
date du vingt huitième jour d'avril
mil neuf cent soixante-deux dont
l'original revêtu du certificat de
qualification demeure aux annexes
du livre des présentes

X X X X X

À dix heures précises, le président
d'élection ayant comme secrétaire d'élection
M. Adonai Desilets, ouvre la séance
et requiert les électeurs présents et
dument qualifiés de faire les présentations

des candidats:

Les électeurs Roger Rivier,
Georges Massé
Garnil Guivert
Henrys Harbin

proposent que M. Damien Hamothé
soit élu conseiller pour le siège no 4
le président après examen des propositions
et du proposé accepte la proposition

Les électeurs Frederic Guilbert, Pierre
Boussier, Garnil Guivert, Roger Dessein
Henrys Harbin Georges Massé proposent
que M. Jean Louis Trefanier soit nommé
conseiller pour la dite Municipalité siège no 6
le Président après examen des
proposés et du proposé accepte la
proposition.

Les électeurs Roger Rivier, Garnil
Guivert Henrys Harbin Georges Massé
George Hamothé Edouard Plante
proposent que M. Aldéric Desilets
soit nommé conseiller pour la
municipalité de la Cour de France
au siège no 3

le Président après examen des
proposés et du proposé accepte la
proposition

A midi quatre le Président
d'élection n'ayant pas plus de
proposés que le nombre voulu
déclare Messieurs Aldéric Desilets
Damien Hamothé et Jean Louis Trefanier
élus conseillers à leur sièges respectifs
Séance. Queen's Beach Pres

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée spéciale de la
Municipalité St Louis de France tenue
au lieu et à l'heure ordinaire du
conseil jeudi le vingt quatrième jour
de mai mil neuf cent soixante -
deux à laquelle assemblée sont
présents messieurs les conseillers

Damien Danothé

Albéric Desjardins

Camille Boivert

Roger Poirier ayant pour

pour la présidence de ce dernier.

Les avis de convocations ont été
signifiés aux conseillers de main -
à main

Proposé par M. Damien Danothé

secondé par M. Camille Boivert

et résolu que des référendums concernant
le règlement no 22 aux fins de faire
faire l'évaluation sur une base technique
et professionnelle, ait lieu le deuxième
et le troisième jour de juin mil neuf
cent soixante deux, selon la loi.

Les heures d'ouverture des ~~deux~~ journées de
votation ~~seront~~ cependant de neuf heures
à six heures du soir, à la salle
municipale lieu ordinaire des séances
du conseil,

- à suivre -

Vauté des rolls
à Evaluation

Proposé par M. Boervert

Seconde par M. Damien Lamotte
 et résolu que le rapport de purification
 de la Municipalité de Bois de France est
 adopté à l'unanimité et que M.
 Fortunat Beaumier, vérificateur,
 est nommé pour l'année (1961-1962)
 qui ne peut être soixante deux
 de même que M. Lucien
 Bion est engagé pour l'année 1962
 au salaire de cent dix dollars
 par mois et que décharge et
 quittance lui soit accordée.

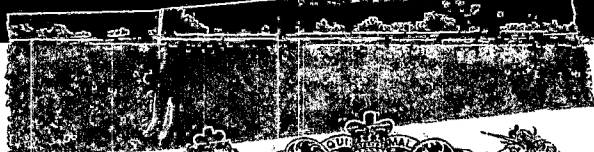
Proposé par M. Adeline
 Desilets et résolu à l'unanimité
 que les minutes de la présente
 assemblée sont acceptées et adoptées
 tel que lues.
 Adeline.

Jeux de la Paix
 Lucien Bion Secrétaire

Je soussigné Jean Louis Trépanier,
 ayant été nommé conseiller de
 cette municipalité jure et déclare que
 je remplirai mon devoir au meilleur
 de mes connaissances et capacités
 Que Dieu me soit en aide

Jean Louis Trépanier
 Sermenté devant moi ce 15^e jour
 du mois de Juin 1962

Lucien Bion Secrétaire



PROVINCE DE QUEBEC

ST-LOUIS DE FRANCE Municipalité de DE CHAMPLAIN

Aux Contribuables de la susdite municipalité

Avis Public

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUÉBEC le 15 de Juin de

l'année courante, de neuf (9) heures A.M. à six (6) heures P.M. (heure avancée), à la salle Municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, il y aura votation, au bulletins secrets, par les contribuables ayant des biens-fonds dans cette municipalité, pour approuver ou désapprouver le règlement no vingt-deux (22) concernant un emprunt de six milles dollars aux fins de confectio-

tionner un rôle d'évaluation sur une base technique.

Decorative border of 'X' marks forming a frame around the central text.

DONNE à ce jour de St-Louis de France mil neuf-cent vingt-sixième jour de mai soixante-deux

Signature of the Secretary-Treasurer

Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)

Papeterie Municipale et Scolaire, Shawinigan, Qué.—OM-183

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Articles 335 et 348 du Code)

Je, soussigné, résidant à St-Louis de France certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre deux hrs et 3 hrs--- heures de l'après-midi, le vingt-sixième de mai 19 62, et en le lisant à voix haute et intelligible à la porte de l'église, à l'issue du service divin, le jour de 19

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-sixième jour de mai mil neuf cent soixante-deux

Signé (Titre) with signature



PROVINCE OF QUEBEC
Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

Public Notice

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, THAT:-

GIVEN at
day of
and

this
one thousand nine hundred

.....
Secretary-Treasurer

(Français au verso)

Papeterie Municipale et Scolaire, Shawinigan, Qué.—OM-183

CERTIFICATE OF PUBLICATION (Articles 335 and 348 of the Code)

I, the undersigned, residing at
do hereby certify under my oath of office, that I have published the public notice hereunto annexed, by posting two copies thereof, at the places designed by the Council, between the hours of _____ and _____ o'clock in the _____ noon, on the _____ day of _____ 19____, and by reading the same in a loud and distinct manner, at the church door, at the close of divine service on the _____ day of _____ 19____.

IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate, this _____ day of _____ one thousand nine hundred and _____

Signed
(Title)

Province de Quebec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle
du conseil de la Municipalité St Louis
de France tenue au lieu ordinaire
de ses séances, lundi le quatrieme
jour de juin mil neuf cent soixante
deux à huit heures du soir à laquelle
sont présents messieurs les conseillers:

Lorenzo Barbier

Camil Bourvet

Jean Louis Trefanier

Damien Lavoie

Alberic Desilets, pro maire,

formant quorum sous la
présidence de ce dernier

X

Préf. Damien Lavoie

Sec. Lorenzo Barbier

Et résolu que le permis de garage soit
accordé à Maurice Pepin par l'intermédiaire de
l'inspecteur du bâtiment considérant que
ce dernier déclare le constructeur se soumet
au règlement de construction.

Proposé par M. Jean Louis Trefanier et
résolu à l'unanimité que le secrétaire
Trésorier soit autorisé à aviser la police
provinciale de ^{bien vouloir} surveiller les automobilistes qui
font une vitesse excessive le long de la
route nationale 19 spécialement dans la
courbe St. Alexis, le village et com.

Lorenzo Barbier

dans le
mélange

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

LA MUNICIPALITE DE

St-Louis de France, Comté de Champlain

A:

Monsieur:

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Monsieur Roger Lesieur, Maire et Lucien Héon Sec-Trés. pour être tenu au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, mardi le ~~seizième~~ 19^{ième} jour du mois de juin----- prochain, 19 62 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

Approuver le résultat du referendum sur le règlement no 22 pour en envoyer une copie à la Commission Municipale de Quebec.

Donné à St-Louis de France ce seizième ----
jour du mois de juin , mil neuf cent soixante-deux
(Original)

(Signé)

Secrétaire-Trésorier

Secrétaire-Trésorier

Je, soussigné,
serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM.

, certifie sous mon

en en laissant une copie à

entre et heures de l' -midi, le
jour du mois de mil neuf cent

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce jour du mois de
mil neuf cent

.....
Secrétaire-Trésorier

MUNICIPALITE DE

Avis de convocation de
SESSION SPECIALE
POUR

(Original)

Autour du le procureur de la corpo-
ration à confesser jugement
partiellement dans la cause de
Howard Howell vs Corporation.

615
33
1845
1845

20275
675
20950

165
165 4

13205
165

~~2970~~

1444
42
2888
5776

60648

1440
40

57600

St Marguerite et route nationale considérant que comme école de quatre classes est située sur l'ancien de ces arrondissements.

arriver Carrière St Maurice
donner les explosifs

Propose par M. Jean Louis Trépanier et résolu que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à servir la Carrière St Maurice due, de faire en sorte de ne pas ébranler les ~~loisirs~~ ^{par les explosions de mines,} environnantes, considérant que les propriétaires de ces habitations se plaignent de cet état de choses et de plus d'aviser par un sifflet ou autre avertisseur avant de faire exploser leurs mines.

Permis de loger
de la salle

Propose par Lorenzo Barbier résolu que le loyer de la salle ^{municipale} soit dorénavant donné gratuitement permis, des Secrétaire Trésoriers au montant de quinze dollars pour le loyer et \$2.00 pour la copie lui sera renu sur le retour de celle et de par le locataire.

Propose par M. J. Louis Trépanier, il résolu que les comptes et copies mentionnés soient acceptés et payés

1065	Jean Eug. Beaumier	37.00
1070	Pierre Marchand	8.02
1072	Paray, Marie Eug.	10.37
1073	L. Carl Gouffignat	43.52
1074	Yves d'Amato	5.63
1076	Kucner, Fern	68.56

Propose par M. J. Louis Trépanier et résolu que les minutes de la présente assemblée sont adoptées telle que lues.

Proposé par M. - Damien Lamotte
 et résolu à l'unanimité que M. Peyron
 Liberté soit avisé de ne pas faire
 jouer le radio le soir; ainsi que
 de ne pas laisser nos lumières
 allumées après dix heures du soir
 sur le terrain de Golf. considérant
 que cet état de chose empêche
 les résidents d'alentours de prendre
 leur sommeil.

Peyron Pierre Maire
 Pucier Denis

avisé de l'avis
 pour ne pas faire jouer
 le radio le soir

Province de Québec

Municipalité de Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée spéciale de
de la municipalité de Louis de France
tenue au lieu ordinaire de ses
séances, vendredi le huitième jour
du mois de juin mil neuf cent
vingt deux à neuf heures du soir,
à laquelle sont présents messieurs les
conseillers

Georges Marsé

Gaëtan Rivest

Joseph Barkin

Jamés Lamotte

Edouard Desilets

pour Louis Préfontaine et son
honneur le maire Roger Rivest pour
quorum sous la présidence de ce
dernier

Tous les conseillers sont présents
ainsi que le maire et le secrétaire Tré-
soyer.

Attendu qu'une demande de permis
de construction a été faite par Roy & Trébois
à la dite Municipalité pour faire
l'installation de machines et l'épai-
tation d'une carrière et des entrepôts
adéquats à cette industrie sur ses propriétés

Attendu que cette demande de permis
de construction est une construction
de caractère spécial, d'après

Permis de Roy & Trébois



PROVINCE OF QUEBEC

Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, THAT:-

GIVEN at this
day of one thousand nine hundred
and

Secretary-Treasurer

(Français au verso)

Municipal Forms Ltd., Farnham, Que. — No. 200-o

CERTIFICATE OF PUBLICATION

(Articles 335 and 348 of the Municipal Code)
(Articles 364 and 372 of the Cities and Towns' Act)

I, the undersigned, residing at
do hereby certify under my oath of office that I have published the public notice here-
unto annexed, by posting two copies thereof, at the places designated by the Council,
between the hours of and o'clock in the noon,
on the day of 19, and by reading the same
in a loud and distinct manner, at the church door, at the close of divine service on the
day of 19

IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate, this day of
one thousand nine hundred and

Signed Title

Le règlement 12. il par conséquent décidé par la municipalité

Il est proposé par M. Damien Hamotte secondé par M. Jean Louis Trepoux et résolu à l'unanimité que l'inspecteur des bâtiments M. Jean Charles Marchand soit autorisé à délivrer un permis de construction à Prog & Trottier Snc, au montant de \$300000.
aux conditions suivantes:

3 mots ajoutés

Rtt.

- 1° Compléter la construction d'ici un an après quoi un autre permis sera exigé
- 2° Des installations des machineries et des entrepôts devront être installés à pas moins de cinq cents pieds aux fins de ne pas envahir le voisinage par le bruit et la poussière.

Taxe Refebore rayé

Proposé par M. Rorem & Lorbien secondé par M. Camille Boivin et résolu que le montant de vingt dollars et dix huit sous par an de taxes de ~~Mme~~ Mme Emile Refebore sur le no lot 94 soit rayé du livre de perception considérant que ses bâtisses ont disparu par le feu au décembre 1961.

Bloture de ligne entre Marcel Guisson et Omerphore Longueuil

Proposé par M. Roger Lavoie secondé par M. Damien Hamotte et résolu à l'unanimité que M. le maire soit autorisé à faire faire la clôture de ligne entre Messieurs Marcel Guisson et Omerphore Longueuil dans le village.
- à suivre -

Proposé par M. Lorenzo Barbin et résolu
à l'unanimité qu'il soit vendu à M.
Galdéric Déjeu, résidant à St Louis de
France, une parcelle de terrain affaite-
nant à la Municipalité St Louis de France
sur le lot 274, contenant ~~est~~ quinze pieds
par cent douze (112' x 15') et borné
comme suit: le prix convenu est de 75 dollars.
Au Nord (15') quinze pieds par la Municipalité
à l'Ouest (112') cent douze pieds la Municipalité.
Au sud ^{15'} par une rue sans nom
à l'est par la largeur de la propriété de
de l'acheteur soit cent douze pieds.
Que le Maire et le secrétaire desonnes
soit autorisé à signer le contrat de
vente pour et au nom de la dite
Municipalité le prix convenu est de 75.⁰⁰

Proposé par M. Camille Baisard
il résolu que les minutes de
la présente assemblée sont acceptées

Joseph Baisard Maire
Guerin D'Arcey
Secrét

Vente de terrain
à Galdéric Déjeu

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et manuelle
du conseil de la Municipalité St Louis
de France tenue au lieu ordinaire de
ses séances, lundi le 9 juillet 1962 à
huit heures du soir à laquelle sont
présents messieurs les conseillers

Georges Masse

Lucien Garbin

Damien Lamothe

Jean Louis Trépanier et son
honnore le maire Roger Rivier formant
quorum sous la présidence de ce
dernier

Les minutes de l'assemblée régulière
précédente sont adoptées à l'unanimité.

Proposé par M. Georges Masse

Secondé par M. Damien Lamothe

et résolu à l'unanimité que:

- 1° Que ce conseil accepte de faire faire
l'évaluation totale des biens - fonds et
immeubles de cette municipalité par le
Bureau d'évaluation d'Artois, situé à
Artois - Rivière aux mêmes conditions
spécifiées dans un mémoire écrit, daté
du septième jour de juin et signé par
M. Jean G. Lacroix, leur représentant,
et soumis à ce conseil à la séance
régulière de mai dernier.

- à suivre -

Page 249

Province de Québec

Municipalité St Louis de France
 Canté de Champlain

Assemblée spéciale du
 conseil la municipalité St Louis de France
 tenue au lieu ordinaire de ses
 séances mardi le dix neuvième jour
 de juin mil neuf cent soixante deux
 à huit heures du soir à laquelle
 sont présents messieurs les conseillers

Georges Masse

Reneys Parkin

Darius Barthe

Claude Goulet

Roger Leneux maire

formant quorum. sous la présidence
 de ce dernier.

Les avis de convocations ont été
 signifiés par lettre enregistrée selon
 la loi.

Proposé par Darius Barthe
 secondé par Reneys Parkin
 et résolu que ce conseil reconnaît
 a. a. reconnaît avoir pris connaissance
 d'un certificat signé par le maire
 et le secrétaire, respectivement
 fidant que le règlement no 22
 et ay dit leur ont un emprunt en
 entimon par lequel du montant
 nécessaire pour faire faire une
 évaluation des biens fonds de
 cette municipalité sur une

Emerson

base technique, a été soumis
 à l'approbation des électeurs par
 referendum tenu le douzième
 et treizième jour de juin mil
 neuf cent soixante deux, il que
 le dit règlement a été approuvé
 par une majorité en nombre
 et en valeur de tous les propriétaires
 résidents au moment de la
 municipalité qui ont voté et
 certifiant de plus que du quart,
 en nombre, des propriétaires
 d'immeubles imposables dans
 la municipalité qui sont électeurs
 municipaux et qui résident
 dans la municipalité ont voté
 sur ce règlement;

b. Reconnaît que le certificat
 ci-haut mentionné lui a été
 soumis;

c. a examinés les livres relatifs
 à la votation sont déposés dans
 les archives de la votation;

d. a constaté et examiné les
 livres de la votation et tous
 les documents relatifs à la votation;

e. Ce conseil le rapport sur le
 résultat du referendum contenu
 dans le certificat ci-dessus men-
 tionné;

Nous soussignés, certifions
 que le règlement portant le
 numéro 22 et ayant pour but
 un emprunt par émission par
 bulletins du montant nécessaire
 pour faire faire une évaluation

Règlement d'emprunt pour rôle d'évaluation

des biens fonds et immeubles de
 cette municipalité; a été soumis au
 l'approbation des électeurs par
 referendum tous les douze et
 quinze juin mil neuf cent
 soixante et que ledit règlement
 a été approuvé par une majorité
 en nombre et en valeur de
 tous les propriétaires résidents
 ou non dans la municipalité
 qui ont voté il nous certifions
 de plus que du quart, en
 nombre, des propriétaires
 d'immeubles imposables dans
 la municipalité qui sont électeurs
 municipaux et qui résident dans
 la municipalité ont voté sur
 ce règlement.

Proposé par le conseil d'administration
 de la ville. George Morse

et résolu à l'unanimité que les
 minutes de la présente assemblée
 sont acceptées

Joseph Louis Paquet
 Maire de la ville

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle
du Conseil de la Municipalité St Louis
de France tenue au lieu ordinaire
de ses séances le jeudi le neuvième
jour de juillet mil neuf cent soixante
deux à huit heures du soir à laquelle
il avait présents messieurs les conseillers

Georges Masse

Lorenzo Parkin

Damien Hamothé

Jean Louis Séparier et son

honneur le maire Roger Desjardins faisant
quorum sous la présidence de ce dernier

Les minutes de l'assemblée régulière
précédente sont adoptées à l'unanimité

Proposé par le conseiller Georges Masse
secondé par le conseiller Damien Hamothé
et résolu à l'unanimité que :

- 1° Que ce conseil accepte de faire
faire l'évaluation totale des biens -
fonds et immeubles de cette commu-
nauté par le Bureau d'évaluation
Racoin, situé aux Trois Rivières,
aux mêmes conditions spécifiées
dans un mémoire écrit, daté du
septième jour de mai dernier et
signé par Jean J. Racoin leur
- a suivre -

représentant, il soumis à ce conseil
 la séance régulière de mai dernier
 les clauses A et B du dit mémoire sont
 Cependant, nul et de nul effet.
 3° d'extinction devra être faite sur une
 base technique et terminée pour le
 quinzième jour de septembre 1962.

Propose par M. Damien Lamotte
 secondé par M. Lorenzo Larkin
 et résolu que ce conseil renouvelle
 la demande, ^{au Ministère de la Voirie} de rétablir les feux de circu-
 lation rouge et vert coin route nationale
 et rang St Jean dans le village et que
 la résolution adoptée en date du 5
 janvier 1962 soit soumise au conseil
 de la Voirie.

Propose par M. Lorenzo Larkin
 secondé par M. Georges Masse
 et résolu à l'unanimité que demande
 soit faite au Ministère des Affaires Muni-
 cipales de bien vouloir accepter de
 présenter ^{et homologuer} le rôle d'évaluation au mois de
 septembre seulement, mais que la dite
 municipalité a décidé de faire faire une
~~rôle~~ évaluation des biens-fonds et immeubles
 de la municipalité sur une base technique
 qui ne sera terminée qu'en septembre.

Propose par M. Georges Masse
 secondé par M. Damien Lamotte
 et résolu à l'unanimité que M. Roger
 Selinas soit notifié de faire ^{produire} rapport au
 conseil immédiatement de l'ouvrage qui
 lui a été confié à savoir en février dernier

Relancer homologation
 du rôle

le prix convenu
 est de \$4800.00
 J.S.
 P.H.

sans quoi
la Municipalité
retienne une
partie de ses
honoraires.

par résolution du conseil à savoir de con-
fessionner le rôle d'évaluation au complet
avec les noms et la superficie de chaque
contribuable.*

P. J.
L. H.

Proposé par M. Georges Masse et résolu
à l'unanimité que un montant de
quarante dollars soit versé à l'O.T.J.
de St. Stanislas en règlement de
tout compte à date concernant les trans-^{actions}
faites par l'O.T.J. de St. Stanislas avec
l'O.T.J. de St. Louis de France ou la Municipalité
St. Louis de France, les bandes de patinoires
loués à l'O.T.J. ou la Municipalité St. Louis
de France par l'O.T.J. de St. Stanislas
demeure cependant la propriété de cette
dernière qui devra les transporter et
libérer le terrain d'ici trente jours après
quoi la Municipalité St. Louis aura droit
à des réclamations.

Proposé par M. Damien Lamotte et
résolu à l'unanimité qu'une somme
de cinquante dollars par mois soit
alloué à M. Jean Charles Marchand
jusqu'au premier janvier pour l'ouvrage
fait comme constable de la
Municipalité et service à incendie.

Considérant que les abords de la
route 19 dans le village St. Louis de France
est devenu dans un état lamentable
à cause d'une pierre concassée mouvant
déposée lors des dernières réparations.

Il est proposé par M. Damien
Lamotte

seconde par M. Lorenzo Larkin

50^{me} de J. C. Marchand

et résolu à l'unanimité que ce conseil prie le Ministère de la Voie de bien vouloir poser une couche d'asphalte sur la route dans les limites du village, pour remédier à cet état de ~~chose~~ mauvais état du chemin actuel.

Proposé par M. Lorenzo Barbin et résolu à l'unanimité que la présente séance soit ajournée à mercredi soir le onzième jour de juillet prochain à 8 heures. Après quoi la séance est levée.

Continuation de l'assemblée réunie de l'assemblée régulière du mois de juillet du conseil de ^{la commune} la Voie de France tenu au lieu ordinaire des séances du conseil mercredi le onzième jour de juillet mil neuf cent soixante deux à huit heures du soir à laquelle sont présents Messieurs les conseillers

Georges Marse

Lorenzo Barbin

Damien Lamothe et son

honnors le maire Roger Lericur formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Proposé par M. Georges Marse

Secondé par M. Damien Lamothe

et résolu que M. Charles Edouard Demontigny, contracteur du poste à incendie et responsable d'un ouvrage garanti, soit notifié de bien vouloir refaire immédiatement le plafond et la couverture de cette batisse qui prend l'eau et cause des dommages; si cet ouvrage n'est

pas réparé d'ici quinze jours, la
municipalité procédera à la réparation au
frais du dit contracteur.

Proposé par M. Georges Maysse
Secondé par M. Harems Larkin
et résolu que M. Damien Lamotte
soit nommé pour Maire de cette
municipalité pour l'année courante.

Proposé par M. Damien Lamotte
et résolu que les comptes ci après
mentionnés soient acceptés et payés

1088	Lucien Néon	50.00
1092	St Cerauld 2 Sapeurs	10.40
1093	Garage Plante Euy	11.40
1095	Rejean Marchand	9.75
1097	Charles Marchand	9.00
1098	Mercerie de Luxe	88.40
1099	Roger Héroux	25.00
10100	Jules Gervais	30.00
1103	Cité du Cap.	11.91
1104	Ed. Desilets	30.00
1105	Terrand Duchame	24.00
1107	O. J. St Flavies	40.00
1108	Marcel Lemire	24.00

Proposé par M. Damien Lamotte
Secondé par M. Harems Larkin
annulé et résolu que les minutes de la
présente assemblée soient adoptées
à l'unanimité tel que ci-dessus.

Préférable que la municipalité
sit hors de France, située sur
— a suivre —

la route 19 se développe considérablement d'une manière permanente à cause de sa situation à proximité des villes Trois-Rivières, Cap-Madeline et Shawinigan.

Attendu qu'un pont ^{doit se} courtinente sur le fleuve St Laurent près des Trois-Rivières doit se construire et que la route Poberval de la ligne Poberval est en construction ce qui nécessiterait un développement plus considérable dans notre municipalité.

Attendu que cette municipalité ne possède pas les utilités publiques nécessaires à son développement tel que l'eau, les égouts, ^{l'assainissement} dans le village, le contrôle du territoire sous forme d'urbanisme pour réserver aux industries ou autres nécessités qui doivent survenir.

Attendu que cette municipalité ne reçoit pas de revenus nécessaires pour pourvoir aux dépenses et à la réalisation des projets précités.

Il est proposé par M. Damien Lamotte secondé par M. Lorenzo Lerpis et réglé à l'unanimité que demande soit faite à la Commission des Affaires Municipales de Québec, s'il y aurait possibilité d'avoir part à la taxe de vente provenant de la commune de notre municipalité et être appliquée pour la bonne administration de celle-ci.

de la Municipalité et prévenir des erreurs
réparables.

Proposé par M. Lorenzo Barbier
secondé par M. George Massé
et résolu à l'unanimité que ce conseil
offre à son honneur le Maire de Trois-
Rivieres M. J. Monroie ses chaleureuses
félicitations pour sa nomination
au titre de Président de la Fédération
canadienne des Maires du Canada.

Proposé par M. Lorenzo Barbier
et résolu à l'unanimité que les minutes
de la présente assemblée sont adoptées
telle que lues

Josée Lesieur Maire
Ancien Secrétaire

Province de Québec

Municipalité de Louis de France

Les Champlains

Assemblée régulière et mensuelle
du conseil de la Municipalité de Louis
de France tenue au lieu ordinaire
de ses séances le mardi le sixième jour
de tout mil neuf cent vingt deux
à huit heures du soir à laquelle sont
présents Messieurs les conseillers

Camil Boivert

Lorenz Larbin

Damas Lamotte

Aldéric Déjeux

Jean Louis Trijannier et son
honneur le Maire Roger Desjardis pourant quorum
sous la présidence de ce dernier

Proposé par M. Lorenz Larbin

Secondé par M. Aldéric Déjeux

et résolu à l'unanimité que demande
soit faite à la Commission des affaires
municipales de Québec de bien vouloir
envoyer un inspecteur vérificateur aux fins
de déterminer si il est avantageux
pour la municipalité d'imposer une
taxe de vente qui contribuerait
beaucoup à faire développer notablement
la paroisse sur une zone d'urbanisme.

Proposé par M. Camil Boivert

Secondé par M. Aldéric Déjeux

et résolu que les estimateurs Alceide Lemay
Cuthy Drouin et J. C. Harois du Bureau d'éva-
luation des rôles de Louis de France sont nommés

Taxe de vente

~~arrêté de M. de M...~~

estimeateurs pour la Municipalité d'Hauts de France en remplacement de Messieurs Jules Kapinck, Georges Lamotte et Leo Paul Page, démissionnaires

Proposé par M. Lorenzo Karkin et résolu que M. Marcel Thémis du sang. M. Marguerite soit nommé inspecteur municipal pour toute la période en remplacement de M. Jules Levais démissionnaire

annulé ci contre / Proposé par M. Jean Louis Trépoignier
 et résolu que demande soit faite au ministre de la Voirie.
 dtt.

Considérant que la route vicinale de Marguerite, côté Ouest de la route nationale No 19, à partir de la Côte de Pen, conduisant vers les Chemins et communément appelé Route de Marguerite, est devenu impraticable et de plus achalandé par les propriétaires et autres intéressés.

Attendu qu'une requête a déjà été présentée au conseil en juillet 1961 aux fins de rendre cette route praticable et que les propriétaires des lots de cette partie ont signé pour donner le terrain nécessaire à la réparation de cette route.

Attendu que la Municipalité n'a pas les revenus nécessaires pour cette entreprise et que cette demande a déjà été présentée au Ministère de la Voirie

Il est proposé par M. Jean Louis Harpays
 secondé par M. Camille Boisset
 et résolu à l'unanimité que le secretaire
 trésorier soit autorisé à renouveler
 cette demande au ministère de la
 Voirie à savoir élargir la dite route
 et la graver, considérant qu'elle
 est devenue une urgence et
 qu'il serait plus avantageux de faire
 exécuter ces travaux en ce temps de
 l'année.

Le conseil prie aussi
 le Ministère de la
 Voirie de bien
 vouloir couvrir
 les abords du
 rang St Jean
 dans le village
 à partir de la résidence
 de M. George Hamothé
 devant l'église jusqu'à
 l'entrée de la route
 école. Terrain inclus
 de la nouvelle
 école, soit une longueur
 d'environ 250'

Proposé par M. Aldéric Desjardis
 secondé par M. Louis Harpays
 et résolu que (demande ^{prie} soit faite)
 au ministère de la Voirie de bien
 vouloir faire disparaître une butte
 de 41 avions
 prononcée du chemin dans le rang
 Jean, à quelque 200 pieds de la
 route nationale no 19 plus spécialement
 en face de l'église, qui obstrue la
 vue des automobilistes, considérant
 qu'il y a une requête signée d'une
 quarantaine de noms présentée au
 conseil à cet effet.

R.H.

M. Damien Hamothé s'oppose à cette
 résolution, considérant qu'elle n'est pas
 insérée immédiatement aux minutes de
 laire des délibérations.

Proposé par M. Louis Harpays
 et résolu à l'unanimité que le secrétaire
 trésorier qu'une somme de cinquante
 dollars soit allouée au secrétaire Trésorier
 spécialement pour la confection du
 rôle d'évaluation.

Proposé par M. Damien Hamothé
 et résolu à l'unanimité que

le secrétaire trésorier ~~fass~~ soit autorisé à faire publier sur le journal qu'il existe un règlement dans la municipalité qui exigent que tout chien ou chienne doive avoir un titre attachés par son propriétaire chez lui pour ne pas le laisser égarer sur les propriétés voisines et qui une amende est infligée à ceux qui ne se conforme pas au dit règlement.

Proposé par M. Samson Kamolke et résolu à l'unanimité que le secrétaire trésorier soit autorisé à faire publier les articles 1 et 2, jusqu'après les mots #2000. du règlement de construction.

Aux fins d'aviser les nouveaux propriétaires de se conformer au dit règlement.

Proposé par M. Lorenz Herbin et résolu que l'unanimité que le secrétaire soit autorisé à aviser le ministre de la Voie de vouloir poser des affiches limitant la vitesse des automobiles dans les rangs de la paroisse de St Louis de France. Speciallyment, route National, considérant qu'il y a une école dans la paroisse St Louis de France de même que toute le rang St Charles.

— A suivre page 216 —

Assurance des Estem deurs
Je soussigné Jean Jacques Barois, ayant de nommées -
thématique par la Municipalité de Louis de France, résolutions de
la séance du six d'août, jure et déclare que je ferai mon
devoir au meilleur de mes connaissances et de capacités.
Ainsi que bien me vaudra aide
x Jean Jacques Barois

Assurance devant moi et sixième jour d'août 1962

Je soussigné, Alcide Lamy, nommé
 estimateur pour la Municipalité de Houis de
 France jure et déclare que je ferai
 mon devoir au meilleur de mes
 connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide
 Alcide Lamy

Assermenté devant moi à Houis de
 France, ce dimanche jour d'août 1962
 Lucien Néon Secrétaire

Je soussigné Arthur Drouin, ayant été nommé
 estimateur pour la Municipalité de Houis de
 France jure et déclare que je ferai
 mon devoir au meilleur de mes
 connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Arthur Drouin

Assermenté devant moi ce dimanche
 jour de août 1962
 Lucien Néon Secrétaire

Je soussigné Marcel F. Lemire, ayant été
 nommé Inspecteur Municipal pour la Municipalité
 de Houis de France, jure et déclare que je rempli-
 rai mon devoir au meilleur de mes connaissances
 et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Marcel F. Lemire

Assermenté devant moi ce quinquiesme
 jour de septembre 1962

Lucien Néon

Proposé par M. Bernard Bonivent

Et résolu à l'unanimité que les permis de construction présentée par l'inspecteur des bâtiments de Messieurs Jacques Veillette et Jean Dupont soient refusés et que les permis de construction de Messieurs Jean Guy. Sigrac, Origine Bourera, Jean Louis Ayotte, Robert Croteau soient ~~acceptés~~.

1 mot ajouté,
1 mot rayé
acceptés

P. J.
H. A.

Proposé par M. Aldéric Desilets et résolu à l'unanimité que les comptes ci après mentionnés soient acceptés et payés:

1111	Christ Nivard	16.00
1113	P. A. Marinneau	6.89
1114	Tenue de Namelin	15.00
1115	Cap Turo Eguesm.	2.50
1116	Ost Orge	3.80
1119	William Kelly	5.93
1120	Imprimerie Sacrée	13.01

M. Roreyo Barbier donne avis de motion qu'il proposera un règlement à la prochaine séance, sur amendement au règlement no 11 aux fins de faire attacher les chiens ou chiens ~~de~~ la propriété sur demeure le propriétaire des dits animaux.

Proposé par M. Roreyo Barbier et résolu que les annales de la présente assemblée sont adoptées à l'unanimité.

Roreyo Barbier
Lucien Dion

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comité de Champlais

Assemblée régulière et mensuelle du conseil de St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le dixième jour de septembre mil neuf cent soixante deux à huit heures du soir à laquelle sont présents

Garnil Boissert

Royens Dorkin

Caldern D'ilets

Damien Lamotte

J. L. Tremblay

et son honneur le maire Roger Dureau formant quorum sous la présidence de ce dernier

proposé par M. Royens Dorkin

secondé par M. Damien Lamotte

et résolu à l'unanimité que ce conseil

Attendu que le gouvernement actuel propose d'établir les compagnies privées d'électricité en l'occurrence la "Shawinigan Water & Power Co" aux fins d'améliorer l'économie de la province et d'établir une distribution plus adéquate de l'électricité dans différentes localités

Attendu les membres de ce conseil après renseignements, tant par les

— à suivre —

pourvu que par des informations
personnelles, se soit formé une opinion
concernant ce projet

Attendu que la Chamincan
Water & Power Co donne un service
complet et irréprochable dans la région

Il est proposé par M. Lorenzo Parkin
secondé par M. Damien Lamotte
et résolu à l'unanimité que ce
conseil considère, comme première
l'étatisation de la Chamincan Water
& Power Co et déclare ^{contre} que ce projet, le
croquant non profitable à la province
pour le moment.

Proposé par M. Damien Lamotte
secondé par M. Lorenzo Parkin

et résolu à l'unanimité que une
somme de cinquante dollars soit
allouée à la Commission scolaire
locale comme loyer pour le service
de la salle de l'école Jacques Butens
ainsi que la cantine de l'école, à l'occasion
d'une réunion des maires de Municipalités

Proposé par M. Celdine Venkeli

secondé par M. J. L. Trépanier

et résolu que un permis de
construire un chalet à M. Valmont
Raimier, pour une superficie de
plancher de 420 pieds carrés. Le
lot 72

Proposé par M. Jean Louis Trépanier

secondé par M. Damien Lamotte

et résolu à l'unanimité que l'entre-
tien des chemins d'hiver soit accordé

à St. Barnabé Equipment Co au prix de \$400.00 quatre cents dollars du mille pour l'année 1962-1963, pour une longueur de 15.59 miles de chemin et M. Le Maire et le secrétaire Trésorier, sont autorisés à signer la convention pour et au nom de la Municipalité St. Barnabé (France), à moins que le dit contracteur refuse cette entente d'ici au 30 septembre de l'année en cours et que demande de subvention soit faite au gouvernement.

Proposé par M. Jean Louis Béjames
 Secondé par M. Damien Bernolte
 et résolu à l'unanimité que le secrétaire Trésorier soit autorisé à acheter une table à trois ^{trois avec cartonnades} compartiments avec ^{classiers} et cartonnades pour et au nom de la dite Municipalité; le prix approximatif est de environ \$150.00.

Proposé par M. L. Larkin
 Secondé par M. J. S. Trefanis
 et résolu que les permis de construction soient accordés à M. M. Jacques Beullette et Jean D. Dupont et que ceux de M. M. Jean Guy Zignac, Origène Bernasconi, Jean Louis Ayotte et Robert Côté soient refusés.

Faisant suite à l'avis de motion de M. Larkin à la séance régulière du mois d'août M. Larkin propose qu'il maintienne son avis de motion pour la prochaine séance et soit approuvé par les conseillers présents.

à suivre

deux corrections

refuse

R.H.

accordés

R.H.

Proposé par Lorenzo Barkin
 secondé par Aldéric Desilets et résolu
 que les minutes de la présente assemblée
 sont adoptées à l'unanimité.

Pope Joseph Maire
 Julien Desrosières

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

60 Champlain

Cessemblée régulière et men-
 suelle du Conseil de la Municipalité St Louis
 de France tenue au lieu ordinaire de
 ses séances lundi le premier jour d'octobre
 mil neuf cent soixante deux à huit heures
 du soir à laquelle sont présents messieurs
 les conseillers

Aldéric Desilets

Jean Louis Lafamier

Gavril Bonivert

Lorenzo Barkin et son

honneur le Maire Roger Desrosières faisant quorum
 sous la présidence de ce dernier

Proposé par M. Aldéric Desilets

secondé par M. Lorenzo Barkin

il résolu à l'unanimité que le montant
 de soixante et une dollars pour frais de
 dépenses pour le maire Roger Desrosières au
 congès des Maires de Municipalités de
 Québec et

Proposé par M. Alderie Desilets et
 Secondé par M. Jean Louis Trépanier
 et résolu que le secrétaire trésorier soit
 autorisé à assister au congrès des secrétaires
 (trésoriers) à Québec aux frais de la
 municipalité de part égale avec la
 Commission scolaire 31

Proposé par M. Lorenzo Parkin

Secondé par M. Camil Bourvet

et résolu à l'unanimité que ce conseil
 accepte de payer une somme de cinquante
 dollars pour l'organisation d'une bibliothèque
 municipale à la condition que la Société
 St-Joseph fournisse le même montant.

Proposé par M. Alderie Desilets et résolu
 à l'unanimité que l'inspecteur des bâtiments
 soit autorisé à livrer un permis de construc-
 tion à M. Pigeon Lalonde pour l'erection
 d'une bâtisse pour l'élevage du lapin.

Considérant que la bâtisse de M.
 Henri Portaler dans le village est située
 trop près du chemin du rang St-Jean pour
 permettre à la municipalité de faire des
 trottoirs

Considérant que la propriété de M.
 Henri Portaler est le seul endroit où
 il n'y a pas de trottoirs ^{ici est}

Considérant que le budget de la
 municipalité ne permet pas de faire
 une dépense supplémentaire pour
 reculer cette maison.

Il est proposé par M. Alderie
 Desilets et résolu que demande
 soit faite au ministère de la
 Justice de bien vouloir faire déplacer
 cette maison de quelque vingt pieds

amenables
 le 2 Nov

pour permettre de compléter le
travaux à cet endroit.

Considérant que les estimateurs confectio-
nant un rôle d'évaluation sur une base
scientifique ne déposeront le dit rôle
qu'à la fin d'octobre

Considérant que la homologation du
dit rôle ne sera en vigueur qu'à la
fin de novembre

Considérant que la perception des
taxes n'aura lieu qu'en fin de
décembre

Il est proposé par J. Louis Brien
secondé par Robert Lorange
et résolu à l'unanimité que demande
serait faite à la Commission Municipale
de Québec de bien vouloir renouveler
le pouvoir d'emprunt de six mille dollars
échu le 20 septembre 1962 aux fins
de subvenir aux dépenses ordinaires
de la municipalité.

Proposé par M. Aldem Perle
il est résolu que les comptes ci-après
mentionnés soient acceptés et payés.

1127	Yvonne Marchand	10.00
1128	Vejean	14.50
1129	St Armand 2 Lofonte	8.00
1130	Le Nouvelliste	25.50
1131	Garage Caron	9.43
1132	Garage Plante	2.40
1133	La Cie de Construction	Dollars Ste 60.00
1136	Jules Gervais	15.00
1137	Roger Héroux	9.00

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

LA MUNICIPALITE DE:

St-Louis de France (L'Annonciation)
St-Louis de France

M. Les conseillers

Monsieur:-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par **Monsieur le Maire Roger Lesieur,-----** pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, **le dixième** jour du mois de **octobre -----** prochain, 19 **62** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

19 Passer règlement pour chiens s'il y a lieu

20 Demander au Ministère des Travaux Publics la participation aux travaux d'hiver concernant les trottoirs, cours d'eau, patinoire, ou autres travaux se rapportant aux travaux d'hiver.

St-Louis de France

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

DONNE ce

jour du mois de

sixième jour d'octobre --

soixante-deux.

, mil neuf cent

Roger Lesieur

Secrétaire-Trésorier

[REDACTED]
Je, soussigné, *Guillaume D'Amour*, certifie sous mon serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM. *les conseillers*

en en laissant une copie à *chacun des conseillers*,

entre *1 h* et *2 h* heures de l' *P. M.*, -midi, le *vingt*
jour du mois de *Octobre* mil neuf cent *vingt deux*

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce *6^{me}* jour du mois de *Octobre*
mil neuf cent *vingt deux*

Guillaume D'Amour

Secrétaire-Trésorier

Avis de Convocation

DE

SESSION SPECIALE

POUR

(Original)

Province de Québec

Municipalité St-Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée spéciale de la
Municipalité St-Louis de France tenue
au lieu et à l'heure ordinaire des
séances du conseil mercredi le dixième
jour de l'Octobre mil neuf cent seize
à laquelle sont présents messieurs
les conseillers.

Georges Masse

Camil Boivert

Royce Parkin

Aldéric Dutilleul son homologue

le Maire Roger Desjardins formant
quorum sous la présidence de ce
dernier.

Les avis de convocations ont
été signifiés tel que requis par la
loi.

Proposé par M. Georges Masse

secondé par M. Camil Boivert

et résolu à l'unanimité que ce conseil
loue les bandes de la Patinoire du Comté
de Louis de Marguerite pour la somme
de treize dollars par année au consente-
ment des deux parties.

Proposé par M. Royce Parkin

secondé par M. Georges Masse et

résolu que ce conseil accepte les
conditions du Ministère de l'Agriculture
— assurés —

signé
le 12 Nov

et de la Colonisation aux fins de passer
un accord d'eau Pepin dont plan est
présenté avec lettre acceptant les travaux.

Proposé par M. Camil Boivent

secondé par M. Aldene Nardet

Il est résolu que l'Inspecteur aquare soit
chargé de faire faire les travaux de défrichage
du cours d'eau Pepin selon les conditions
du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation

Monsieur le Comédier Lorenzo Barbin
retrouve son avis de motion concernant
le règlement des chiens et est accepté par
le conseil.

Proposé par M. Lorenzo Barbin ^{secondé}
que la municipalité et les habitants de la paroisse
participent aux travaux d'hiver organisés par
les gouvernements provincial et fédéral
en vue de combattre les traqueurs et
autres travaux utiles qui sont dans
l'intérêt de la municipalité.

M. Lorenzo Barbin donne avis
de motion aux fins de passer un
règlement d'emprunt pour financer
les travaux d'hiver, s'il y a lieu.

Proposé par Lorenzo Barbin.

Il est résolu que le secrétaire trésorier
soit autorisé à emprunter une somme
de six mille dollars pour et au nom
de la dite Municipalité, représentant le
montant approuvé par le règlement no 22
concernant le rôle réévalué et
exécution de la loi no 10.

La suite page 270

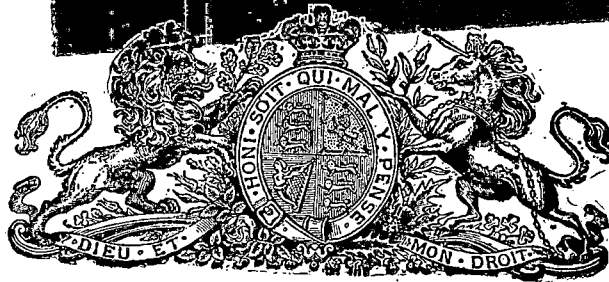
No 1139	St Amand 2 d'ordinaire	9.20
1140	Georges Lamotte	43.00
1141	Philippe Jumeau	40.00
1142	L'Art Graphique (Carleour)	14.37
1143	Le Nouvelliste (reglam)	63.75
1144	J Chls Marchand (Benedictin)	27.71
1146	Lernand Morris "	4.80
1148	L Hevin (Ambassadeurs)	30.00
1148	" (Jours maie)	61.00
1154	Mutations	11.00

Propose par M. L. Barbin
 il est rendu que les vœux de la
 présente assemblée sont adoptés à
 l'unanimité

Joyeux Pierre Maire
 Guichen Deon

Suite Page 269 → suite de l'assemblée régulier du
 rapport par M. Lerey & Barbin
 il est rendu que l'assemblée spéciale
 du 10 Oct sont adoptées.

Joyeux Pierre Maire
 Guichen Deon



PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité Scolaire de

St-Louis de France Cté Champlain

Aux Contribuables de la susdite Municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné,
Lucien Héon, Secrétaire-Trésorier de
la susdite Municipalité Scolaire, QUE:-

Le rôle d'évaluation de cette municipalité est complété et déposé à mon bureau; qu'il restera ouvert à l'examen des intéressés, ou de leurs représentants, durant les 30 jours qui suivent celui du présent avis. Et que jeudi, le treizième jour de décembre 1962, à l'heure et au lieu ordinaire des séances, le Conseil procédera à l'examen, à la revision et à l'homologation dudit rôle.

DONNE à St-Louis de France
ce douzième jour de novembre
mil neuf cent soixante-deux.

(Signé)

Secrétaire-Trésorier

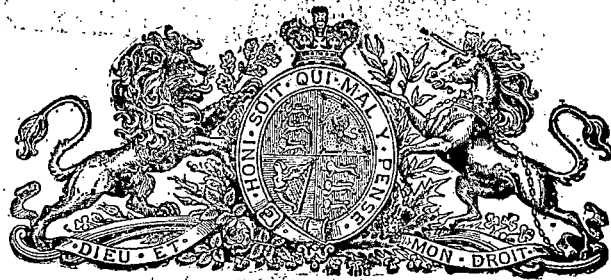
(Vraie copie)

Je, soussigné, résidant à St-Louis de France, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affic chant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 5 heures et six heures de l'après-midi, le douzième jour de novembre 1962, et en le lisant à voix haute et intelligente à la porte de l'église, à l'issue du service divin, le jour de 1962.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce douzième jour de novembre mil neuf cent soixante deux

.....Sec-tré.

Lucien Héon



PROVINCE OF QUEBEC
School Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN by
the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid School
Municipality, THAT:-

GIVEN at
this _____ **day of**
one thousand nine hundred and

(Signed)

(True Copy)

.....
Secretary-Treasurer

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Route de Champlain

Assemblée spéciale de la Municipalité
St Louis de France tenue au lieu et à
l'heure ordinaire des séances du conseil
le lundi le douzième jour de novembre mil
neuf cent soixante deux, à laquelle sont
présents messieurs les conseillers

Garniel Boissert

Jureys Barbin

Alcide Desjéts

Damien Samothé

Jean Louis Trépanier et son
honneur le Maire Roger de Sior formant quorum
sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocations ont été signifiés
selon la loi tel qu'aux fins de reprendre la
séance régulière du cinquième jour
de novembre à laquelle il n'y avait pas
quorum.

Proposé par M. Damien Samothé

Secondé par M. Alcide Desjéts

il résolu que demande soit faite au
Ministère de la Voirie de bien vouloir faire
excuser le fossé ~~à~~ partir du lot 399 appartenant
à Mme Joseph Samothé jusqu'au No 306
appartenant à M. Rosario Banelin, le tout
dans le rang St-Jean côté Nord, considérant
que ces dits lots sont moyés à cause du
nouveau agencement des cany et qu'une requête
a été présentée au conseil.
— ou suivre —

Proposé par M. Damien Samothe.
 Secondé par M. Aldéric Desilets.
 est résolu à l'unanimité que le plan de
 subdivision de M. Gérard Boucher ~~attache~~
 la même partie du lot 273 appartenant à
 M. Gérard Boucher et préparé par l'arpenteur
 géomètre Roger Gelineau est accepté par
 cette municipalité.

Proposé par M. Damien Samothe et résolu
 à l'unanimité que la résolution du
 premier jour d'octobre concernant le service
 de Bibliothèque de la Municipalité ainsi
 que l'organisation d'une bibliothèque municipale
 dans la paroisse soit approuvée et ait
 son effet.

Proposé par M. Lorenzo Barkin
 et résolu à l'unanimité que ce conseil
 accepte la proposition du Ministère de
 l'Agriculture concernant les cours d'eau
 Pépin, moyennant que les propriétaires
 intéressés acceptent d'en payer les frais par
 répartition de la balance d'argent due après
 diminution de l'actif offert par le Ministère
 de l'Agriculture au montant de \$671.08

Proposé par M. Aldéric Desilets
 Secondé par M. Jean Louis Tremblay
 et résolu que le secrétaire trésorier
 soit autorisé à faire recueillir les propriétés
 affectées par les taxes plus de deux
 ans par d'intermédiaires du Conseil
 de Comté, y compris les taxes de 1963
 L'Annuaire —

Reglement no 12

(Attendu qu'un avis de motion)

X pour ablier le reglement de prohibition en vigueur.

R. G.
L. G.

M. Horace Parkin, conseiller, donne avis de motion qui à la prochaine séance, il proposera un règlement pour permettre à la Regie des Alcool d'accorder des permis pour la vente des boissons alcooliques et dans les limites de la Municipalité de France considérant qu'une requête a été présentée à cet effet.

Proposé par M. J. Louis Trefanier et résolu que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et payés:

1160	Waddy Marchand	80.00
1184	Calico Hollandous	80.00
1180	Santerre 2 fils	13.00
1183	Ceyr et Maurice Le Nouvelliste	77.38 61.20
1181	Lacaze et Louis	3.50
1195	P. Beaudouin Proposé par M. Horace Parkin	35.73

et résolu à l'unanimité que les comptes de la présente assemblée sont adoptés.

Jules L. L. L.
Président de la Mairie

**DES REPORTAGES D'UNE HAUTE TENUE
QUI FACILITERONT VOTRE TÂCHE ...**

Si tous les membres de votre conseil sont déjà abonnés à CITÉS ET VILLES, la présente n'ajoutera probablement guère à la haute opinion que vous en avez déjà.

Mais, si certains de ses membres ne la reçoivent pas régulièrement, votre municipalité a tout à gagner de les voir bénéficier aussi de l'étendue et de la qualité de ses reportages mensuels sur les affaires municipales de notre province, et celles des autres à travers le pays.

Les renseignements fournis par CITÉS ET VILLES ne peuvent être obtenus nulle part ailleurs. Les responsabilités des officiers municipaux sont de plus en plus lourdes. Or, grâce à CITÉS ET VILLES, vous découvrirez peut-être comment d'autres municipalités ont résolu des problèmes semblables aux vôtres. Ce qui se traduira souvent par d'importantes économies, une réduction des taxes et une plus grande efficacité de vos services administratifs.

Cette année, les articles de CITÉS ET VILLES tiendront plus que jamais compte des changements incessants qui font que de nouvelles machines et des techniques améliorées bouleversent rapidement et radicalement l'économie municipale. C'est pourquoi CITÉS ET VILLES suit de très près toutes ces tendances révolutionnaires - qui touchent toutes les activités municipales. Dorénavant, chaque numéro de CITÉS ET VILLES traitera des sujets suivants: distribution d'eau, traitement des eaux d'égouts, voirie: construction et entretien, distribution d'électricité et éclairage, contrôle de la circulation, urbanisme, finances municipales et procédés de bureau, dans un style clair et agréable à lire. Ces rubriques exposent les plus récents progrès accomplis dans leurs domaines respectifs, de même que des cas concrets de réalisations remarquables dues à ces méthodes progressistes.

Pour le responsable qui a besoin de renseignements précis et sûrs, les indications fournies par CITÉS ET VILLES sont infiniment précieuses. Les membres de votre conseil qui posséderont leur exemplaire personnel seront donc mieux armés pour poursuivre avec succès leurs travaux et leurs discussions.

C'est pourquoi nous ne pouvons que vous suggérer de souscrire pour chacun d'eux un abonnement d'un an, soit 12 numéros, à notre prix spécial de \$3.00 (au lieu de \$5), à la seule condition de grouper au moins quatre abonnements. A défaut, le tarif normal devient automatiquement applicable. Par ailleurs, **CES ABONNEMENTS SONT TRANSFÉRABLES À TOUT AUTRE MEMBRE, EN CAS DE CHANGEMENT DE POSTE OU DE FONCTION, PENDANT TOUTE LA DURÉE DE L'ABONNEMENT.**

En vous demandant de voter "OUI" pour CITÉS ET VILLES dès maintenant, nous nous permettons de vous remettre, ci-joint, un bon de commande qu'il vous suffira de remplir, signer et nous renvoyer dans l'enveloppe-réponse affranchie également ci-jointe. Si cela peut mieux concorder avec vos dispositions budgétaires, nous pouvons même ne vous facturer que plus tard.

Bien sincèrement vôtres,



J.C. Henry
Gérant du Tirage

JCH/em

Province de Québec

Municipalité de Louis de France -
Comté de Champlain

Assemblée régulière et
mensuelle du conseil de la
municipalité de Louis de France
tenue au lieu et à l'heure ordinaire
du conseil lundi le troisième jour
de décembre mil neuf cent dix-huit
deux à laquelle sont présents
messieurs les conseillers.

Harceno Larbin

Camil Boivert

Warrin, Hamothé

Le Directeur et son honneur
le maire Roger Desjar, formant quorum
sous la présidence de ce dernier

Règlement no 13

Attendu qu'un avis de motion a été
donné à une séance antérieure de ce
conseil à l'effet de faire adopter le
présent règlement

Il est proposé par M. le Conseiller
Harceno Larbin

deuxième par M. Camil Boivert
et résolu à l'unanimité ~~est~~
qu'il soit ordonné et statué par
règlement de ce conseil comme suit.

Il sera loisible à la Reine des Indes
d'accorder des permis pour la vente
des boissons alcooliques dans les
à suivre

limites de la municipalité St Louis
de France

2.

Le présent règlement sera soumis
aux électeurs de cette municipalité
par notation qui bulletins secrets pour
être approuvé ou désapprouvé selon
le cas conformément aux dispo-
sitions de la loi de tempérance de
Lubeck.

3.

Le présent règlement sera publié
conformément aux dispositions
de la même loi, pendant trente
jours consécutifs et il sera affiché
aux deux endroits déterminés par
cette municipalité.

4.

A compter de l'entrée en vigueur
du présent règlement, tous les autres
règlements qui peuvent être en
force en la municipalité et
qui contiennent des dispositions
contraires au présent règlement ou
incompatibles avec lui seront abrogés
et révoqués à toutes fins que de
droit.

5.

Si le règlement est approuvé
par les électeurs municipaux
de cette municipalité, il entrera
en vigueur dès qu'il aura
été approuvé par

Maître à suivre



PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de

St-Louis de France Côté Champlain

Aux Contribuables de la susdite municipalité:

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

Extrait du procès-verbal de la Municipalité St-Louis de France adopté à une séance régulière lundi le trois de décembre 1962 à laquelle il y avait quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Roger Lesieur.

Règlement no 13

Attendu qu'un avis de motion a été donné à une séance antérieure de ce Conseil à l'effet de faire adopter le présent règlement.

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin,

Secundé par M. Gamille Boisvert,

ET RESOLU à l'unanimité qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce Conseil comme suit:

- 1- Il sera loisible à la Régie des Alcools d'accorder des permis pour la vente des boissons alcooliques dans les limites de la Municipalité.
-2- Le présent règlement sera soumis aux électeurs de cette Municipalité par votation au bulletin secret pour être approuvé ou désapprouvé selon le cas conformément aux dispositions de la loi de tempérance de Québec.
-3- Le présent règlement sera publié conformément aux dispositions de la même loi pendant trente jours consécutifs, et il sera affiché aux deux endroits déterminés par cette Municipalité.
-4- A compter de la entrée en vigueur du présent règlement, tous les autres règlements qui peuvent être en force en la Municipalité et qui contiennent des dispositions contraires au présent règlement ou incompatibles avec lui seront abrogés et révoqués à toutes fins que de droit.
-5- Si le règlement est approuvé par les électeurs municipaux de cette municipalité, il entrera en vigueur dès qu'il aura été approuvé.
-6- Que de neuf heures A.M. à sept heures P.M. il y aura votation au bulletin secret dans la municipalité à l'endroit où le Conseil tient ses séances du conseil pour les électeurs de cette municipalité aux fins d'approuver ou désapprouver selon le cas le susdit règlement. Si la votation a lieu elle aura lieu le quatorse janvier 1963 conformément aux règlement de votation.

DONNE à St-Louis de France ce jour de décembre mil neuf cent soixante-deux

Signature of the Secretary-Treasurer

(English on reverse side)

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. — No. 200-0

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Articles 335 et 348 du Code Municipal) (Articles 364 et 372 de la Loi des Cités et Villes)

Je, soussigné, résidant à M. P... certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 4 et 6 heures de l'Avant-midi, le quatrième jour de Décembre 1962, et en le lisant à voix haute et intelligible à la porte de l'église, à l'issue du service divin, le jour de 19

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce jour de décembre 1962 mil neuf cent

Signé:

Titre

de 9 heures AM. de 8 h 1/2 heure, avant midi à 12 h
à 7 heures PM. heures de l'après midi de 1 h à 7 h

R. Klein aura votation au bulletin secret dans la municipalité à l'endroit où le conseil tient ses réunions du conseil pour les électeurs de cette municipalité aux fins d'approuver ou de désapprouver selon le cas le susdit règlement. Si la votation aura lieu elle aura lieu le quatorze Janvier 1963 conformément au règlement de votation.

Après l'adoption M. G. Zinnel second par M. L. Larkin et résolu que les comptes et après mentionnés soient acceptés et payés.

	Leon Thomson	22.35
1165	R. Klein pour rôle de: filles	110.50
1166	A. Desilets	27.83
1191	Harvey Lemain	15.00
1192	Mrs M. Gervais	55.00

Proposé par M. Damien Lamothe et rendu que demande soit faite au Bureau d'évaluateur la voirie de

assister à une réunion des contribuables lundi soir le 10 décembre 1962 à 8 h du soir pour donner les applications nécessaires.
le 10 décembre 1962
à 8 h du soir
pour donner les applications nécessaires.
R. Klein
R. Klein

le 10 décembre 1962
à 8 h du soir
pour donner les applications nécessaires.
le 10 décembre 1962
à 8 h du soir
pour donner les applications nécessaires.
le 10 décembre 1962
à 8 h du soir
pour donner les applications nécessaires.

Proposé par M. Camil Boivin et résolu à l'unanimité que un montant de cinquante dollars soit alloué à l'œuvre de la voirie lte



PROVINCE OF QUEBEC
Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, THAT:-

GIVEN at this
day of one thousand nine hundred
and

.....
Secretary-Treasurer

(Français au verso)

Municipal Forms Ltd., Farnham, Que. — No. 209-o

CERTIFICATE OF PUBLICATION

(Articles 335 and 348 of the Municipal Code)
(Articles 364 and 372 of the Cities and Towns' Act)

I, the undersigned, residing at ,
do hereby certify under my oath of office that I have published the public notice here-
unto annexed, by posting two copies thereof, at the places designated by the Council,
between the hours of and *o'clock in the* noon,
on the day of 19 , *and by reading the same*
in a loud and distinct manner, at the church door, at the close of divine service on the
day of 19 .

IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate, this day of
one thousand nine hundred and

Signed

Title

Marguerite provenant de l'actuel Provincial
Proposé par Aldine Desrochers et résolu
que les minutes de l'assemblée
soient adoptées.

Professeur Haile
H. Desrochers Sec. Rés.

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée spéciale de la Municipalité
St Louis de France tenue au lieu et à l'heure
ordinaire des séances du Conseil jeudi
le treizième jour de décembre mil neuf
cent soixante deux à laquelle sont
présents messieurs les conseillers

Naman Hamolte

Elderie Desjolis

Jean Louis Tremblay

Renezo Parkin

George Masse

Camil Souvert et son honneur

le maire Roger Rivier formant quorum
sous la présidence de ce dernier.

Des avis publics ont été affichés
tel que requis par la loi.

Attendu que Messieurs les estimateurs
J. J. Racour, Cleide Harvey, nommés légalement
par ce conseil ont depuis le rôle d'évaluation
le deuxième jour de novembre 1962

Attendu qu'un avis a cet effet a été
publié et affiché aux deux endroits déterminés
par ce conseil

Attendu que le montant total de l'esti-
mation des biens - imposables susdits
au rôle se chiffre au montant de
deux millions huit cent soixante et dix mille

- 617 Harroun Raesix P 271 eval
 balise seulement 3250 et folio
 616-1 annuaire de Marais P 271
 P 271 terrain seulement 250.
- 622 Harroun Jean Claude P 273
 correction grand terrain En terrain 300
 balise 4600. Total 4900 au lieu de
 4950
- 623 Moreland Louis Geo P 273 correction
 grandeur de terrain 600 balise 8950
 Total 9550. au lieu de 9600
- 768¹ Hamelin Lucien partie de terrain
 o le rivier terrain 200 balise 4250
 Total 4450 au l. 4500.
- 779 Dossier annulé 200 annulé
- 7872 Nouveau Dossier Prof Jacques Champagne
 Promesse de Vente Patrick Deland
 cadastre P 296 eval. Terrain 25.00 balise
 175 Total 200. (il n'y avait pas de eval)
- 894¹ Dossier Hamelin P 306 eval. 6850
 o/l de 7300
- 895¹ P Hamelin 307 350 o/l 850. 1400
- 932 Calhoun Richard lot 467 diminution
 de 100. sur balise terrain 750
 balise 4650
- 936¹ Nouveau dossier Emilt 5400. o/l 5550
 Hilari fels terrain recant 100
- 937 Emile St Hilaire P terrain 100 a/l 200
 balise 5300
 Total 5400.

1010 1110 Lamine Maurice
 Carr. sur grande de terrain
 Terrain 600 a/p de 900

1150. Curieux 300,
 moule 100

à Simon M. et Mme

1152 150 réduit à 50.

1154 150 " 50.

1157 150 " 50.

1159 150 " 50.

1161 150 " 50

1163 150 " 50

1165 150 " 50

Simon Gaston Prof Bule Nat

1168 1250 terrain 4600 maison ^{total} 8850
 au lieu de 10100.

1169 J Paul Rebel terrain 850 a/p 900
 habise 6500 6800
 Total 7350,, ~~7950~~

1172 Dussault Jérôme
 Terrain 1400 6
 habise 2200
 Total 3600 a/p 3700.

1173 Therrien Benoit terrain 1050 a/p 1100

1174 Breditt Ernst terrain vacant 700
 au lieu de 750

1175 Trucell Kap. terrain 1600
 habise 6700
 8300 a/p 8400

1077. Gilleen Paul Terrain 700
bat - 9150
9850 $\frac{1}{2}$ 9900
- 1178 Stuart Roberts Terrain 1800
Balun 7550
9350 $\frac{1}{4}$ 9500
- 1179 Girard J Paul Terrain 1800
Fels 5800
7600 $\frac{1}{4}$ 7750
- 1180 Simotte Roger Terrain 700
batn 4050
4750 $\frac{1}{4}$ 4800
- 1274 Roland Carrière
Terrain 300 $\frac{1}{5}$ 450
~~bat~~
- 1275 " " Terrain 250 $\frac{1}{4}$ 400
- 1276 " " " 300 $\frac{1}{5}$ 450
- 1362 " " " 250 $\frac{1}{5}$ 500
- 1314 Wallace Eugene Terrain 250 $\frac{1}{5}$ 400
- 1315 " " " " 250 400
- 1316 " " " " 250 400
- 1317 " " " " 250 400
- 1364 Maurice Tertin Ptes 550 $\frac{1}{4}$ 1750
- 1489 " " " 1300
batn 1210
13400 $\frac{1}{4}$ 13900
- 1556 G. Levesque surant Eau 100.
- 1556 L M Darnier W Ingere 25.
batn 475
500
- 1556 Kerony Rolland 500
et Hilario J terr 25
Pte 537 bat. 475
500

1612 Beauhenin Ed terrain 550 %
 Paveuse de Ed 3. $\frac{1450}{2000} \frac{0}{9} 2850$

1615 Beauhenin Eds Terr. 350
 bat. 2250
 2600 % 4900

1631 Changement nom Oliva Corbit o/s de
 Aimi Fortin

1648 Aimi Fortin o/s Oliva

1637 Camil Quisson terrain 575
 terr. 150 % 300

1638 Jules Tervais terrain 150 % 300

1639 Dutille Bourasse 150 % 300

1678 Ferrand Querkomet 500
 bat 100
 600 % 700

Proposé par Algérie Derikts
 Seconde par Honorez Parkin et résolu à
 l'unanimité que le rôle d'évaluation
 est par les présentes homologues tel
 que lu avec les amendements inserts

Proposé par M. Daman Ravotte
 Seconde par Camil Bourvent et
 rendu à l'unanimité que les motifs
 de l'assemblée sont adoptés à
 l'unanimité

Signé
 H. Dier Sec. des Maire

homologation

Province de Québec

Municipalité de Rouin de France

Comté de Champlain

Assemblée spéciale de la
Municipalité de Rouin de France tenue au
lien ordinaire de séances lundi le
dixseptième jour de Décembre mil neuf
cent soixante deux à huit heures du soir
à laquelle sont présents messieurs les
conseillers :

Camil Boivert
Georges Massé

Jos Tremblay

Aldeje D'Arlet et son honneur

le maire Roger Leduc formant quorum
sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été
signifiés tels que requis par la loi.

Proposé par M. Georges Massé, Sec. B. Boivert
et résolu que le taux de la taxe générale
basé sur l'évaluation établie et à établir
pour l'année mil neuf cent soixante
deux est établi à soixante cinq centins,
et la taxe spéciale pour les chemins, à
dix centins par cent dollars d'évaluation
à affliger sur les biens-fonds de
cette municipalité.

Proposé par M. Aldeje D'Arlet
Sec. suppl. par M. Georges Massé
et résolu que les minutes de la présente
assemblée sont acceptées telles que. Lues
Roger Leduc Maire
Rouin de France

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

LA MUNICIPALITÉ DE
..... St-Louis de France

A: Les Conseillers

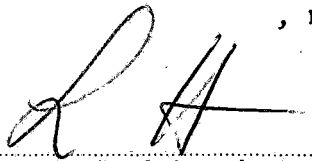
Monsieur:

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le lundi, le 17 ième jour du mois de decembre---- prochain, 19 62 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

Etudier le budget pour 1963 et établir le taux par cent dollars d'évaluation.

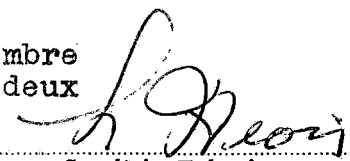
Donné à St-Louis de France ce quatorzième jour de decembre
jour du mois de , mil neuf cent soixante deux

(Original)



.....
Secrétaire-Trésorier

(Signé)



.....
Secrétaire-Trésorier

Je, soussigné,
serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM.

, certifie sous mon

en en laissant une copie à

entre et heures de l' -midi, le

jour du mois de mil neuf cent

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce

jour du mois de

mil neuf cent

.....
Secrétaire-Trésorier

[Handwritten signatures and scribbles covering the left side of the page]

(Original)

SESSION SPÉCIALE
POUR
Avis de convocation de

MUNICIPALITE DE

Province de Québec

Municipalité de Louis de France

Canton de L'Épervier

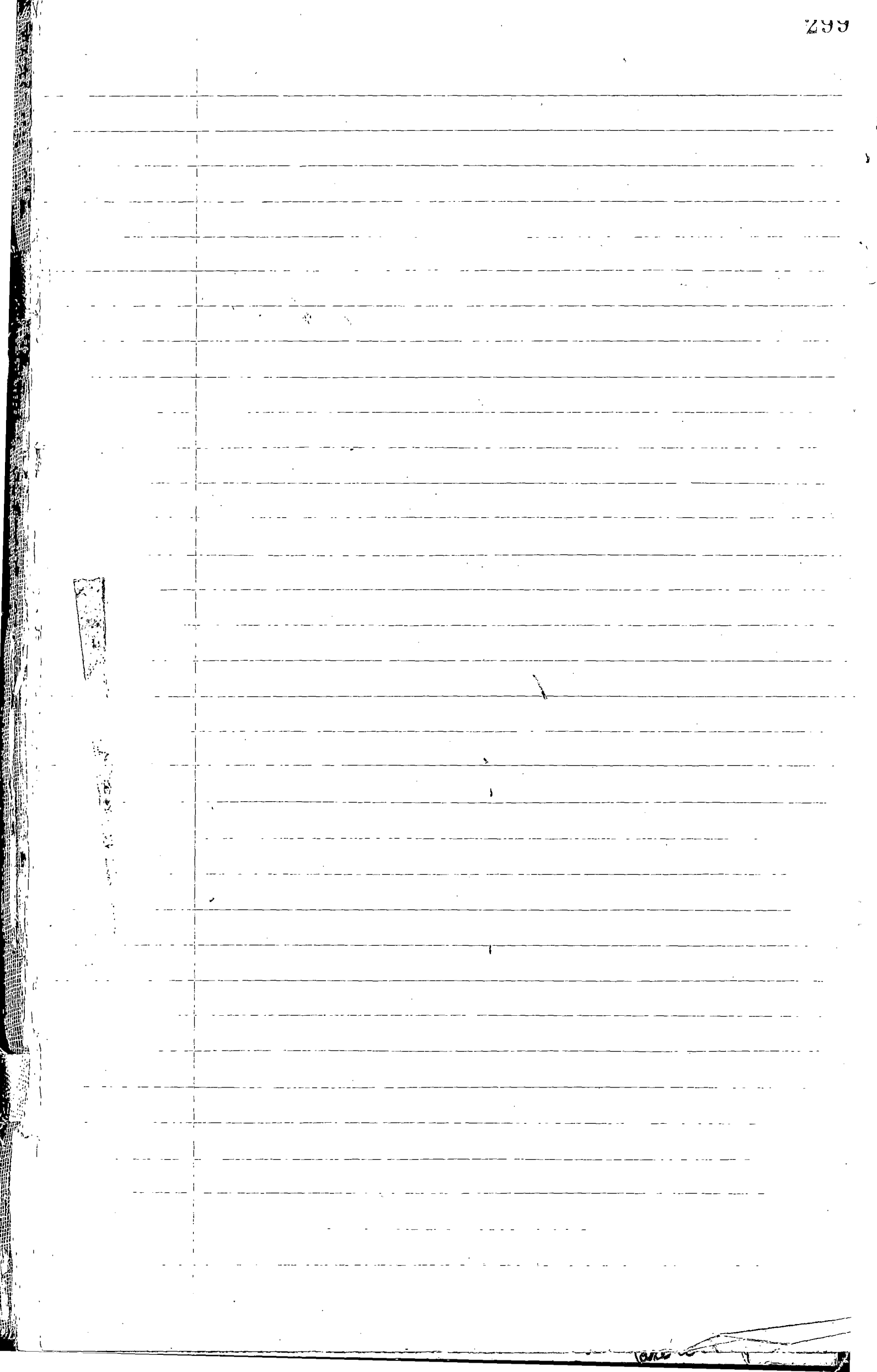
Assemblée régulière et mensuelle
des membres du conseil de la dite
Municipalité, tenue au lieu ordinaire
de ses séances, lundi le septième jour
de janvier mil neuf cent soixante trois
à huit heures du soir, à laquelle sont
présents messieurs les conseillers:

Joseph Harbin

Samuel Harbin

Camille Boivin et son épouse
le maire Roger Rivier formant quorum
sous la présidence de ce dernier.

Changement de livre



Shawmjan Waterid	129	25	
Arving Oul	14	33	
Kraman Am.	100	32	
Kerran	636	00	Entcompis
(Bardes X, il les costumes)			
Daniel Louzval	19	00	
Corn			

789.90

et tous le sein de 1019.

Comptes recevables Golf.	195	36
PA Gourm	16	34
O chon du Gour.	233	00
Banque	10	33

Pass	Costum de d. J. J. J.	<u>395.03</u>
	789.90	
	395.03	
	<u>394.87</u>	

Proj Addie D'ilets
 P Emil Durrie
 preuche charge de d. J. J.
 contrat

Proj. arbre rue Dargis au Dall Telephone

31 dec 1962

Trottoirs	Emprunt	Echéance	L.T.	Temp.	Total
Marchand Ernest	1000. 5	31 dec- 1962	payé		
" "	1000. 6	" " 1963			
Deshales Marcel	1000. 7	" " 1964			
" "	1000. 8	" " 1965			
" "	1000. 9	" " 1966			
Marchand Ernest	1000. 10	" " 1967			

6000.

Trottoirs

Mme Germain Irène	1000.	" "	1968	1000.	12585.00
Caisse Populaire St-Louis de France					
" " " " Obligations				25400.00	
				32400.00	12585.00
					\$44985.00

E. Marchand
rendu à Caisse en Janv 1961

Oblig Caisse Populaire St-Louis de France

17

Règlement No [14] Page 101
Adopté emprunt 186
Emission \$25400.
Date: 1 nov-1961
Payable à la Caisse Pop.

taux 6 %

Date	Date	Capital	Intérêts	Total	Balance
1 mai 1962		\$ -	762.00	\$762.00	\$25400.
	1962 1 Nov-	900.	762.00	1662.00	24500.
1 Mai 1963		-	735.00	735.00	
	1963 1 Nov	500.	735.00	1235.00	24000.
1 Mai 1964			720.00	720.00	
	1964 1 Nov-	1000.	720.00	1720.00	23000.
1 Mai 1965			690.00	690.00	
	1965 1 Nov-	1000.	690.00	1690.00	22000.
1 Mai 1966			660.	660.00	
	1966 1 Nov-	1000.	660.	1660.00	21000.
1 Mai 1967			630.	630.00	
	1967 1 Nov-	1000.	630.	1630.00	20000.
1 Mai 1968			600.	600.00	
	1968 1 Nov-	1000.	600.	1600.00	19000.
1 Mai 1969			570.	570.00	
	1969 1 Nov-	1000.	570.	1570.00	18000.
1 Mai 1970			540.	540.00	
	1970 1 Nov-	1000.	540.	1540.00	17000.
1 Mai 1971			510.	510.00	
	1971 1 Nov-	1000.	510.	1510.00	16000.
1 Mai 1972			480.	480.00	
	1972 1 Nov-	1000.	480.	1480.00	15000.
1 Mai 1973			450.	450.00	
	1973 1 Nov-	1500.	450.	1950.00	13500.
1 Mai 1974			405.	405.00	
	1974 1 Nov-	1500.	405.	1905.00	12000.
1 Mai 1975			360.	360.00	
	1975 1 Nov-	1500.	360.	1860.00	10500.
1 Mai 1976			315.	315.00	
	1976 1 Nov-	1500.	315.	1815.00	9000.
1 Mai 1977			270.	270.00	
	1977 1 Nov-	1500.	270.	1770.00	7500.
1 Mai 1978			225.	225.00	
	1978 1 Nov-	1500.	225.	1725.00	6000.
1 Mai 1979			180.	180.00	
	1979 1 Nov-	2000.	180.	2180.00	4000.
1 Mai 1980			120.	120.00	
	1980 1 Nov-	2000.	120.	2120.00	2000.
1 Mai 1981			60.	60.00	
	1981 1 Nov-	2000.	60.	2060.00	-
			18564.00		

25400.

Octroi à recevoir sur poste à incendie: 4113.64 1 nov-1962
4113.64 1 nov-1963
4113.64 1 nov-1964
\$12340.92

A retraite pour Ministère Santé \$369.84
369.84
369.84

Projet des Reven à
annexes pages 102
emprunt par obligations

Élu en 1959

Roger Desjardis maire sortant de charge 1961
 Lorenzo Karhin " " "
 Georges Marse " " "
 Roland Morin remplacé par P. Emile Desjardis

1960 sortant de charge = Damien Lamotte
 J. Trépanier
 Ald Desilets

Règlement pour faire l'évaluation avant le 1^{er} juin
 Page 2/16

Ed Desjardis
 Chiboucouille

37150.	37150
17500.	17850.
<hr/>	<hr/>
546500	55000
421803	
<hr/>	
12470.77	

} octroi
 1951. 53 }
 moins 400.

 7351.53

- No 1 ~~Lamotte~~
- 2 Karhin
- 3 Lamotte
- 4 Desilets
- 5 ~~Trépanier~~ Desjardis
- ~~Trépanier~~ Desjardis
- Trépanier

Lumiere de Trafic: $\frac{1213}{280}$

Reglement no $\frac{6270}{1795}$
Page 107

Secre. Coem $\frac{1213}{300}$

Adaptation des
obligations
Page 186

Les Chenaux $\frac{1211}{1540}$

Lumieres de Rue $\frac{31100}{1211}$ No 4

203

Compte de rucs tous les mois
des autres 2 mois

Engagement
de ~~la~~ motes
Page 116

Services des Incendies $\frac{213}{9670}$

Panneau 31-213-9510

Expend
958

270
194

Resolution
Reunion de ~~la~~ ~~la~~ ~~la~~
Page 2-

Estimateurs: Recevoir Page 256 montant accordé 2119 et 26900000

(170)

Monsieur Albert Lachance
R0555: 900.2 fourniture Bureau 1400000 PT. U. S

Ch. Mareland Re's Page 251

P. V. AYOTTE L'EE
LIBRAIRES - IMPRIMEURS
TROIS-RIVIERES

Page 272
Taxe au chef Comte 15